

**Direction des bibliothèques**

**AVIS**

Ce document a été numérisé par la Division de la gestion des documents et des archives de l'Université de Montréal.

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

**NOTICE**

This document was digitized by the Records Management & Archives Division of Université de Montréal.

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal

**Le partenariat euro-méditerranéen peut-il mener à la  
construction d'une communauté de sécurité euro-  
méditerranéenne?**

Par

Nadia Mikdam

Études internationales  
Faculté des études supérieures

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures  
en vue de l'obtention du grade de maîtrise sc  
en études internationales

Avril, 2008

©, Nadia Mikdam, 2008



Université de Montréal  
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

**Le partenariat euro-méditerranéen peut-il mener à la  
construction d'une communauté de sécurité euro-  
méditerranéenne?**

Présenté par :

Nadia Mikdam

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Jean Philippe Thérien  
Président-rapporteur

Frédéric Mérand,  
Directeur de recherche

Zhiming Chen  
Membre du jury

## RÉSUMÉ

La Conférence de Madrid de 1991, ainsi que la signature des accords d'Oslo, en 1993, ont créé un climat favorable à la mise en place d'un partenariat qui pourrait associer Arabes et Israéliens. C'est ainsi qu'en 1995, Barcelone a été le théâtre de la création du partenariat euro-méditerranéen, aussi connu sous le nom de processus de Barcelone. Ce partenariat qui réunit l'Union européenne et des pays du sud et de l'est de la Méditerranée, se voulait un processus de création d'une région où règne paix et prospérité.

Ce travail aborde le processus de Barcelone sur la base de la théorie des communautés de sécurité, et plus particulièrement à la lumière du modèle élaboré par Emanuel Adler et Michael Barnett, sur les facteurs expliquant l'émergence d'une communauté de sécurité pluraliste. Le but de ce mémoire est de soulever la question suivante : le partenariat euro-méditerranéen peut-il mener à la construction d'une communauté de sécurité pluraliste euro-méditerranéenne? Pour répondre à cette question, notre recherche s'est basée sur la présentation et l'analyse d'une série d'indicateurs, leur niveau de maturité et surtout le rôle du processus de Barcelone dans leur renforcement.

Ce mémoire se divise en trois chapitres. Le premier est consacré à la présentation de notre cadre théorique, pour mieux saisir les concepts de base de la théorie des communautés de sécurité, ainsi que du modèle d'analyse choisi. Le second chapitre examine les origines et le contexte de naissance du partenariat pour ensuite mettre en exergue ses objectifs, son fonctionnement et sa structure. Le troisième chapitre analyse une série d'indicateurs (géostratégiques, économiques, culturels et institutionnels) au sein du partenariat permettant de déceler la possibilité d'émergence, ou non, d'une communauté de sécurité « euro-méditerranéenne ». En guise de conclusion, nous allons présenter les résultats de notre recherche sous forme d'une discussion pour en arriver à la proposition de quelques pistes de réforme pouvant revigorer le partenariat.

**Mots-clés :** Union européenne, Maghreb, Méditerranée, Partenariat euro-méditerranéen, Communauté de sécurité.

## ABSTARCT

The Madrid Conference in 1991 and the Oslo agreements signed in 1993 created an appropriate climate for establishing partnership that may bring together Arabs and Israelis. Thus in 1995, Barcelona was distinguished by the establishment of Euro-Mediterranean partnership, also known by the Barcelona Process. This partnership which brings together the European Union and countries from the south and east of the Mediterranean was meant to be a process for the creation of a region of peace and prosperity.

This paper addresses the Barcelona Process from the perspective of the security community theory and more particularly in ~~the~~ light of the model developed by Emanuel Adler and Michael Barnett, on the factors that explain the emergence of a pluralist security community. This paper aims at raising the following question: can the Euro-Mediterranean partnership lead to the construction of Euro-Mediterranean pluralist security community? To answer this question, our research is based on the presentation and analysis of a number of indicators, their degree of maturity and above all the role of the Barcelona Process in their reinforcement.

This thesis is divided into three chapters. The first chapter is a theoretical outline of how to better enter the basic concepts of security community theory as well as the model of elected analysis. The second chapter deals with the origins, partnership birth context and highlights its objectives, functioning and structure. The third chapter is an analysis of a series of indicators (geo-strategic, economic, cultural and institutional) present in the partnership, is likely to find out an emergence possibility for "Euro-Mediterranean" security community. In conclusion, we shall present the outcome of our research in the form of a discussion and make some reform proposals to invigorate the partnership.

**Keywords:** European Union, Maghreb, Mediterranean, Euro-Mediterranean Partnership, Security Community.

## REMERCIEMENTS

Mes remerciements les plus sincères à mon directeur de recherche, Frédéric Mérand, pour ses commentaires et ses conseils qui m'ont permis de réaliser ce mémoire ainsi que pour mon initiation à l'univers des théories. Je le remercie également pour ses encouragements et sa compréhension durant ma grossesse.

Je remercie particulièrement mon frère Karim pour ses lectures, ses critiques constructives et son soutien moral tout au long de la rédaction de ce travail. Je remercie également mon mari Abderrahim pour sa patience, ses paroles encourageantes et réconfortantes durant les moments difficiles.

Je ne remerciais pas assez mon papa et ma maman pour leur amour et leur soutien indéfectible tout au long de mes études.

*Je dédie ce mémoire à mes deux amours :*

*Salma et Abderrahim.*

## TABLE DES MATIÈRES

<b>RÉSUMÉ .....</b>	<b>I</b>
<b>ABSTARCT.....</b>	<b>III</b>
<b>REMERCIEMENTS .....</b>	<b>V</b>
<b>LISTE DES ABRÉVIATIONS .....</b>	<b>IX</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE 1 : LE CADRE THÉORIQUE .....</b>	<b>6</b>
<b>1.1 LES PRÉMISSSES DE LA THÉORIE DES COMMUNAUTÉS DE SÉCURITÉ ET SES LACUNES ....</b>	<b>7</b>
<i>1.1.1 Les origines de la théorie des communautés de sécurité.....</i>	<i>7</i>
<i>1.1.2 Les lacunes de la théorie de K. Deutsch.....</i>	<i>9</i>
<i>1.1.3 La pertinence de la théorie de K. Deutsch dans le contexte actuel .....</i>	<i>11</i>
<b>1.2 LA DÉFINITION DES CONCEPTS DE BASE.....</b>	<b>12</b>
<i>1.2.1 La sécurité .....</i>	<i>12</i>
<i>1.2.2 La communauté .....</i>	<i>14</i>
<i>1.2.3 Des attentes partagées pour un changement pacifique .....</i>	<i>16</i>
<b>1.3 LA REPRISE DU CONCEPT PAR E. ADLER ET M. BARNETT .....</b>	<b>17</b>
<i>1.3.1 Les facteurs incitant le développement d'une communauté de sécurité .....</i>	<i>19</i>
1.3.1.1 Les facteurs précipitant l'émergence d'une communauté de sécurité.....	19
1.3.1.2 Les facteurs incitant le développement de la confiance mutuelle et de l'identité collective.....	20
1.3.1.3 Les conséquences résultant du développement de la confiance mutuelle et de l'identité collective.....	26
<b>CHAPITRE 2 : LE PARTENARIAT EURO-MÉDITERRANÉEN : ANTÉCÉDENTS, STRUCTURE ET OBJECTIFS.....</b>	<b>29</b>
<b>2.1 LA GENÈSE DES RELATIONS EURO-MÉDITERRANÉENNES AVANT LA CONFÉRENCE DE     BARCELONE.....</b>	<b>29</b>
<i>2.1.1 Les relations à caractère économique.....</i>	<i>30</i>
2.1.1.1 Les premiers accords d'association .....	30

2.1.1.2 La politique méditerranéenne globale (1972-1992).....	31
2.1.1.3 La politique méditerranéenne renouvelée (1992-1996).....	34
2.1.2 <i>Les initiatives à caractère politique et sécuritaire</i> .....	36
2.1.2.1 Le dialogue euro-arabe (1973-1993).....	36
2.1.2.2 Les Forums méditerranéens.....	38
2.1.2.2.1 Le Forum des pays de la Méditerranée occidentale .....	38
2.1.2.2.2 Le Forum des États de la Méditerranée.....	40
2.2 LE PARTENARIAT EURO-MÉDITERRANÉEN .....	42
2.2.1 <i>Le passage vers la Conférence de Barcelone</i> .....	42
2.2.2 <i>Le « triptyque » du PEM</i> .....	45
2.2.3 <i>Les voies d'action</i> .....	48
2.2.3.1 L'action bilatérale .....	48
2.2.3.2 L'action régionale .....	53
2.2.3.3 EuropeAid.....	56
2.2.4 <i>Le cadre financier du PEM</i> .....	57
2.2.4.1 MEDA.....	57
2.2.4.2 Les prêts et subventions de la BEI .....	60
<b>CHAPITRE 3 : LE PROCESSUS DE CONSTRUCTION D'UNE COMMUNAUTÉ DE SÉCURITÉ</b>	
<b>« EURO-MÉDITERRANÉENNE » .....</b>	<b>63</b>
3.1 LES FACTEURS PRÉCIPITANT L'ÉMERGENCE D'UNE COMMUNAUTÉ DE SÉCURITÉ .....	63
3.2 LES FACTEURS INCITANT LE DÉVELOPPEMENT DE LA CONFIANCE MUTUELLE ET DE	
L'IDENTITÉ COLLECTIVE .....	67
3.2.1 <i>Les facteurs structurels</i> .....	67
3.2.1.1 La puissance.....	67
3.2.1.1.1 La puissance normative et le PEM.....	68
3.2.1.1.2 L'UE en tant que puissance normative.....	69
3.2.1.2 Les connaissances .....	72
3.2.1.2.1 La mosaïque méditerranéenne.....	73
3.2.1.2.2 Les cultures de sécurité.....	74
3.2.1.2.3 L'action politique du PEM pour le développement de la confiance et des valeurs partagées .....	77
3.2.2 <i>Les facteurs de processus</i> .....	87
3.2.2.1 Les transactions au sein du PEM.....	88
3.2.2.1.1 L'impact économique du PEM sur les relations économiques entre les partenaires .....	88

3.2.2.1.2 Les actions économiques dans le cadre des programmes régionaux pour le développement de la coopération et des échanges économiques.....	97
3.2.2.2 Les institutions.....	100
3.2.2.2.1 L'asymétrie entre les partenaires.....	101
3.2.2.2.2 La complexité des intervenants.....	102
3.2.2.2.3 Les interférences dans le PEM.....	103
3.2.2.3 L'apprentissage social.....	107
3.2.2.3.1 La Fondation Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures.....	107
3.2.2.3.2 Le Forum civil euro-méditerranéen.....	109
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>122</b>
<b>ANNEXE 1 : CARTE GÉOGRAPHIQUE DES PAYS PARTICIPANTS AU PEM.....</b>	<b>I</b>

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

<b>ALELA</b>	Accord de Libre Échange de la Ligue Arabe
<b>APEM</b>	Assemblée Parlementaire Euro-méditerranéenne
<b>BEI</b>	Banque Européenne d'Investissement
<b>BEMD</b>	Banque Euro-méditerranéenne de Développement
<b>BERD</b>	Banque Européenne de la Reconstruction et du Développement
<b>CSCE</b>	Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe
<b>CSCM</b>	Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Méditerranée
<b>DEA</b>	Dialogue Euro-Arabe
<b>FAL</b>	Fondation Anna Lindh
<b>FEM</b>	Forum des États de la Méditerranéen
<b>FMI</b>	Fonds Monétaire International
<b>FEMIP</b>	Facilité Euro-méditerranéenne d'Investissement et de Partenariat
<b>FMO</b>	Forum des pays de la Méditerranée Occidentale
<b>GATT</b>	General Agreement for Tariffs and Traits
<b>IDE</b>	Investissements directs étrangers
<b>IEVP</b>	Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat
<b>LEA</b>	Ligue des États Arabes
<b>MEDA</b>	Mesures D'Accompagnement
<b>ONG</b>	Organisations Non Gouvernementales
<b>OMC</b>	Organisation Mondiale du Commerce
<b>OLP</b>	Organisation de Libération de la Palestine

<b>OPAEP</b>	Organisation des Pays Arabes Exportateurs de Pétrole
<b>OTAN</b>	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
<b>PAAA</b>	Programmes d'Appui à la mise en œuvre des Accords d'Association (P3A)
<b>PAC</b>	Politique Agricole Commune
<b>PAM</b>	Pays Arabes Méditerranéens
<b>PAS</b>	Programme d'Ajustement Structurel
<b>PECO</b>	Pays de l'Europe Centrale et Orientale
<b>PECSD</b>	Politique Européenne Commune en matière de Sécurité et de Défense
<b>PEM</b>	Partenariat euro-méditerranéen
<b>PESC</b>	Politique Étrangère et de Sécurité Commune
<b>PEV</b>	Politique Européenne de Voisinage
<b>PMG</b>	Politique Méditerranéenne Globale
<b>PMR</b>	Politique Méditerranéenne Rénovée
<b>PPMO</b>	Processus de Paix au Moyen-Orient
<b>PSEM</b>	Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>UEO</b>	Union de l'Europe Occidentale
<b>UMA</b>	Union du Maghreb Arabe

## INTRODUCTION

Le partenariat euro-méditerranéen (PEM), connu également sous le nom de processus de Barcelone, fut lancé lors de la Conférence euro-méditerranéenne des 27 et 28 novembre 1995, qui a réuni à Barcelone les vingt-sept ministres des affaires étrangères représentant les quinze États membres de l'Union européenne (UE) et les douze pays du sud et de l'est de la Méditerranée (PSEM). Le PEM se veut une chance d'assurer une paix stable et durable dans la région à travers l'établissement d'un bien être économique, politique, social et culturel. Son objectif majeur est de créer l'intégration au sein de la région euro-méditerranéenne sur la base des intérêts et des identités régionales capables d'assurer la sécurité dans la région. L'atteinte de ces objectifs passe par une interaction positive entre les trois volets du partenariat, à savoir le volet politique et sécurité, le volet économique et financier et le volet social, culturel et humain.

Les problèmes que connaît cette région sont d'un grand intérêt pour l'ensemble des pays bordant la mer Méditerranée, mais aussi pour l'Europe tout entière. Les enjeux sont multiples et de taille. Ils sont d'abord géopolitiques, puisque la région est rongée par des conflits interétatiques et même intra-étatiques (le conflit au Moyen-Orient, des conflits de frontières, la situation au Liban, etc.) qui constituent une bombe à retardement dans la région et risquent d'impliquer l'Europe dans des conflits régionaux. Les enjeux sont aussi économiques, étant donné que le sud de la Méditerranée n'a pas réussi à devenir une région économique émergente. Les difficultés économiques conjuguées à la structure démographique déséquilibrée sont également des sources inquiétantes de déstabilisation. Enfin, et non des moindres, les enjeux sont aussi culturels puisque les incompréhensions entre le monde judéo-chrétien et le monde arabo-musulman sont de plus en plus alarmantes, ce qui représente un grand danger sur le développement du bassin méditerranéen et par conséquent sur l'équilibre de l'ensemble européen.

Ces difficultés démontrent l'importance de ce projet et des espoirs qu'il a suscités lors de son lancement pour le développement économique de la région, la diminution des conflits, la promotion de la démocratie et du respect des droits de l'homme et une plus grande compréhension entre les populations de la région. Toutefois, douze ans après la Conférence de Barcelone, les responsables politiques et les observateurs des deux rives dressent un bilan « mitigé » en dépit des quelques avancées réalisées dans certains domaines. Plusieurs rapports d'évaluation tentent d'expliquer pourquoi l'essentiel des objectifs énoncés par la Déclaration de Barcelone reste inachevés.

La trilogie sur laquelle se base le PEM, la diversité de ces domaines d'intervention, ces voies d'action ainsi que la médiocrité de ces résultats donnent lieu à réfléchir et à soulever un grand nombre de questionnements sur ce projet ainsi que sur sa capacité à apporter la prospérité et la sécurité dans cette région. Récemment on assiste à l'émergence progressive d'une littérature qui fait le lien entre le PEM et le développement d'une communauté de sécurité dans la région. Ceci s'explique, entre autres, par la nature de l'approche du PEM en matière de sécurité ainsi que par l'importance accordée au volet politique et sécurité.

Notre regard sur le processus de Barcelone va être orienté vers cette nouvelle tendance afin de savoir si le PEM est susceptible de mener à la construction d'une communauté de sécurité pluraliste « euro-méditerranéenne ». Le modèle des communautés de sécurité pluralistes développé par Emanuel Adler et Michael Barnett dans leur ouvrage *Security Communities*, va nous servir de cadre théorique dans la mesure où il présente un modèle qui prône l'idée selon laquelle la relation dynamique et positive qui peut exister entre des facteurs structurels (la puissance et les connaissances) et des facteurs de processus (les transactions, les organisations et institutions et l'apprentissage social) engendre un climat propice pour le développement de la confiance mutuelle, de l'identité collective et des attentes partagées pour un changement pacifique, qui sont trois caractéristiques essentielles d'une communauté de sécurité pluraliste.

Ce mémoire aspire à confronter le modèle théorique d'E. Adler et M. Barnett à la réalité des relations euro-méditerranéennes afin de vérifier si le processus de Barcelone peut conduire à l'approfondissement des liens entre l'UE et les PSEM au point de permettre, non seulement le développement mais surtout la consolidation des facteurs expliquant le développement d'une pareille communauté. Il s'agit donc de repérer dans un premier temps, les conditions précipitant l'émergence d'une communauté de sécurité euro-méditerranéenne, pour ensuite se focaliser sur les facteurs conduisant à l'édification et la consolidation de la confiance mutuelle et de l'identité collective, qui sont des conditions indispensables pour le développement des attentes partagées pour un changement pacifique, donnant ainsi naissance à une communauté de sécurité pluraliste. En mettant la lumière sur une série d'indicateurs présents dans le PEM, nous allons expliquer comment les facteurs conduisant au développement de la confiance mutuelle et de l'identité collective souffrent de certaines imperfections entravant ainsi le développement des attentes partagées pour un changement pacifique. Nous présumons que les relations euro-méditerranéennes bénéficient d'un potentiel non négligeable qui nous laisse optimiste quand à l'émergence d'une telle communauté, sur le long terme, si les défaillances du PEM viennent à être comblées.

L'ampleur du processus de Barcelone, eu égard aux espoirs qu'il a fait naître autour de lui, justifie à elle seule cette étude. De plus, la compréhension des différentes composantes et dynamiques qui animent le PEM revêt une grande importance dans la mesure où la connaissance des conditions sur lesquelles repose la réussite, ou l'échec, de ce processus sont susceptibles de promouvoir, ou non, la naissance d'une pareille communauté dans cette région stratégique du monde. De plus, notre étude du cas traité constitue une première approche en la matière qui témoigne à son tour de l'émergence progressive d'une littérature scientifique sur le sujet. Toutefois, loin de rendre impossible la réalisation de notre recherche, cette situation constitue une excellente opportunité pour avancer dans l'étude de ce nouveau modèle d'intégration régionale dans cette région.

La proximité temporelle avec le cas étudié, la nature même du processus de Barcelone ainsi que l'originalité de notre hypothèse, nécessitent de prendre en compte deux considérations importantes : d'abord, cette étude va se baser essentiellement sur une analyse à partir des publications officielles-et-scientifiques des pays des deux rives sur le PEM d'une manière générale, ainsi que sur les récentes publications relatives à l'éventuelle émergence d'une communauté de sécurité dans la région. En plus des monographies portant sur les relations euro-méditerranéennes et le PEM, il sera fait usage des publications des centres de recherche qui se penchent sur ces questions tels que EuroMeSCo, le réseau FEMISE et l'Institut de la Méditerranée. Nous allons aussi faire appel à certains documents originaux, tels que la déclaration de Barcelone et son programme de travail. Notre analyse est effectuée à partir de 1995, date de la mise en place du PEM, jusqu'à 2007.

Eu égard aux objectifs susmentionnés, nous allons procéder comme suit : le premier chapitre va être consacré à la présentation du cadre théorique de ce travail. En outre, nous allons passer en revue les origines de la théorie des communautés de sécurité, définir les concepts de base qui lui sont rattachés, pour ensuite s'étaler sur la reprise de cette théorie à travers le modèle dégagé par E. Adler et M. Barnett.

Au cours du second chapitre, nous allons retracer la genèse des relations euro-méditerranéennes aussi bien au niveau économique, politique et sécuritaire pour mieux saisir les raisons et les circonstances qui ont concouru à la naissance de ce partenariat. Ensuite, nous allons présenter le PEM de manière à comprendre ses objectifs, son financement et les ressources financières dont il dispose. Ce chapitre, bien que descriptif, est un passage incontournable pour la compréhension des facteurs contribuant au développement d'une éventuelle communauté de sécurité « euro-méditerranéenne ».

Le troisième chapitre fait ressortir une série d'indicateurs présents au sein du PEM qui témoignent du niveau de développement des facteurs pouvant conduire à la construction de cette communauté à travers ce partenariat. Pour ce faire, nous allons étudier les

conditions précipitant la mise en place de ce partenariat ainsi que les facteurs de processus et les facteurs structurels qui incitent au développement de la confiance et de l'identité collective, qui sont deux composantes indispensables pour le développement des attentes partagées pour un changement pacifique.

Notre conclusion va prendre la forme d'une discussion qui résume les résultats obtenus et propose des pistes de réformes.

## CHAPITRE 1 : LE CADRE THÉORIQUE

Le partenariat euro-méditerranéen s'inscrit dans la mouvance d'intégration régionale, dont l'un des buts majeurs est d'assurer une paix stable dans la région à travers la réalisation du bien-être économique et social. Différentes approches théoriques essaient de proposer une explication à ce phénomène répandu dans l'espace international contemporain. Karl Deutsch définit l'intégration comme suit: « *Integration is a process of transforming previously separate units into components of a coherent system* »<sup>1</sup>. Ainsi, l'intégration dépasse le domaine économique pour emprunter le chemin de la constitution d'une communauté basée sur la confiance, la loyauté et le partage des valeurs. C'est dans cet ordre d'idée que figure la théorie des communautés de sécurité, reprise par E. Adler et M. Barnett, qui va nous servir de cadre théorique pour cette étude.

Ce chapitre est divisé en trois sections. La première présente un survol des origines et des lacunes de la théorie des communautés de sécurité, telle que conçue par K. Deutsch, en faisant aussi référence à sa pertinence dans la compréhension des événements actuels. La deuxième section expose les définitions des concepts de base de cette théorie, à savoir : la sécurité, la communauté et les attentes partagées pour un changement pacifique. La troisième section présente un cadre conceptuel de cette théorie sur la base du modèle développé par E. Adler et M. Barnett qui analyse les facteurs suscitant l'émergence, ou pas, d'une communauté de sécurité pluraliste.

---

<sup>1</sup> Karl Deutsch, *The Analysis of International Relations*, New Jersey: Prentice-Hall ed, 1968, p 54.

## 1.1 LES PRÉMISSSES DE LA THÉORIE DES COMMUNAUTÉS DE SÉCURITÉ ET SES LACUNES

La théorie des communautés de sécurité a été initiée au début des années 1950 par Richard Van Wagenen. Cependant, ce n'est qu'en 1957 que K. Deutsch et ses collaborateurs<sup>2</sup> lui donnent une conception théorique et empirique dans leur ouvrage intitulé *Political Community and The North Atlantic Area*. La conception deutschienne des communautés de sécurité a souffert d'un certain nombre de faiblesses qui l'ont rendu impopulaire. Cependant, les conséquences de la fin de la guerre froide sur le paysage international de même que les développements qu'ont connu les théories en relations internationales vont relancer l'intérêt pour cette théorie.

### 1.1.1 Les origines de la théorie des communautés de sécurité

Dans leurs études, Deutsch et ses collaborateurs définissent la communauté de sécurité comme un groupe intégré au sein duquel il existe « *un sens de communauté, des institutions et des pratiques suffisamment fortes et diffuses pour assurer, pendant un long moment, des attentes de changement pacifique parmi sa population* »<sup>3</sup>. Toutefois, le terme « intégration » ne signifie pas seulement la fusion des populations ou des gouvernements en une seule unité. Ainsi, Deutsch distingue entre deux types de communauté de sécurité:

- La communauté de sécurité unifiée ou amalgamée : elle existe lorsqu'il y a une fusion de deux ou plusieurs entités indépendantes en une seule et large unité, couronnée par un

<sup>2</sup> Karl Deutsch, *Political Community and the North Atlantic Area, International Organization in the Light of Historical Experience*, Princeton, New Jersey: Princeton University Press, 1957.

<sup>3</sup> Marie-Claude Smouts, Dario Battistella et Pascal Vennesson, *Dictionnaire des relations internationales : approches, concepts, doctrines*, Paris : Dalloz, 2003, p. 59.

gouvernement commun après la fusion. D'après Deutsch, les États-Unis d'Amérique sont l'illustration de ce type de communauté de sécurité.

- La communauté de sécurité pluraliste: dans ce type de communauté, les entités conservent leur souveraineté légale de gouvernement séparé. Les États au sein de cette communauté présentent une certaine compatibilité au niveau des valeurs, qui dérivent essentiellement des institutions communes, d'un sentiment de sympathie mutuelle et de confiance partagée. Ces États sont intégrés au point d'avoir des présomptions raisonnables de changement pacifique.

Après une comparaison empirique des processus d'intégration en Europe occidentale et en Amérique du Nord, Deutsch et ses collaborateurs aboutissent à la conclusion suivante : la communauté de sécurité pluraliste assure plus aisément un état de paix par rapport à la communauté de sécurité unifiée. Ceci s'explique par le fait que, si cette dernière nécessite la réunion d'un nombre élevé de conditions essentielles au processus d'intégration unifié<sup>4</sup>, la seconde n'en exige que trois à savoir : une compatibilité des valeurs essentielles des élites politiques des unités en question, un sentiment de sympathie mutuelle, de « *we-feeling* » et de confiance partagée entre les populations concernées, et la capacité de prédire le comportement de l'autre et de se comporter soi-même en fonction de cette prédiction<sup>5</sup>.

<sup>4</sup> Ces conditions sont liées à la compatibilité entre les valeurs fondamentales des couches sociales politiquement importantes, à l'augmentation des capacités politiques et administratives des unités politiques devant fusionner, à la mobilité des personnes et à l'élargissement de l'élite politique, aux liens stables de communication sociale du point de vue géographique (entre les territoires) et sociologique (entre es différentes couches sociales), à l'existence de services et de fonctions communs et à l'établissement de leurs contreparties institutionnelles en vue de leur exécution dans un grand nombre de domaines de communications et de transactions, à l'attente de liens et d'avantages économiques plus importants, à la croissance économique supérieure dans au moins les unités participantes les plus importantes. Dario Battistella, « L'apport de Karl Deutsch à la théorie des relations internationales », *Revue Internationale de Politique Comparée*, Vol. 10, N° 4, 2003, p. 571-572.

<sup>5</sup> Deutsch, *Political Community and the North Atlantic Area*, p. 65-69.

D'après Deutsch, les États qui évoluent dans le cadre d'une communauté de sécurité pluraliste créent non seulement un ordre stable mais surtout une paix durable due à leur niveau d'intégration qui incite au développement d'un sens de la communauté qui, à son tour, crée des garanties de règlement pacifique de leurs différends. L'auteur considère que la communication est le ciment des groupes sociaux en général et des communautés politiques en particulier. Au cœur de l'approche pluraliste de Deutsch, figure la supposition que la communication, à travers les transactions de toutes catégories confondues, regroupe des facteurs d'identification partagés qui génèrent des liens sociaux, non seulement entre l'élite politique mais également entre les masses, leur inspirant un sens de la communauté<sup>6</sup>. Dans la vision de Deutsch, les transactions ne se limitent pas au commerce uniquement pour inclure les différentes formes d'échange possibles et existantes entre les sociétés telles que la migration, le tourisme, les échanges culturels et universitaires. Pour mesurer ce sens de la communauté, Deutsch accorde une attention particulière au volume des transactions entre les États<sup>7</sup>. D'après lui, l'importance du volume des transactions laisse supposer de grandes chances pour l'émergence d'une communauté. Il soutient ainsi l'idée selon laquelle le développement de la communauté transforme non seulement le système étatique mais également les identités des peuples vers le partage des valeurs communes.

### 1.1.2 Les lacunes de la théorie de K. Deutsch

Alors que l'ensemble des théories en relations internationales se basent soit sur le langage de la force, soit sur l'établissement des institutions pour expliquer l'absence de guerre entre les États, la théorie de Deutsch soutient que l'enracinement des États dans un environnement de relations sociales, compris comme étant une « communauté », génère des

---

<sup>6</sup> Le sens de communauté signifie la croyance du groupe dans l'obligation et la possibilité de résolution des problèmes à travers des processus de changement pacifique.

<sup>7</sup> Nous aurons l'occasion de définir la notion de « transaction » dans la théorie des communautés de sécurité lors de la section sur la définition des concepts de base.

attentes fiables pour un changement vers la paix. En osant prévoir la possibilité de l'existence de la communauté au niveau international, il souligne la pertinence et la nécessité d'une nouvelle conception des relations entre les forces transnationales, la puissance ainsi que les politiques de sécurité pour mieux saisir les « communautés de sécurité ».

Malgré son potentiel théorique et pratique, la théorie des communautés de sécurité, telle que développée par Deutsch, n'a pas pu générer un robuste agenda de recherche. Sa théorie a fait l'objet de critiques que Dario Battistella résume en trois points<sup>8</sup> : d'abord, Deutsch met l'accent sur l'existence d'un noyau de force pour l'atteinte d'une intégration unifiée ou pluraliste, ce qui n'est pas en contradiction avec la théorie de la stabilité hégémonique qui soutient que l'ordre international ne saurait être assuré que grâce à un déséquilibre unipolaire en faveur d'une puissance hégémonique. Ainsi, il est à se demander si la prépondérance du leadership que peut exercer cet État noyau, vu la supériorité de sa taille, de sa force économique ou de son efficacité administrative, permet une inspiration ou bien une imposition des valeurs de l'entité exerçant son leadership. Aussi, Deutsch soutient qu'un système multipolaire assure une plus grande stabilité, ce qui est difficilement conciliable avec la présence d'un noyau de force dans l'avènement d'une communauté de sécurité. Cette ambiguïté dans la position de Deutsch apparaît plus clairement lorsqu'il soutient d'un côté que l'intégration pluraliste est un chemin plus pratique vers la paix et d'un autre côté que la quantité des transactions augmente plus vite au sein des communautés qu'entre communautés<sup>9</sup>.

Aussi, la question se pose-t-elle sur la méthode de vérification de l'hypothèse de l'existence d'une communauté de sécurité pluraliste, à laquelle Deutsch répond par la

---

<sup>8</sup> Battistella, pp. 583-585.

<sup>9</sup> Deutsch a remarqué une baisse des échanges entre communautés avec l'augmentation des obstacles politiques et administratifs au mouvement des personnes, des biens et des capitaux.

vérification des préparatifs de guerre. Ainsi, l'absence de ces préparatifs (des bases, des déploiements de troupes, navires de guerre, etc) entre les groupes concernés peut servir d'indice de l'existence d'une pareille communauté de sécurité. Encore une fois, Deutsch n'explique pas vers qui les armements d'un État sont dirigés avec certitude, ce qui s'ajoute aux insuffisances dont souffre sa conception quantitative de l'intégration. Aussi, Deutsch voyait les transactions, principalement à travers les mesures quantitatives, comme la principale source d'émergence de nouvelles identités entraînant ainsi la naissance d'un sens de la communauté. Adler et Barnett critiquent également le manque d'intérêt montré par Deutsch au rôle des organisations internationales et aux groupes sociaux comme source de nouvelles formes d'identification mutuelle et de relation de sécurité. D'ailleurs, ces deux auteurs vont reprendre la théorie des communautés de sécurité de Deutsch, pour lui donner un nouveau cadre conceptuel<sup>10</sup>.

### 1.1.3 La pertinence de la théorie de K. Deutsch dans le contexte actuel

Malgré les lacunes dont souffre la théorie de Deutsch, il ne faut surtout pas oublier qu'elle a donné un nouveau souffle aux théories en relations internationales. De nouvelles théories ont été inspirées des travaux de cet auteur, telles que la théorie de la paix démocratique qui s'aligne avec la théorie de Deutsch au niveau de l'émergence des attentes pacifiques réciproques grâce à la nature du régime intérieur des États ainsi que la théorie de la toile d'araignée qui met l'accent sur les systèmes et les communications, deux notions deuschiennes par excellence<sup>11</sup>.

---

<sup>10</sup> Emanuel Adler et Michael Barnett, *Security Communities*, Cambridge: Cambridge University Press, 1998, p. 3.

<sup>11</sup> Le postulat de départ de la théorie de la paix démocratique, développée par Bruss Russet, soutient que le régime intérieur d'un État influe sur son comportement international, ce qui peut expliquer la nature des relations qu'entretiennent les démocraties entre elles. Quand à la théorie de la toile d'araignée, de John Burton, conçoit les relations internationales en termes d'États entrant en contact les uns avec les autres comme une gigantesque toile d'araignée tissée par une infinité d'activités trans-sociétales.

Les changements politiques survenus suite à la fin de la guerre froide et aux développements qu'ont connus les théories en relations internationales<sup>12</sup>, expliquent le retour à la théorie des communautés de sécurité ainsi que son importance dans la compréhension des événements actuels. D'ailleurs, les actions d'une grande partie de l'élite politique démontrent qu'ils ont adopté une nouvelle manière de faire le lien entre la sécurité et la communauté. En effet, les politiciens considèrent de plus en plus que la présence de valeurs communes, due à l'étroite coopération en matière de sécurité, participe également dans l'approfondissement de cette coopération ainsi que le développement des relations transnationales<sup>13</sup>. Cette tendance a entraîné une révision dans les concepts qui rentrent dans ce champ d'intérêt, ce qui nous amène à la définition des concepts clés de la théorie des communautés de sécurité.

## **1.2 LA DÉFINITION DES CONCEPTS DE BASE**

Dans cette section nous allons donner la définition des concepts les plus pertinents qui composent la théorie des communautés de sécurité, à savoir : la sécurité, la communauté et les attentes partagées pour un changement pacifique.

### **1.2.1 La sécurité**

Si auparavant la sécurité est confinée dans le concept de sécurité militaire, c'est-à-dire la capacité des États à se défendre contre les menaces militaires externes, aujourd'hui une nouvelle conception de la sécurité émerge selon laquelle les États identifient de

---

<sup>12</sup> Ces développements résultent de l'introduction de certaines dispositions sociales telles que l'identité et les normes dans l'explication des Relations Internationales.

<sup>13</sup> Adler et Barnett, p. 4.

nouveaux types de menaces, tels que les problèmes économiques, sociaux et environnementaux. Toutefois, il y a absence de consensus sur les aspects fondamentaux qui doivent être pris en considération dans la conceptualisation de la sécurité au sein des études de sécurité en relations internationales<sup>14</sup>. Cette problématique s'étend à la définition de la notion de sécurité dans la théorie sur les communautés de sécurité. Selon Deutsch, la sécurité fait référence à une paix stable principalement en termes d'absence de violence physique, ce qui signifie que la communauté de sécurité est une communauté de paix. De ce fait, il soutient que le maintien de la paix entre les unités, au sein d'une communauté de sécurité pluraliste, est l'objectif majeur qui prime sur tout autre facteur<sup>15</sup>.

Toutefois, des crises économiques ou des dégradations environnementales peuvent affecter la sécurité de manière à ôter le qualificatif de communauté de sécurité à celles qui sont rongées par ces menaces non militaires même si une paix stable règne dans la région. Ceci implique l'importance d'adopter une définition plus générale de la sécurité afin d'inclure à la fois la menace militaire et non militaire qui peut également être source de dégâts majeurs<sup>16</sup>. Ainsi, Raimon Väyryen définit la sécurité comme « ... *a low past, present, and future probability of using serious coercive force between or within nations... in other words, peace and security mean, ultimately, freedom from coercion and its threats* »<sup>17</sup>. Cette définition prend en considération uniquement une coercition militaire et/ou économique où la menace est assez alarmante au point de mettre en danger l'existence et la

<sup>14</sup> Le débat sur la notion de sécurité ne manque pas de développement théorique, toutefois on détecte une absence de consensus sur les aspects fondamentaux qui doivent être intégrés dans sa conceptualisation. Pour plus de documentation sur la question voir à titre d'exemple: Buzan Barry, *People, States and Fear. An Agenda for International security studies in Post-Cold War Era*. 2<sup>nd</sup> ed. Boulder, Colorado: Lynne Rienner Publishers 1991.

<sup>15</sup> Deutsch, *Political Community and the North Atlantic Area*, p. 31.

<sup>16</sup> Il existe une conception plus exigeante qui inclut les conflits internes dans la définition de la notion de sécurité dans le cadre de la théorie des communautés de sécurité. Toutefois nous allons prendre en considération uniquement la définition qui inclut la menace militaire et non militaire afin d'éviter toute dispersion dans le cadre de ce travail.

<sup>17</sup> Väyryen Raimo, « Stable Peace through Security Communities? Steps Towards Theory-Building, Occasional paper ». University of Notre Dame: Joan B. Kroc Institute for International Peace Studies, 2000 p. 162.

liberté des individus ou de la communauté. Donc, une région peut être qualifiée de sécuritaire s'il y a consensus sur la faiblesse des probabilités d'une coercition militaire et/ou économique.

Les changements géopolitiques et stratégiques survenus depuis la fin de la guerre froide ont chamboulé le paysage international, ce qui a ravivé l'attention sur la place stratégique de l'espace méditerranéen. La région est agitée par des conflits qui laissent flâner l'éventualité de conflits militaires qui puisent leurs sources dans les tensions entre les pays de la rive sud de la Méditerranée liés à des revendications de frontières ou de populations (les rivalités entre l'Algérie et le Maroc, le statut du Sahara occidental, le conflit israélo-palestinien, la situation au Liban...). Également, le niveau de développement économique et démographique du sud de la Méditerranée renforce les divergences culturelles et religieuses-avec la rive nord ce qui génère des flux de migrations aux portes de l'Europe et le repli identitaire. La diversité des problèmes que connaît la région donne à la notion de sécurité une importance cruciale dans cet espace. Aussi, l'hétérogénéité qui existe entre les partenaires méditerranéens<sup>18</sup>, et qui reflète la diversité au niveau de l'enjeu sécuritaire du PEM, nous incite à prendre en considération la notion de sécurité portée à la fois sur la menace militaire ainsi que la menace non-militaire.

### 1.2.2 La communauté

Selon la vision constructiviste, la communauté réfère à une collectivité de personnes qui partagent des normes, des valeurs et des identités conduisant à une solidarité réciproque entre eux. Le maintien de cette communauté se fait grâce à la formation d'une identité

---

<sup>18</sup> Cette hétérogénéité est déterminée, entre autres, par des questions concernant les systèmes politiques de chacun des pays, leurs degrés d'institutionnalisation démocratique, leur développement économique, ainsi que les différences sociales et culturelles existantes entre les partenaires du Nord avec ceux du Sud.

collective. Dans cet ordre d'idée, Adler et Barnett considèrent que la communauté se réalise suite à la présence de trois caractéristiques :

[...] First, members of a community have shared identities, values and meanings... Secondly, those in a community have many-sided and direct relations ; interaction occurs[...] through some form of face-to-face encounter and relations in numerous sittings. Thirdly, communities exhibit a reciprocity that expresses some degree of long-term interest and perhaps even altruism; long-term interest derives from knowledge of those with whom one is interacting, and altruism can be understood as a sense of obligation and responsibility<sup>19</sup>.

Les deux dernières caractéristiques mettent en lumière le fait que les acteurs au sein des communautés continuent d'agir en fonction de leurs intérêts. Or, ce qui distingue les États dans une communauté de sécurité par rapport à ceux qui sont dans une « association »<sup>20</sup> c'est la conviction que les membres de la communauté ne vont pas recourir à la violence pour régler leurs différends résultant des rivalités qui peuvent exister entre eux. Les deux auteurs soutiennent également que, même si l'existence de ces caractéristiques est plus probable au niveau local, elles peuvent tout de même exister à l'échelle internationale.

A ce niveau, les forces économiques et le développement technologique sont des conditions qui favorisent la transformation de l'environnement international de manière à rendre possible la création d'un sens de la communauté parmi des populations n'habitant pas le même espace géographique, rendant ce dernier critère obsolète<sup>21</sup>. La fin de la guerre froide, la disparition du bloc Soviétique, l'élargissement de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), etc. sont tous des événements qui démontrent que les communautés sont des constructions sociales qui peuvent connaître des redéfinitions.

<sup>19</sup> Adler et Barnett, *Security Communities*, p. 31.

<sup>20</sup> La distinction de Ferdinand Tonnies entre une association et une communauté, faite sur la base de la présence de l'intérêt personnel dans la première et son absence dans la deuxième, a généré l'impression que les acteurs dans les communautés n'ont pas d'intérêt individuel et de ce fait ne peuvent agir en fonction de ces intérêts.

<sup>21</sup> Ibid., p. 32.

Géographiquement, l'espace méditerranéen est une zone de rencontre entre l'Europe, l'Afrique et l'Asie; il représente l'intersection des mondes romain, musulman et orthodoxe où on y découvre des peuples différents, des langues, des dialectes, des traditions et des modes de vie divers. Si auparavant les échanges étaient limités dans l'espace géographique et temporel, aujourd'hui l'humanité a atteint un niveau de développement technologique fulgurant facilitant l'interaction entre les deux rives de la Méditerranée et éliminant un des obstacles devant la formation d'un sentiment de communauté qui peut résulter de la multiplicité des communications.

### 1.2.3 Des attentes partagées pour un changement pacifique

Le développement d'un mécanisme de résolution pacifique des conflits est un des critères déterminants qui distinguent les différents types de communautés. Ainsi, les membres d'une communauté de sécurité vont développer des attentes réciproques pour un changement pacifique<sup>22</sup>. Les attentes réciproques peuvent naître, non seulement entre des acteurs qui ont des intérêts et des préférences semblables, mais aussi entre ceux qui ont des identités et des intérêts différents mais qui peuvent être façonnés par leur environnement. D'après Adler et Barnett, les théories sociales tiennent compte de la possibilité selon laquelle les interactions entre les États ainsi que les forces transnationales peuvent transformer les identités et les intérêts des États<sup>23</sup>. Ainsi, «...*the thickness of the social environment does more than merely describe, it also explains the emergence of dependable expectations among people who, while organized around states, nevertheless come to share a transnational space*»<sup>24</sup>. Ainsi, c'est la nature de l'environnement social existant qui

---

<sup>22</sup> Adler et Barnett, p.34.

<sup>23</sup> Id.

<sup>24</sup> Id.

explique l'émergence des attentes réciproques entre des populations qui partagent un espace transnational.

Le changement pacifique peut être défini à son tour comme la conviction des membres de la communauté sur le non recours à la violence organisée comme moyen de règlement des conflits. Dans cet ordre d'idée, on peut se poser la question relative à la durée de la résolution pacifique des conflits entre les entités pour qu'une communauté soit qualifiée d'une communauté de sécurité. D'après Deutsch le temps importe peu, ce qui est primordial c'est la réalisation de l'intégration, c'est-à-dire que les États n'envisagent pas la guerre et ne se préparent pas pour elle<sup>25</sup>. Par conséquent, l'intégration est considérée comme étant l'élément de base dans la définition du mécanisme de résolution des conflits au sein d'une communauté de sécurité. Ainsi, du moment que l'intégration est atteinte par la communauté, le temps n'est qu'un moyen de consolidation de cette communauté de sécurité. Comme le résume bien Adler et Barnett «...*evidence of security community should be sought not only in behaviour that suggests the renunciation of military violence but also in the existence of deeply entrenched habits of the peaceful resolution of conflicts*»<sup>26</sup>.

### 1.3 LA REPRISE DU CONCEPT PAR E. ADLER ET M. BARNETT

Afin de mener à bien notre analyse sur la possibilité d'émergence d'une communauté de sécurité euro-méditerranéenne grâce au PEM, nous allons nous baser principalement sur le modèle des communautés de sécurité pluraliste élaboré par Adler et Barnett. Dans leur reprise de la théorie des communautés de sécurité, les deux auteurs cherchent à développer un modèle « multi-fold » du processus d'intégration qui inclut à la

<sup>25</sup> Id.

<sup>26</sup> Adler et Barnett, p, 35.

fois les changements de processus, tels que les interactions entre les États, ainsi que les changements structurels, comme la formation d'une identité commune, sachant bien que les deux sphères sont essentielles dans l'édification de la notion de communauté comme défini précédemment. A l'inverse de Deutsch, ils considèrent qu'il faut porter plus d'intérêt, non pas au volume des transactions entre les sociétés, mais surtout à l'origine sociale de ces transactions ainsi qu'au processus d'apprentissage social qui peuvent mener au développement d'une identité commune. Sur la base d'anciennes recherches et d'études récentes sur les communautés de sécurité, le modèle qu'ils dégagent tente d'isoler les indicateurs qui renseignent sur le niveau de développement d'une communauté de sécurité pluraliste à savoir : la confiance mutuelle, l'identité collective et les attentes partagées pour 同享 un changement pacifique.

Nos deux auteurs dégagent également trois phases de développement par lesquelles passe la constitution d'une communauté de sécurité pluraliste, ainsi que la distinction entre les communautés de sécurité lâches et serrées (*Loosely and tightly coupled*). En se basant sur le fait que le développement des communautés de sécurité est une construction sociale, ils déduisent qu'elles ont une histoire temporelle. Ainsi, elles passent par trois phases de développement : la naissance, la croissance et la maturité. Dans certain cas, on peut 同享 observer l'existence d'une quatrième phase : celle de la désintégration. Toutefois, ceci ne veut pas dire que l'émergence des communautés de sécurité suit un chemin unique. Les origines et les trajectoires empruntées vers le développement des communautés de sécurité peuvent varier<sup>27</sup>.

---

<sup>27</sup> Pour plus de détail sur les caractéristiques de chacune des catégories, voir Adler et Barnett, pp. 55-57.

### **1.3.1 Les facteurs incitant le développement d'une communauté de sécurité**

Leur modèle décrit trois phases du processus de formation d'une communauté de sécurité à savoir : la naissance, la croissance et la maturité. Chaque phase comprend une série d'indicateurs qui témoignent du degré d'intégration atteint susceptible de nous renseigner sur l'évolution des facteurs déterminants dans ce processus d'intégration. De plus, ces facteurs sont classés en trois catégories selon leur place dans le processus de changement, c'est-à-dire là où le changement commence, a lieu ou montre ses effets.

#### **1.3.1.1 Les facteurs précipitant l'émergence d'une communauté de sécurité**

Le développement technologique, la menace extérieure, les problèmes d'immigration, les transformations dans le paysage économique, démographique et environnemental sont tous des facteurs qui poussent vers la formation des alliances ainsi qu'une coordination des politiques de sécurité, et par la même occasion incitent les États à s'orienter vers la promotion de la coordination de leurs politiques dont le but de maximiser leurs avantages mutuels. D'après Adler et Barnett, les différents actes de coopération ne produisent pas la confiance ou l'identification mutuelle, mais leur simple existence engendre les conditions nécessaires pour l'atteinte de ces deux caractéristiques. Ainsi, la multiplication des rencontres, du dialogue et de la coordination politique entre les États pourrait créer le contexte propice au développement de nouveaux liens sociaux.

La genèse et les circonstances de la création du processus de Barcelone, que nous allons analyser au cours du deuxième chapitre, vont nous servir à illustrer les facteurs précipitant l'émergence d'une éventuelle communauté de sécurité à travers le PEM.

### 1.3.1.2 Les facteurs incitant le développement de la confiance mutuelle et de l'identité collective

Suite à l'influence exercée par la première catégorie de facteurs, les États, ainsi que leur population, sont impliqués dans une série d'interactions sociales qui commencent à transformer l'environnement dans lequel ils évoluent. Pour démontrer ces transformations, Adler et Barnett divisent cette catégorie en deux : d'une part les facteurs structurels à savoir, la puissance et les connaissances, et d'autre part les facteurs de processus qui incluent les transactions, les organisations internationales et les institutions ainsi que l'apprentissage social. Nos deux auteurs soutiennent que l'imbrication qui caractérise la relation entre ces deux processus génère les conditions propices à la formation et au développement de la confiance mutuelle et de l'identité collective, sans lesquelles il ne pourrait y avoir des attentes partagées pour un changement pacifique<sup>28</sup>.

➤ Au niveau structurel

Les deux auteurs soulignent le rôle majeur que joue la **puissance** et les **connaissances** dans le développement d'une communauté de sécurité.

**La puissance** : Deutsch était parmi les premiers à soutenir que la présence d'un État puissant, à différents niveaux, représente un noyau qui favorisera le développement d'un processus d'intégration<sup>29</sup>. A leur tour, Adler et Barnett soumettent l'hypothèse qui renforce cette idée, en affirmant que la puissance occupe un rôle important dans le développement et le maintien des communautés de sécurité. Le pouvoir que peuvent exercer les États

<sup>28</sup> Adler et Barnett, p. 39.

<sup>29</sup> Deutsch, *Political Community and the North Atlantic Area*, p. 38.

puissants en vue du maintien d'une position commune pour le règlement de certains conflits régionaux permet le développement d'une communauté de sécurité. Par conséquent:

*[...] power can be a magnet; a community formed around a group of strong powers creates the expectations that weaker states that join the community will be able to enjoy the security and the perhaps other benefits that are associated with that community<sup>30</sup>.*

Toutefois, ce ne sont pas ces États puissants qui créent la sécurité. C'est plutôt l'image positive du progrès matériel qu'ils reflètent, qui favorise le développement d'une communauté de sécurité autour d'eux.

Dans le cadre du PEM, l'UE incarne l'État noyau qui cherche à attirer les PSEM vers un processus d'intégration. Pour l'atteinte de son objectif, l'UE exerce sa puissance normative qui peut être définie comme l'aptitude à contrer l'anarchie avec des pratiques civiles sans recourir à des actions militaires<sup>31</sup>. Tandis que la puissance matérielle se concrétise par des interventions militaires qui n'hésitent pas, par moment, à violer les lois internationales dans le but de rétablir la démocratie et les droits de l'homme au sein des autres États, la puissance normative se base sur la diffusion des règles de droit et des idées à travers un processus d'apprentissage en assurant des changements endogènes durables<sup>32</sup>. Par conséquent, la puissance normative a comme objectif d'exporter des normes, des méthodes et des valeurs dans une relation de partenariat en dehors de toute action militaire qui cherche à imposer un ordre hégémonique. Aux yeux des constructivistes, c'est grâce à

---

<sup>30</sup> Adler et Barnett, p. 39.

<sup>31</sup> Beverly Crawford, « Why the EuroMed Partnership? Explaining the EU's Strategies in the Mediterranean Region ». *Working papers in Institute of European Studies*, 2003, p. 13.

<sup>32</sup> Id.

la puissance normative que l'Europe a réussi à établir paix, sécurité et prospérité au sein du continent<sup>33</sup>.

**Les connaissances :** le partage de certaines idées et compréhensions entre les États est intimement lié au développement de la confiance mutuelle et de l'identité collective. A ce niveau, Deutsch arrive à la conclusion selon laquelle la formation de la communauté Nord Atlantique a été favorisée par le partage de certaines idées se rattachant aux valeurs du marché et de la démocratie libérale implicitement liés à un système de pratiques qui facilite les transactions et la confiance. En conséquence, le lien qui peut exister entre le libéralisme et le développement des communautés de sécurité, peut s'expliquer par le fait que les idées libérales ont plus tendance à créer une culture civique transnationale partagée<sup>34</sup> capable de façonner l'identité transnationale des individus de la communauté. De plus, elles sont capables de promouvoir la formation des sociétés civiles fortes à travers l'interpénétration des sociétés et les échanges qui peuvent en résulter.

市场 + 民主  
↓  
社会

Or, les changements que connaît le Sud-Est asiatique, à l'exemple de l'ASEAN<sup>35</sup>, démontrent que le partage d'une idéologie de développement est également en mesure de promouvoir la concrétisation d'un projet de développement partagé, qui est aussi source de développement non seulement des échanges transnationaux et des institutions communes, mais surtout permettra l'émergence de butts communs autour desquels une identité partagée peut se forger, favorisant ainsi le développement des attentes partagées pour un changement pacifique<sup>36</sup>. A ce niveau, une comparaison entre les cultures de sécurité des deux blocs de partenaires dans le PEM va nous servir d'indicateur sur l'état des connaissances

发展  
↓  
认同感

<sup>33</sup> Id.

<sup>34</sup> Comme au niveau du rôle du gouvernement et des lois, les droits et obligations des citoyens...etc.

<sup>35</sup> Association des Nations du Sud-Est Asiatique.

<sup>36</sup> Väyryen Raimo, « Stable Peace through Security Communities? Steps towards Theory-Building », p. 176.

récioproques ainsi que du niveau de développement de la confiance qui règne entre les partenaires.

➤ *Au niveau des processus*

Cette catégorie inclut les transactions, les organisations internationales et les institutions ainsi que l'apprentissage social.

**Les transactions** peuvent être définies comme « *...a bounded communication between one actor and another* »<sup>37</sup>. Par conséquent, les transactions incluent différentes sortes d'échanges comme les échanges économiques, politiques, culturels, technologiques, etc. La croissance de ces échanges entre les acteurs permet de tisser des liens favorables au développement de la confiance mutuelle et de l'identité collective. Toutefois, le rôle des transactions dans la formation de l'identité collective ne se limite pas à la quantité des transactions, tel que soutenu par Deutsch, leur qualité occupe également une place importante dans ces transformations. Dans ce sens, Adler et Barnett affirme que « *...a qualitative and quantitative growth of transactions reshapes collective experience and alters social facts* »<sup>38</sup>.

Les actions politiques au sein du PEM, la nature des échanges économiques, les barrières douanières, les Investissements Directs Étrangers (IDE) ainsi que l'état de la coopération sud-sud vont nous servir d'indicateurs afin d'évaluer la qualité et la quantité des transactions dans le PEM.

---

<sup>37</sup> Adler et Barnett, p. 41.

<sup>38</sup> Id.

Les organisations internationales et les institutions contribuent également au développement des communautés de sécurité. D'abord on distingue entre les institutions sociales, qui sont des pratiques sociales composées par un ensemble de règles ou de lois qui gouvernent les relations entre les entités, et les organisations en tant qu'entités matérielles disposant d'un local, de bureaux, de personnel, des équipements et d'un budget. Ainsi, les institutions sociales peuvent se voir concrétiser à travers une organisation d'où l'intérêt à ne pas confondre les deux. Les organisations facilitent et encouragent les transactions ainsi que le développement de la confiance, en établissant des normes de comportements, des mécanismes de surveillance et de sanctions pour consolider ces normes. C'est également un lieu de socialisation qui favorise le dialogue, l'apprentissage et l'échange entre les acteurs, ce qui permet une certaine prévisibilité dans leurs comportements. Elles sont capables de favoriser la création d'une culture régionale basée sur certaines valeurs comme la démocratie et les droits de l'homme, de même qu'encourager des projets régionaux qui poussent vers la croyance en un destin régional commun. En résumé, elles ont cette capacité de mener au développement de la confiance mutuelle et des identités collectives en raison de leur «...underestimated capacity to "engineer" the very conditions- for example, cultural homogeneity, a belief in a common fate, and norms of unilateral self-restraint - that assist in their development »<sup>39</sup>.

Le rôle que peuvent jouer les différentes catégories d'organisations internationales ainsi que les institutions dans le développement des communautés de sécurité existe grâce à la volonté et à l'esprit d'innovation des élites politiques qui leur sont rattachées. De ce fait, l'évolution de toute communauté politique ne pourrait devenir une réalité politique que par l'intermédiaire de cette élite politique<sup>40</sup>.

<sup>39</sup> Adler et Barnett, p. 43.

<sup>40</sup> D'ailleurs, Adler et Barnett attirent l'attention sur ce point en vue de combler cette lacune qui figure dans le travail de Deutsch sur les communautés de sécurité.

L'analyse de l'organisation institutionnelle du PEM ainsi que de la dynamique qui l'anime va nous permettre d'évaluer la qualité du rôle qu'elle est appelée à jouer pour le renforcement de la confiance mutuelle et des valeurs communes sachant bien que ces institutions souffrent d'un certain dysfonctionnement qui porte atteinte aux résultats du partenariat ainsi qu'à son image.

**L'apprentissage social :** le rôle des élites politiques qui sont rattachées aux organisations internationales et aux institutions démontre l'importance de l'apprentissage social auquel elles participent. Ce dernier ne se limite pas en une simple réinterprétation de la réalité mais peut être défini comme « *...the capacity and motivation of social actors to manage and even transform reality by changing their beliefs of the material and social world and their identities* »<sup>41</sup>.

Les transactions figurent comme étant une composante essentielle dans le développement de l'apprentissage et des identités collectives. Ceci s'explique par le fait que durant les transactions les individus se transmettent des pratiques, des perceptions de la réalité ainsi que des attentes, entraînant ainsi des changements dans les valeurs aussi bien chez les individus qu'au sein de la collectivité. Selon nos deux auteurs:

*[...] by promoting the development of shared definitions of security, proper domestic and international action, and regional boundaries, social learning encourages political actors to see each other as trustworthy. And [...] leads people to identify with those who were once on the other side of cognitive divides*<sup>42</sup>.

De la sorte, l'apprentissage social explique également comment les institutions ainsi que les transactions peuvent encourager le développement de la confiance mutuelle et de l'identité

---

<sup>41</sup> Adler et Barnett, p. 44.

<sup>42</sup> Ibid., p. 45.

collective. Notre évaluation de l'apprentissage social véhiculé par le PEM va se faire à travers un examen du rôle joué par la Fondation Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures ainsi que le Forum civil euro-méditerranéen.

En résumé, on peut dire que le développement de la confiance peut être encouragé, entre autres, par les institutions qui, à leur tour, ont un impact sur la croissance aussi bien quantitative que qualitative des transactions. D'un autre côté, les processus d'apprentissage qui sont véhiculés par les organisations favorisent l'émergence des identités collectives. Ainsi, les deux catégories de processus étudiées comprennent des facteurs essentiels qui nous renseignent sur le degré de développement de la confiance mutuelle et des identités collectives, qui sont des éléments clés dans l'émergence des communautés de sécurité.

### **1.3.1.3 Les conséquences résultant du développement de la confiance mutuelle et de l'identité collective**

Le développement de la confiance mutuelle et de l'identité collective, résultant de la relation dynamique qui existe entre les facteurs structurels et de processus étudiés précédemment, engendre un critère clé dans l'émergence des communautés de sécurité, à savoir « ... *dependable expectations of peaceful change* ».

Adler et Barnett considèrent la confiance comme «...*a social phenomenon and dependent on the assessment that another actor will behave in ways that are consistent with normative expectations* »<sup>43</sup>. Ils soutiennent également que le développement même des communautés de sécurité démontre que les États se fient de plus en plus à leurs connaissances et croyances envers l'autre. Cette croyance qu'ils ont constitué au fil des années d'expérience et de contact avec cet État ce qui permet de maintenir cette confiance.

---

<sup>43</sup> Adler et Barnett, p. 46

Comme nous l'avons déjà souligné, les transactions ainsi que les institutions et organisations internationales favorisent le développement de la confiance mutuelle et de l'identité collective. Toutefois, ce ne sont pas toutes les transactions qui ont un rôle majeur dans ce processus. Par conséquent, il faut prendre en considération aussi bien le critère qualitatif que quantitatif dans l'étude de cette possibilité. Cependant, la confiance et l'identité sont complémentaires dans le sens où l'une renforce l'autre. Une fois qu'il y a développement d'une certaine confiance l'émergence de l'identité collective permettra par la suite son approfondissement. Toutefois, il faut un minimum de confiance pour permettre le développement d'une identité collective.

Par l'analyse des facteurs structurels et de processus, Adler et Barnett tentent de démontrer que cette relation dynamique et positive qui existe entre ceux-ci favorise le développement de la confiance mutuelle et lance le processus de formation de l'identité collective, deux éléments indispensables pour le développement des attentes partagées pour un changement pacifique.

Selon la théorie constructiviste, les interactions entre les États sont capables de transformer les identités ainsi que les intérêts de ces derniers conduisant au développement des attentes partagées pour un changement pacifique<sup>44</sup>. L'émergence des attentes mutuelles et partagées, aussi bien entre les populations que les élites politiques, peut être considérée comme le résultat de la nature même de l'environnement social qui s'est remodelé grâce aux interactions. Quand au changement pacifique, il peut être envisagé sur la base de l'absence de mesures de sécurité qui risquent d'être interprétés par les autres États de la communauté en tant que menace militaire. Ceci ne veut pas dire que les communautés de sécurité sont des paradis où le consensus règne inconditionnellement entre ses membres. Ce qui caractérise les communautés de sécurité n'est pas l'absence de conflits ni de lutte au

---

<sup>44</sup> Adler et Barnett, p. 49.

pouvoir, mais plutôt la résolution de ces problèmes par des procédures institutionnalisées sans recours à la force physique<sup>45</sup>. Ainsi, l'existence des normes et des pratiques pour un règlement pacifique des conflits entre les États est un signe de l'enracinement des attentes pacifiques réciproques entre eux, reflétant la naissance de cette communauté de sécurité.

### Résumé

Dans ce chapitre nous avons essayé de donner une vue d'ensemble sur la théorie des communautés de sécurité afin de bien saisir le modèle développé par Adler et Barnett. Ce modèle présente une analyse des facteurs expliquant l'émergence d'une communauté de sécurité pluraliste. Nos deux auteurs soutiennent que la confiance mutuelle et l'identité collective sont deux conditions essentielles pour le développement des attentes partagées pour un changement pacifique en vue de l'émergence d'une communauté de sécurité. Les facteurs structurels, qui sont la puissance et les connaissances, ainsi que les facteurs de processus, à savoir les transactions, les organisations et l'apprentissage social, nous renseignent sur les transformations que connaît l'environnement au sein duquel évoluent les États impliqués dans ce processus d'intégration. La dynamique qui existe entre ces deux catégories de facteurs engendre les conditions nécessaires au développement des trois caractéristiques d'une communauté de sécurité pluraliste qui sont : la confiance mutuelle, les valeurs partagées et les attentes partagées pour un changement pacifique.

---

<sup>45</sup> Vincent Pouliot, « The Alive and Well Transatlantic Security Community: A Theoretical Reply to Michael Cox », *European Journal of International Relations*, 2006, Vol. 12 (1): p.120.

## **CHAPITRE 2 : LE PARTENARIAT EURO-MÉDITERRANÉEN : ANTÉCÉDENTS, STRUCTURE ET OBJECTIFS**

Les relations entre l'Europe et les pays de la Méditerranée remontent à la nuit des temps. Le PEM est l'un des derniers instruments qui viennent formaliser et surtout moderniser ces relations. La compréhension même de ce partenariat, assez original aussi bien dans sa forme que dans sa portée, nécessite la mise en lumière des différentes initiatives et interactions qui se sont produites en Méditerranée aussi bien au niveau économique, politique et sécuritaire et qui, d'une manière ou d'une autre, ont concouru à la naissance de ce que l'on appelle le processus de Barcelone. Nous allons donc diviser ce chapitre en deux sections; la première section va aborder l'histoire des relations euro-méditerranéennes depuis les années 1960, alors que la deuxième section va se focaliser sur une description du PEM aussi bien au niveau du fond que de sa forme.

### **2.1 LA GENÈSE DES RELATIONS EURO-MÉDITERRANÉENNES AVANT LA CONFÉRENCE DE BARCELONE**

L'histoire des relations européennes avec les PSEM<sup>46</sup> date du début de la décennie 1960. Sous l'influence des changements internationaux, ces relations sont passées par plusieurs étapes et ont subi différentes modifications avant d'aboutir à la mise en place du PEM. Dans un premier temps, nous allons exposer les relations à caractère économique

---

<sup>46</sup> Les PSEM comprennent le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, la Syrie, le Liban, la Turquie, Chypre et Malte.

avant de donner un aperçue sur les différentes initiatives qui cherchaient à développer le dialogue sur la sécurité et la coopération en Méditerranée avant le processus de Barcelone.

### 2.1.1 Les relations à caractère économique

L'évolution générale de la politique méditerranéenne de la Communauté Économique Européenne (CEE) peut être ~~scindée~~ en trois phases qui sont principalement de nature économique: la phase des accords d'association, la phase de la politique méditerranéenne globale et la politique méditerranéenne rénovée.

#### 2.1.1.1 Les premiers accords d'association

La signature du Traité de Rome en 1957, qui a donné naissance à la CEE, inaugure la mise en place d'une politique méditerranéenne de la CEE avec les pays du Maghreb dans la mesure où il a permis, à travers un protocole annexé au traité CEE, à la France de maintenir avec le Maroc et la Tunisie un régime d'échanges préférentiels en dérogation aux règles de l'union douanière<sup>47</sup>. En 1963, le Maroc et la Tunisie demandent l'ouverture des négociations afin de conclure des accords d'association avec les six pays membres de la CEE sur la base des relations économiques privilégiées que ces pays entretiennent avec la France. L'Algérie leur emboite le pas dès son indépendance en 1962. Ce n'est qu'en 1969 que les négociations vont aboutir, donnant ainsi naissance à la première génération des accords d'association qui sont des accords commerciaux préférentiels d'une durée de cinq ans.

62-61  
EP

---

<sup>47</sup> Bichara Khader, *L'Europe et le monde arabe. Cousin, voisin*, Paris : Publisud, 1992, p. 183.

Aussi, des accords d'association avec la Turquie, Malte et Chypre<sup>48</sup> ont été signés dont le but d'assurer une transformation progressive de l'économie de ces pays pour faciliter leur éventuelle adhésion. Mais ce n'est que durant les années 1970 qu'une véritable politique méditerranéenne commune commence à se définir.

### 2.1.1.2 La politique méditerranéenne globale (1972-1992)

Lors du Sommet de Paris, tenu les 19 et 20 octobre 1972, il a été décidé la mise en place d'une politique méditerranéenne globale (PMG). Cette nouvelle politique cherchait à atteindre une coopération financière et technique commune à l'ensemble des PSEM à travers la mise en place d'une série d'accords de coopération avec le Maroc, la Tunisie, l'Algérie, l'Égypte, le Liban, la Syrie et la Jordanie<sup>49</sup>. Un accord de libre échange partiel et de coopération a été conclu avec Israël le 11 mai 1975.

Cette nouvelle série d'accords<sup>50</sup>, dite de deuxième génération, avait pour objectif de définir une coopération économique, financière et technique capable d'assister les PSEM dans leur développement économique et social. Les dispositions commerciales visent le maintien et le développement des exportations des pays partenaires vers la communauté à des conditions préférentielles à travers des concessions tarifaires<sup>51</sup>.

---

<sup>48</sup> Ces accords ont été signés respectivement en 1963, 1979 et 1972.

<sup>49</sup> Pour les trois pays du Maghreb la conclusion des accords a été en avril 1976, pour l'Égypte, le Jordanie et la Syrie en janvier 1977, avec le Liban en mai 1977 et enfin avec la Yougoslavie en avril 1980.

<sup>50</sup> Même si ces accords sont négociés bilatéralement par la Communauté avec chacun des pays, ils comprennent des dispositions communes.

<sup>51</sup> Mise à part le textile, il a été instauré un libre accès à tous les produits industriels des PSEM. Les services n'ont pas bénéficié de ce statut, alors que les produits agricoles ont eu droit à un taux préférentiels avec une baisse des droits de douane entre 20 et 80 % selon les produits.

72-92  


La PMG devait renforcer les échanges commerciaux entre la CEE et les PSEM, soutenir le développement agricole et industriel et accorder des subventions ainsi que des prêts à ces pays<sup>52</sup>. Au niveau de la coopération sociale, il était question de garantir aux travailleurs maghrébins en Europe des conditions de travail et de rémunération similaires à celles des travailleurs européens ainsi que des avantages au niveau de la sécurité sociale.

Malheureusement, après plusieurs années les résultats de cette politique étaient limités. Le déséquilibre des échanges commerciaux entre la CEE et les PSEM était toujours apparent. Aucune forme de réciprocité dans le domaine des échanges, nécessaire pour l'instauration d'une union douanière ou d'une zone de libre échange, n'a été prévue. Les accords de coopération étaient basés sur le principe du libre accès des produits industriels et de certains produits agricoles avec une dépendance des PSEM vis-à-vis de la CEE au niveau des exportations et importations entre les deux parties. Entre 1975 et 1987, le total des apports financiers de la Communauté s'élevait à 5,5 milliards d'Ecus, 56% de cette somme provient de prêts de la Banque Européenne d'Investissement (BEI)<sup>53</sup>. Même si une comparaison des trois premières générations de protocoles financiers de 1978 à 1991 fait ressortir une augmentation de l'apport financier, ce dernier reste insuffisant<sup>54</sup>. De plus, il a été constaté une croissance déséquilibrée en faveur des prêts de la BEI par rapport aux aides budgétaires. De surcroît, le plus grand échec de cette politique réside dans son incapacité à orienter les investissements privés vers les pays méditerranéens<sup>55</sup>. L'absence

---

<sup>52</sup> C'était la Commission européenne qui assurait la gestion de l'assistance financière, qui était accordée suivant des protocoles financiers (trois protocoles au total : 1987/1981, 1982/1986, 1987/1991).

<sup>53</sup> Bichara, Khader, *Le partenariat euro-méditerranéen : après la conférence de Barcelone*, Collection Les Cahiers de Confluences, Paris : l'Harmattan, 1997, p 34.

<sup>54</sup> Ibid., p. 35.

<sup>55</sup> Le montant total des investissements privés directs dans le pourtour méditerranéen (Maghreb, Machrek, Israël, Turquie) est moins de 3 milliards d'Écus par an, pétrole y compris ce qui resté largement insuffisant.

de cohésion entre les PSEM<sup>56</sup> conjuguée à la persistance des conflits dans la région ont joué également un rôle non négligeable dans l'échec de cette politique<sup>57</sup>.

D'un autre côté, l'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la CEE en 1986 a imposé une certaine adaptation de ces accords, et ce par l'introduction des quotas et des dispositions d'auto-limitation afin de préserver le secteur du textile européen menacé par la récession. Dans ce créneau, les possibilités d'exportation vers le marché européen se rétrécissent dans les périodes de récession. Sur le plan agricole, l'élimination progressive des droits de douane sur les exportations agricoles était toujours à l'ordre du jour mais devait se faire dans le respect de la politique agricole commune (PAC), qui cherchait à assurer un niveau de vie équilibré aux agriculteurs européens et des prix raisonnables aux consommateurs. Par conséquent, ces dispositions ont été négatives pour les PSEM puisqu'elles ont réduit significativement leurs avantages comparatifs dans ces domaines. Quant aux produits agricoles, l'amélioration de l'autosuffisance alimentaire européenne ainsi que l'élargissement de la Communauté européenne portaient préjudice aux exportations agricoles des PSEM.

Suite au bilan peu positif et aux mutations de la politique européenne, suscitées par l'adhésion de la Grèce, du Portugal et de l'Espagne à la CEE, la PMG a été interrompue. En 1990, la CEE a entamé un nouveau projet qui va tenter de ressusciter et apporter des solutions afin d'améliorer la situation dans la région méditerranéenne<sup>58</sup>.

---

<sup>56</sup> Les accords sur mesure qui prennent en considérations les particularités de chaque pays ont donné lieu à des rivalités, sachant bien que certaines régions sont avantagées par rapport à d'autres (le Maghreb par rapport au Machrek).

<sup>57</sup> De 1972 à 1992, la région va sombrer dans une série de conflit : les deux chocs pétroliers (1973 et 1979), les deux guerres du Golfe (1980 et 1991), des conflits entre Israël et ses voisins, etc.

<sup>58</sup> Élias Farza, *Le partenariat euro-méditerranéen : objectifs, bilan et raison d'être*, Mémoire de maîtrise présenté à l'Université de Montréal : 2006, p. 10.

### 2.1.1.3 La politique méditerranéenne renouvelée (1992-1996)

En raison des résultats médiocres de la PGM, le Conseil de la CEE, du 29 juin 1992, a adopté un règlement qui décline pour une période de cinq ans la nouvelle politique méditerranéenne renouvelée (PMR). Les grands axes de cette politique peuvent être résumés comme suit :

- Assurer une coopération horizontale afin de réaliser une certaine intégration régionale;
- Une amélioration des régimes commerciaux avec une baisse des régimes tarifaires entre 1993-1996;
- Une augmentation au niveau de la coopération financière;
- Le transfert du savoir-faire, le développement des ressources humaines et l'intégration de la question environnementale.

Dans la réalité, cette nouvelle politique de coopération avec les PSEM n'a pas apporté des modifications remarquables. Parmi les critiques majeures qu'on lui faisait, c'est qu'elle ne s'est pas trop écartée des anciennes politiques européennes pour la Méditerranée, et par conséquent était dépourvue d'une réelle volonté de produire des synergies positives dans le cadre d'un accord de co-développement<sup>59</sup>. En fait, elle était plutôt guidée, principalement par les intérêts commerciaux, et les moyens qu'elle a mis sur place étaient disproportionnés par rapport aux objectifs fixés<sup>60</sup>.

---

<sup>59</sup> Khader, *Le Partenariat Euro-méditerranéen : après la conférence de Barcelone*, p. 43.

<sup>60</sup> L'instrument de coopération financière et technique mis en place dans le but d'aider les PSEM de contrer les effets négatifs des PAS n'a pas engendré les effets souhaités en raison de la modestie des fonds. Il y existait un écart considérable entre les objectifs affichés et les moyens mis à disposition pour leur réalisation.

57-72  
失敗

En résumé, on peut dire que les différentes politiques-méditerranéennes de 1957 à 1992 n'ont pas pu atteindre les ambitions initiales. Les restrictions qu'imposaient la PAC et l'élargissement à l'Espagne et au Portugal, en 1986, ont fini par diluer les avantages que présente l'accès préférentiel des produits agricoles. La politique commerciale affichée au départ a été altérée par les accords d'auto-limitation des exportations textiles. L'aide financière est restée modeste ainsi que les investissements européens dans la zone méditerranéenne.

Même si les actions et les moyens mis en place par les partenaires européens ont échoué dans l'atteinte des objectifs souhaités, la responsabilité des PSEM dans cet échec ne peut être écartée. Le mauvais choix des politiques commerciales et des stratégies de développement par ces pays ont eu des résultats néfastes sur leur situation économique. Les programmes d'ajustement structurel (PAS), adopté depuis les années 1980, ainsi que le poids de la dette n'ont fait qu'aggraver davantage les problèmes économiques, politiques et sociaux dans ces pays, creusant encore plus l'écart existant, à tous les niveaux, entre les deux rives de la Méditerranée.

Déséquilibre économique et démographique, fléaux de l'immigration clandestine, dégradation de l'environnement, non respect des droits de l'homme, etc. ne cessent de s'amplifier dans la région. C'est devant ce constat que l'Union européenne (traité de Maastricht 1993), en collaboration avec les PSEM, va lancer la Conférence de Barcelone en 1995 qui donnera naissance au PEM. Avant de passer à l'analyse du PEM, nous allons donner un aperçu sur les initiatives européennes à caractère politique et sécuritaire.

## **2.1.2 Les initiatives à caractère politique et sécuritaire**

C'est à partir des années 1970 que l'importance géostratégique de la région méditerranéenne a commencé à s'amplifier. Plusieurs initiatives vont voir le jour animées par le désir d'assurer une sécurité commune et globale dans la région. Le dialogue euro-arabe (DEA), dont nous allons dresser un portrait général dans cette section, figure en tête de liste des Forums pour le rapprochement entre les deux rives de la Méditerranée. Nous allons également donner un aperçu du Forum des pays de la Méditerranée occidentale (FMO) ainsi que du Forum des États de la Méditerranée (FEM).

### **2.1.2.1 Le dialogue euro-arabe (1973-1993)**

La guerre d'octobre et le premier choc pétrolier (1973) vont donner naissance à une forme de diplomatie multilatérale impliquant la CEE et la Ligue des États Arabes (LEA) qui s'est matérialisée par un DEA. Ce dernier est lancé lors du Sommet européen de Copenhague (10-14 décembre 1973). Pour les Arabes, le DEA devait être un cadre de débat politique où ils pouvaient attirer l'attention des Européens sur l'urgence d'une solution équitable au conflit israélo-arabe qui n'a cessé de nuire au développement de la région. Du côté Européen, le souci majeur était d'assurer son approvisionnement régulier de pétrole, et par conséquent le voyait comme un Forum à vocation économique.

Après son lancement, la position européenne va connaître une évolution, lente mais positive, au sujet de la question palestinienne. En quelques années, les Européens reconnaissent le droit des Palestiniens à l'autodétermination et leur association aux négociations de paix mais sans reconnaître l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP) comme le représentant légitime du peuple palestinien. Toutefois, la guerre entre

l'Iran et l'Irak ainsi que la signature des accords de Camp David, par la majorité des États arabes, vont suspendre le DEA.

Outre la conclusion des accords de Camp David et leurs conséquences<sup>61</sup>, un ensemble d'évènements a plongé le DEA dans l'hibernation. Au cours des années 1980, la CEE était plus préoccupé par son deuxième et troisième élargissement (la Grèce en 1981, l'Espagne et le Portugal en 1985), l'Acte Unique en 1985 ainsi que les bouleversements de l'Est. Au niveau international, les rapports Est-Ouest se raidissent suite à l'invasion soviétique de l'Afghanistan. Les questions économiques, politiques et commerciales vont céder la place au stratégique<sup>62</sup>. Au niveau économique, les mesures prises par l'occident afin de minimiser l'impact du choc pétrolier finissent par donner leurs fruits et provoquent une chute des prix du pétrole. Par conséquent, les États arabes perdent leur moyen de négociation, succombent sous la pression des dettes et se voient imposer les PAS par le Fonds Monétaire International (FMI).

Malgré le retour de l'Égypte au sein de la LEA en 1985, la création de nouvelles organisations Arabes (le Conseil de Coopération du Golfe et l'Union du Maghreb Arabe(UMA)) ainsi que la volonté européenne de faire respecter l'autonomie des territoires palestiniens, la revitalisation du DEA s'est avérée très difficile principalement après l'invasion du Koweït par les troupes irakiennes, le 2 août 1990. A la fin de cette guerre, l'Irak est anéanti à tous les niveaux et les États-Unis réimposent leur domination sur le Moyen-Orient organisant ainsi la conférence de Madrid en octobre 1991, de même que les négociations bilatérales de Washington (1991-1993).

---

<sup>61</sup> Suite à la réconciliation entre Israël et l'Égypte, cette dernière a été exclue de la Ligue arabe.

<sup>62</sup> D'autres débats vont supplanter ceux du Moyen-Orient tels que les Euromissiles, les négociations du GATT et la politique monétaire internationale.

En somme, malgré la courte période de fonctionnement du DEA, de 1974 à 1979 et de décembre 1989 à août 1990, ces résultats ont été assez satisfaisants. Les États arabes ont pu convaincre les Européens de tempérer leur soutien aux Israéliens tout en reconnaissant certains droits au peuple palestinien. Quand à l'approvisionnement en pétrole, ce dernier ne constitue plus une embuche pour l'économie européenne. Le DEA va donc céder la place à de nouvelles initiatives dont les plus marquantes sont le FMO, lancé à l'initiative du Président français François Mitterrand en 1990 et le FEM lancé en 1994.

### 2.1.2.2 Les Forums méditerranéens

Les différents évènements survenus dans le pourtour méditerranéen ont fait découvrir à l'Europe l'importance d'un renforcement majeur de la coopération entre l'UE et les PSEM, ce qui va permettre la prolifération d'un ensemble d'initiatives et de projets qui témoigne d'une politique méditerranéenne plus engagée. A ce niveau on retient le FMO et le FEM.

#### 2.1.2.2.1 Le Forum des pays de la Méditerranée occidentale

Né de l'initiative française, le FMO<sup>63</sup> a été inauguré lors du Colloque tenu à Marseille du 25 au 27 février 1988 et consolidé lors du Forum de Tanger du 24 au 27 mai 1989)<sup>64</sup>. Le Forum regroupe quatre États de la Communauté européenne (l'Espagne, la France l'Italie, et le Portugal) et les cinq pays de l'UMA<sup>65</sup>. Il s'est fixé comme objectif la

---

<sup>63</sup> Le FMO était plus connu sous le nom du « Forum des 4+5 » puis « Forum des 5+5 » après l'adhésion de Malte.

<sup>64</sup> Khader, *Le Partenariat Euro-méditerranéen : après la conférence de Barcelone*, p. 42.

<sup>65</sup> Les pays membres de l'UMA sont : l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, la Libye et la Mauritanie. Elle a été fondée en 1989 dans le but du renforcement des relations principalement politico-économique entre ces États membres.

promotion de la stabilité et le développement en Méditerranée occidentale en se focalisant principalement sur les questions politiques et économiques<sup>66</sup>.

Le FMO s'est éteint après seulement deux réunions, une à Rome en 1990 et l'autre à Alger, en 1991. Les rivalités européennes<sup>67</sup>, le désengagement des pays du Maghreb en raison du déclenchement de la première guerre du Golfe et de la position française dans le conflit ainsi que l'embargo contre la Libye suite à l'affaire de Lockerbie<sup>68</sup> vont finir par mettre en veilleuse le processus enclenché. Cependant, depuis sa renaissance à Lisbonne en janvier 2001, le FMO est devenu une enceinte de concertation, de coopération et de réflexion globale entre les pays membre.

En définitive, malgré les bonnes intentions qui animaient cet ambitieux projet, le FMO ne pouvait, à lui seul, garantir la sécurité dans la région. Parmi les raisons qui peuvent expliquer ce constat, le nombre limité des pays participants, la concentration des efforts sur la partie occidentale de la Méditerranée, d'où une division de la notion de sécurité dans la région<sup>69</sup>, ainsi que l'intérêt exclusif de la France pour le Maghreb, sa zone de proximité par excellence.

---

<sup>66</sup> Site du FMO : [www.5plus5.tn](http://www.5plus5.tn).

<sup>67</sup> L'histoire de la région a fait en sorte que les relations euro-maghebines, aussi bien au niveau économique, politique que culturelle, passaient essentiellement par la France. Or, l'irruption de l'Espagne et de l'Italie dans le paysage a fait naître des rivalités entre ces trois pays, entravant ainsi la mise en place d'une série de projets tendant vers le rapprochement des deux rives.

<sup>68</sup> C'est une affaire qui a résulté d'un attentat sur un avion qui partait de Frankfort vers New York en 1988 et qui s'est écrasé sur un village écossais de Lockerbie. L'attentat a été attribué à la Libye qui s'est vu imposée des sanctions internationales par le Conseil de sécurité.

<sup>69</sup> Khader, *L'Europe et la Méditerranée : géopolitique de proximité*, Paris : L'Harmattan, 1994, p. 274.

#### 2.1.2.2.2 *Le Forum des États de la Méditerranée*

Le FEM est une initiative égyptienne lancée en 1994, puisque l'Égypte n'a pas été invitée à participer au FMO. Ce Forum connaît la participation de onze pays, à savoir, l'Algérie, l'Égypte, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie, Malte, le Maroc, le Portugal, la Tunisie et la Turquie. C'est un instrument interministériel qui assure le dialogue intergouvernemental principalement dans le domaine sécuritaire et culturel. Son objectif majeur est de favoriser les conditions de paix, de sécurité, de prospérité et d'échanges entre les pays de la région avec une attention particulière à la démocratie et les droits de l'homme. Toutefois, le bilan de ce projet reste limité de même que ses réalisations au niveau de la sécurité régionale. Les mêmes raisons sus évoquées au sujet du FMO expliquent aussi les résultats non tangibles de ce projet<sup>70</sup>. Même s'il a permis aux pays membres de développer des liens assez étroits qui se sont fait sentir au niveau des autres initiatives telles que le processus de Barcelone, ce dernier a fini par l'éclipser.

En dehors de ces deux Forums, d'autres projets vont voir le jour avec une importante participation des pays européens. Parmi les initiatives les plus marquantes au sein de la région, on peut citer la Conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée (CSCM) et la CSCM interparlementaire de Malaga. Toutefois, ces deux projets n'ont pas pu établir cette sécurité tant promise et souhaitée dans la région méditerranéenne<sup>71</sup>. Il est à noter également que d'autres projets, principalement de nature militaire, ont été lancés dans la région tels que le dialogue lancé par l'Union de l'Europe Occidentale (UEO) ainsi que l'initiative menée par l'OTAN<sup>72</sup>.

---

<sup>70</sup> Paul Balta, *Méditerrané : défis et enjeux*, Collection Les Cahiers des confluences. Paris : L'Harmattan, 2000, p. 135.

<sup>71</sup> Pour plus de détails sur ces conférences voir Azouz Kerdoun, *La sécurité en Méditerranée*, Paris : Édition Publisud, 1996, p. 144, Bernard Ravenel, *Vers une sécurité commune en Méditerranée, Démilitariser le concept de sécurité*. Paris : les études de Damoclés, 2003, p. 54. Bichara Khader, *Le Partenariat euro-méditerranéen : après la conférence de Barcelone*, Pp 52-56.

<sup>72</sup> Site de l'OTAN : <http://www.nato.int/med-dial/summary-fr.htm>.

## Résumé

Les relations économiques et politiques de l'Europe avec la Méditerranée et les pays arabes ont été contenues dans le cadre de plusieurs politiques. Des premiers accords d'associations à la PMR en passant par les différentes Conférences et Forums, le bilan reste mitigé. Les avancées en matière de coopération économique, financière et culturelle restent limitées. D'après Bichara Khader, il est difficile de percevoir du côté européen la présence « ...d'une vision globale de ce qu'est la Méditerranée ou de ce qu'elle doit être, et du rôle respectif de ses riverains »<sup>73</sup>. Ce qui ressort plus de l'examen de ces politiques, c'est que les Européens perçoivent la Méditerranée comme un problème qui représente une menace sur leur développement. Les différentes politiques et initiatives ne tentent pas de construire un véritable dialogue de partenariat et de convivialité, mais cherche plutôt à réduire les risques et à atténuer les problèmes.

Cependant, il ne faut pas nier l'évolution positive dans les relations de l'Europe avec les PSEM qui se manifeste principalement au niveau de la coopération économique et une conception plus globale et collective de la sécurité. Les différentes initiatives ont permis de tisser des liens assez étroits entre les deux rives constituant une base solide de dialogue pour la nouvelle et originale expérience qui se dessinait à l'horizon. Sur la base de ces expériences et en tirant leçon de ses maladresses, l'UE a mis sur pied le PEM qui est un projet d'une grande envergure dans le but de construire avec les riverains méditerranéens un espace de paix et de prospérité partagée.

---

<sup>73</sup> Khader, *Le partenariat euro-méditerranéen : après la conférence de Barcelone*, p. 61

## 2.2 LE PARTENARIAT EURO-MÉDITERRANÉEN

Dans cette section, nous allons présenter le PEM à travers une exploration des objectifs, des voies d'action ainsi que des moyens financiers dont il dispose. Mais avant, nous allons faire la lumière sur les dernières préparations ainsi que le contexte géostratégique qui ont mené à l'édification de cet ambitieux projet.

### 2.2.1 Le passage vers la Conférence de Barcelone

L'ébauche du PEM remonte au début des années 1990. La chute du mur de Berlin, en 1989, ainsi que la disparition du pacte de Varsovie, en 1991, suite à la fin de la guerre froide, ont donné naissance à un contexte favorable à la transformation des relations euro-méditerranéennes. Les différentes tentatives de coopération entreprises par l'Europe à l'égard de la Méditerranée (le DEA, la CSCM, CSCM de Malaga, le FMO et le FME) illustrent le sentiment des Européens sur la nécessité d'élaborer un cadre stratégique global pour remédier à la situation en Méditerranée. Cette stratégie devait, ainsi, contrer les effets néfastes des grands déséquilibres démographiques, démocratiques et principalement au niveau du développement économique. Elle est appelée également à relever des défis et des risques de tailles dans cette zone de proximité tels que l'immigration, l'environnement, les conflits de voisinage, les revendications territoriales, le fondamentalisme religieux et la xénophobie.

La Conférence de Madrid, de 1991, ainsi que la signature des accords d'Oslo, en 1993, ont créé un climat favorable à la mise en place d'un partenariat qui pouvait inclure Arabes et Israéliens. Ainsi, le 19 octobre 1994, la Commission européenne a adressé une communication au Conseil et au Parlement européen où elle soutient que la création progressive d'un espace euro-méditerranéen de libre-échange, qui s'appuie sur le

développement socioéconomique, est une étape indispensable pour l'émergence d'une zone euro-méditerranéenne de stabilité politique et de sécurité<sup>74</sup>. Le Conseil européen d'Essen, du 9 et 10 décembre 1994, a donné son aval aux grandes lignes de cette communication qui allait être retravaillée sous forme de proposition.

La deuxième version de ce texte, qui a été présentée le 8 mars 1995, définit les principaux axes du PEM, propose les priorités pour la coopération financière et technique pour la période 1995-1999 et amorce les instruments et les modalités de mise en œuvre du PEM<sup>75</sup>. Afin de finaliser ce projet, la Troïka<sup>76</sup> a effectué des contacts exploratoires avec les PSEM, durant les mois de février et mars 1995, dans le but de leur permettre d'exprimer leurs positions et suggestions à l'égard du projet de partenariat à venir. Les réactions positives de ces derniers ont motivé la rédaction d'un rapport de synthèse, adopté par le Conseil du 10 avril 1995, qui exprime les modifications résultant de ces consultations<sup>77</sup>.

Les points majeurs du projet de PEM, tel que défini par le Conseil, devaient se concrétiser sur trois voies : d'abord, un processus de dialogue multilatéral entre l'UE et ses partenaires au niveau politique, économique, social et culturel dont la première manifestation fût la Conférence euro-méditerranéenne de Barcelone, des 27 et 28 novembre 1995 sous la présidence espagnole. Ensuite, la mise en place d'une série d'accords euro-méditerranéens d'association qui faciliterait l'établissement d'une zone de libre-échange, et enfin développement d'une coopération accrue entre les sociétés civiles de l'ensemble des partenaires.

<sup>74</sup> Cette communication qui met les fondements de ce qui allait être le processus de Barcelone est intitulée : « Renforcement de la politique Méditerranéenne de la Communauté européenne : établissement du Partenariat euro-méditerranéen ».

<sup>75</sup> La Commission a prévu un montant total de 11 milliards d'écus (5.500 millions d'écus pour la période 1995-1999 en fonds budgétaire et 5.500 millions sur ressources de la BEI) qui va être répartis entre les pays qui seraient couverts par le programme MEDA dès 1997.

<sup>76</sup> La Troïka européenne se compose du représentant du pays qui exerce la présidence semestrielle du Conseil des ministres de l'UE, de celui qui l'a précédé ainsi que celui qui lui succédera à la présidence.

<sup>77</sup> Khader, p. 73.

La Conférence de Barcelone s'est voulue le point de départ d'une dynamique de construction d'une zone euro-méditerranéenne de paix, de stabilité, de prospérité partagée et de rapprochement culturel entre les pays de l'UE et les PSEM<sup>78</sup>. La LEA et l'UMA ont été invitées à y assister ainsi que la Mauritanie, en sa qualité de membre de l'UMA. Ce partenariat, qui se veut un départ innovateur dans les relations entre les deux rives de la Méditerranée, associant une Europe consciente plus que jamais de l'importance de l'avenir de ces relations avec l'autre rive de la Méditerranée, et des PSEM déterminés à se forger une place dans un monde en mutation constante.

Malgré l'enthousiasme affiché lors de la Conférence, des craintes sont à signaler. La Syrie et le Liban, en conflit avec Israël, par crainte que la conférence ne soit un cadre de négociation multilatéral « déguisé », ont boycotté toutes rencontres, en dehors des négociations bilatérales avec ces derniers. Ces deux États Arabes ont exigé que le document final en fasse mention explicite que la Conférence de Barcelone n'a rien avoir avec les négociations multilatérales. D'un autre côté, la LEA été frustrée en raison de la non invitation de ses membres non-méditerranéens alors que l'ensemble des pays membres de l'UE y participe, même les plus éloignés de la Méditerranée. Aussi, la participation de l'État hébreu, en guerre avec certains pays arabes, et l'obstination de l'UE à ne pas convier la Libye, à cause de l'affaire Lockerbie, ont suscité une grande controverse dans les rangs arabes. Au-delà des craintes et réticences des États, la presse locale des PSEM a fait ressortir des réactions mitigées à l'égard du PEM en général, telles que son caractère tardif, la focalisation sur l'obsession sécuritaire, la passivité arabe devant le leadership européen, etc<sup>79</sup>. Du côté européen, les voix se sont élevées afin de tempérer les attentes excessives à

<sup>78</sup> Les pays représentés de l'UE en 1995 étaient: France, Belgique, Royaume-Uni, Italie, Allemagne, Espagne, Portugal, Luxembourg, Autriche, Irlande, Grèce, Pays-Bas, Danemark et Suède. Du côté des PSEM : Maroc, Algérie, Égypte, Liban, Syrie, Tunisie, Autorité palestinienne, Jordanie, Turquie, Malte, Chypre et Israël. La Libye participe comme observateur avec une possibilité d'Adhésion. Voir annexe 1 : Carte géographique des pays participants au PEM.

<sup>79</sup> Khader, p. 74.

l'égard du PEM de même que pour attirer l'attention sur le rôle à jouer par la société civile<sup>80</sup>.

En général, la Conférence de Barcelone s'est soldée par la Déclaration de Barcelone<sup>81</sup> qui est une déclaration interministérielle multilatérale de nature politique mais juridiquement non contraignante, qui représente l'acte fondateur du PEM. Elle s'annonce comme une nouvelle feuille de route pour les relations euro-méditerranéennes qui, d'après les discours, tente de marquer une rupture avec les anciennes politiques de l'UE à l'égard de la région méditerranéenne et de poser les premiers jalons du processus dit de Barcelone<sup>82</sup>.

### 2.2.2 Le « triptyque » du PEM

Le PEM est conçu autour de trois volets interactifs : le volet politique et sécurité, le volet économique et financier et le volet social, culturel et humain<sup>83</sup>.

*Le volet politique et sécurité* vise la définition d'un espace commun de paix et de stabilité. L'objectif est de mener un dialogue politique renforcé et régulier basé sur le respect des principes essentiels du droit international afin d'atteindre une stabilité interne et externe dans la région euro-méditerranéenne. Également, la mise au point d'une Charte euro-méditerranéenne pour la paix et la stabilité est l'un des buts majeurs de ce volet. De ce fait, l'atteinte de ces objectifs passe par l'engagement des États au développement de la démocratie, l'intensification des échanges d'informations sur les questions relatives au

<sup>80</sup> Ibid., p. 75.

<sup>81</sup> Pour la version intégrale du texte de la Déclaration de Barcelone de 1995 voir : [www.dellbn.ec.europa.eu/fr/eu\\_and\\_med/bacelona.htm](http://www.dellbn.ec.europa.eu/fr/eu_and_med/bacelona.htm)

<sup>82</sup> Erwan Lannon, « Le Partenariat euro-méditerranéen : élément d'une analyse juridique », dans *Le Partenariat euro-méditerranéen vu du Sud*, K. Bichara, Louvain-la-neuve : L'Harmattan, 2001.

<sup>83</sup> Leila Douakh, *Les questions de sécurité en Méditerranée Occidentale*, Mémoire de maîtrise en science politique, Université de Montréal, 2003.

respect des droits de l'homme, de la liberté d'expression ainsi que la lutte contre le racisme et la xénophobie. Il y est fait mention également du recours au règlement pacifique des différends entre les partenaires ainsi que la prévention et la lutte contre le crime organisé, la drogue et le terrorisme. Les partenaires s'engagent également à respecter la non-prolifération du nucléaire dans la région ainsi que l'élimination des armes de destruction massive<sup>84</sup>.

*Le volet économique et financier* a pour but la création d'une zone de libre échange, la promotion de la coopération et la concertation économique et financière. La Déclaration prévoit qu'à l'horizon 2010, les partenaires réaliseront une zone de libre-échange qui permet la libre circulation des produits industriels et manufacturés ainsi que les capitaux concernant les investissements directs. Toutefois, les produits agricoles sont écartés de cet accord où il est fait mention uniquement d'une libéralisation progressive par l'accès préférentiel réciproque toujours dans le respect de la PAC<sup>85</sup>. Les services seront inclus progressivement en fonction de l'avancée des négociations au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). La période de transition, qui s'élève à douze années à compter de la date d'entrée en vigueur des accords d'association, respecte le délai maximal permis par l'OMC en matière d'intégration régionale<sup>86</sup>. La mise en place de cette zone de libre-échange va permettre l'intégration des partenaires méditerranéens dans le système économique de l'UE qui est le plus grand de la région. Au niveau de la coopération économique et financière, la priorité est accordée essentiellement à la poursuite des réformes structurelles, la dynamisation du secteur privé ainsi que l'encouragement des

<sup>84</sup> Nora Meniaoui, *La dimension sécuritaire du partenariat euro-méditerranéen*, mémoire de DEA Défense Nationale et Sécurité Européenne, Université Lille 2 Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales, 2002-2003. p. 7.

<sup>85</sup> Hadjri Bouhadjar, *Les enjeux de la coopération entre zone d'inégal développement : le cas du Partenariat euro-méditerranéen*, Thèse de Doctorat d'Économie Internationale, Université Pierre Mendès France, novembre 2004, p. 66.

<sup>86</sup> Institut de la Méditerranée, *MEDA et le fonctionnement du partenariat euro-méditerranéen*, Marseille : Ateliers Méditerranéens interrégionaux. juin 2000, p. 8.

investissements étrangers au sein des PSEM grâce au programme de financement MEDA (mesures d'accompagnement financières et techniques) et les prêts de la BEI.

*Le volet social, culturel et humain* porte essentiellement sur les domaines de l'éducation, de la santé, de l'action sociale et de la culture. Il a pour objectif de développer les échanges humains, scientifiques et technologiques afin d'arriver à un grand rapprochement ainsi qu'une meilleure compréhension entre les peuples de l'espace euro-méditerranéen. La réalisation de ces objectifs explique l'attention particulière qui a été accordée au rôle à jouer par les sociétés civiles, ainsi qu'au respect des droits de l'homme, et au développement de l'État de droit<sup>87</sup>. Il est également question de renforcer la coopération entre les deux rives de la Méditerranée dans un certain nombre de domaines tels que l'immigration clandestine<sup>88</sup>, la lutte contre le terrorisme, le trafic de drogues, la criminalité internationale et la corruption.

Afin de renforcer le dialogue des cultures il a été créé, lors de la conférence euro-méditerranéenne de Naples du 2 et 3 décembre 2003, la Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures (FAL) qui représente un des projets les plus importants dans ce volet<sup>89</sup>. La fondation a pour mission la mise en place d'une coopération multilatérale entre les sociétés civiles, aussi bien dans l'éducation, la culture que les sciences de l'information et ce, afin de promouvoir une conception dynamique du dialogue entre les cultures et les civilisations<sup>90</sup>. Elle vise également le renforcement de la coopération intellectuelle dans les domaines des droits de l'homme, la démocratie, le

<sup>87</sup> Rapport EuroMeSCo, *Barcelona Plus 2005 : Vers une Communauté euro-méditerranéenne d'États démocratiques*, Avril 2005, p. 7.

<sup>88</sup> Depuis la quatrième Conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères de Marseille, qui s'est tenu les 15 et 16 novembre 2000, la lutte contre l'immigration clandestine a été transférée vers le premier volet (politique et sécurité).

<sup>89</sup> Abdelkhaleq Berramdane, *Le partenariat euro-méditerranéen : à l'heure de l'élargissement de l'Union européenne*, Paris : Édition Karthala, 2005, p. 22.

<sup>90</sup> Site de la FAL : <http://www.euromedalex.org/fr/MissionObj.htm>

développement durable, l'égalité des sexes et la jeunesse de manière à contribuer dans la création d'un espace euro-méditerranéen de coopération, d'échange et de compréhension. D'autres programmes de coopération décentralisée au niveau régional ont été mis en œuvre dans le but d'atteindre de meilleurs résultats dans ce volet.

### **2.2.3 Les voies d'action**

La Déclaration de Barcelone a prévu un cadre institutionnel pour le PEM qui comprend deux voies d'action : la voie bilatérale et la voie régionale. Ainsi, nous exposerons dans un premier temps les accords d'association euro-méditerranéens qui constituent la pierre angulaire de l'action bilatérale de même que les organes qui assurent la gestion de chaque accord à savoir, le Conseil d'association et le Comité d'association. Ensuite, nous présenterons les objectifs de l'action régionale du PEM ainsi que les instances qui se chargent de son fonctionnement et qui sont la Conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères, le Forum civil euro-méditerranéen, le Comité EuroMed et le Forum parlementaire euro-méditerranéen. Finalement, nous donnerons un aperçu sur EuropeAid qui est une instance qui assure la gestion des programmes de coopération et de l'aide extérieure.

#### **2.2.3.1 L'action bilatérale**

L'action bilatérale se concrétise à travers la conclusion de nouveaux accords d'associations, dit les accords euro-méditerranéens d'association, entre l'UE et les PSEM afin de concourir à la création d'une vaste zone de libre échange euro-méditerranéenne à l'horizon 2010. Cette nouvelle génération d'accords ne se limite pas à remplacer les anciens accords de coopération, signés dans les années 1970, mais va au-delà des dispositions commerciales et l'assistance financière pour toucher aussi bien la coopération institutionnelle, le dialogue politique ainsi que les politiques migratoires, sociales et

culturelles<sup>91</sup>. De ce fait, il est important de souligner la coexistence de trois types d'accords :

- 1- L'ancien accord d'association avec la Turquie, dont l'objectif est la mise en place d'une union douanière avec une possibilité d'adhésion<sup>92</sup>;
- 2- Les huit accords euro-méditerranéens d'association qui prévoient la création d'une zone de libre échange et qui remplacent les anciens accords de coopération des années 1970. Ces accords ont été conclus avec l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Syrie et la Tunisie<sup>93</sup>;
- 3- L'accord d'association euro-méditerranéen interiminaire, relatif aux échanges et à la coopération entre la Communauté européenne et l'OLP pour le compte de l'autorité palestinienne de la Cisjordanie et de la bande de Gaza qui est en vigueur depuis le 30 mars 1998;

L'objectif qui anime cette diversité est de « ... conduire à la création du cadre juridique bilatéral de la plus vaste intégration régionale économique au monde et ce, en principe, en conformité avec les règles multilatérales »<sup>94</sup>. Ces accords, de nature mixte<sup>95</sup> et contractuelle, concourent à la consolidation de l'édifice juridique du partenariat. En plus, ce réseau (UE-PSEM) est appelé à être complété par d'autres accords bilatéraux horizontaux, entre les PSEM ainsi qu'entre les PSEM et d'autres partenaires privilégiés de l'UE dont les Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO). Également, ces accords assurent l'adaptation

<sup>91</sup> Commission européenne, *L'Europe et la méditerranée : vers le renforcement du partenariat*. Luxembourg : office des publications officielles des Communautés européennes, 2003, p. 9.

<sup>92</sup> Chypre et Malte ont bénéficié de ce genre d'accord avant de devenir membre de l'UE en 2004.

<sup>93</sup> La date d'entrée en vigueur de ces accords est, respectivement, comme suit : le 01.09.2005 pour l'Algérie, le 01.06.2004 pour l'Égypte, le 01.06.2000 pour Israël, le 01.05.2000 pour la Jordanie, le Maroc le 01.03.2000, la Tunisie le 01.03.1998 et le Liban le 1 avril 2006. Celui avec la Syrie a été signé le 19.10.2004.

<sup>94</sup> Erwan Lannon, *La politique méditerranéenne de l'Union Européenne : pour une politique euro-méditerranéenne commune fondée sur une géopolitique de proximité Pan-Euro-Méditerranéenne*, Thèse de doctorat de l'Université de Rennes I mention « DROIT » 2002, p. 63.

<sup>95</sup> En raison de la diversité des domaines que couvrent ces accords comportant à la fois des dispositions de compétences nationales et communautaires, « ...ils sont conclus conjointement entre les Communautés européennes et leurs États membres d'une part, et le PSEM d'autre part », Ibid., p. 197.

des relations contractuelles euro-méditerranéennes à l'évolution des règles commerciales multilatérales de l'OMC<sup>96</sup>. L'architecture des neuf accords d'association euro-méditerranéens obéit à une logique et à une structure similaire pour tous les pays. Cette similitude répond au souci de l'UE d'assurer des relations commerciales équitables et semblables avec les différents partenaires. Ceci ne veut absolument pas dire qu'ils sont identiques. À titre d'exemple, pour chaque pays il existe des différences au niveau des produits qui bénéficient d'un traitement préférentiel dans un secteur précis<sup>97</sup>.

Chaque accord euro-méditerranéen d'association prévoit deux organes institutionnels qui vont assurer son fonctionnement. Ainsi, il y a le **Conseil d'association**, à présidence tournante qui se réunit au niveau ministériel au moins une fois par an, et qui se compose de la délégation de l'État associé, constituée au niveau ministériel, et celle de l'UE composée des membres du Conseil de l'Union et de la Commission européenne. La participation de techniciens et spécialistes au sein des délégations, dans le but d'assister les membres du Conseil, est admise. Le Conseil d'association dispose d'un pouvoir de décision et d'examen sur tout ce qui touche à la réalisation des objectifs fixés par l'accord ainsi que les cas prévus par ce dernier. Il est également compétent pour traiter de tous « les problèmes importants » qui touchent à l'accord ainsi que toutes les autres questions bilatérales ou internationales d'intérêt mutuel. La prise de décision se fait à l'unanimité, ce qui garantit la parité et l'égalité entre les associés. De ce fait, il détient un pouvoir réel d'où le caractère obligatoire de ses décisions pour les parties. Le règlement des différends entre les deux États associés sur une question d'interprétation ou d'application de l'accord d'association incombe au Conseil qui a recours à l'arbitrage en cas d'échec des négociations. Aussi, le Conseil est apte de créer tout groupe de travail ou organe nécessaire à la mise en œuvre de l'accord.

<sup>96</sup> Des règles commerciales Telles que la réciprocité des concessions, prise en compte du domaine des services, etc.

<sup>97</sup> À titre d'exemple le Maroc bénéficie d'un traitement préférentiel pour la tomate alors que celui offert à la Tunisie porte sur l'huile d'olive.

La gestion courante de l'accord incombe au Comité d'association qui se compose, d'une part, de représentants du pays associés, et d'autre part, des représentants du Conseil de l'UE et de la Commission. Ce Comité, qui se réunit au niveau des fonctionnaires, s'occupe du suivi de l'application de l'accord d'association et de la supervision de sa mise en œuvre sur le plan pratique, aussi bien au niveau politique, commercial, économique et humain. Il se charge également de la préparation des réunions du Conseil d'association. Il a été prévu également un système de secrétariat simple constitué d'un agent de l'UE et un autre de l'État partenaire afin d'assister le Conseil et le Comité d'association.

Les différents accords d'association euro-méditerranéens prévoient la mise en place d'un cadre de dialogue politique qui engage les partenaires vers le respect des principes démocratiques et des droits fondamentaux de l'homme tel qu'énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. A cette fin, il y est fait mention d'une clause suspensive qui fait du respect des droits de l'homme et des principes démocratiques un élément inviolable et que le cas échéant pourrait entraîner la suspension de l'accord.

Chaque accord tend vers la mise en œuvre des dispositions nécessaires pour la libéralisation des échanges ainsi que l'instauration d'une zone de libre-échange industrielle d'ici 2010. La promotion des investissements, ainsi que le renforcement de la coopération aussi bien dans les domaines économiques, sociaux que culturels font partie des objectifs majeurs de ces accords. Ainsi, il est question d'une élimination progressive de tous les droits de douane sur les produits industriels ainsi que les importations de produits manufacturés provenant de l'UE étant donné que la majorité des exportations de ces produits des PSEM bénéficient déjà d'un traitement douanier préférentiel<sup>98</sup>. Les produits agricoles vont bénéficier d'une libéralisation progressive mais limitée dans le cadre de

---

<sup>98</sup> Bouhadjar, *Les enjeux de la coopération entre zones d'inégal développement : le cas du Partenariat euro-méditerranéen*, p. 40.

l'OMC et toujours en respectant la PAC. Concernant les services, la libéralisation est restreinte étant donné que les accords font référence aux engagements de chaque partie en vertu de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) alors que leurs engagements à ce niveau sont très limités<sup>99</sup>.

Dans le but d'assurer la mise en œuvre des différents volets prévus dans les accords d'association, la Commission européenne a mis en place les « Programmes d'appui à la mise en œuvre des accords d'association », connu sous le nom des P3A. L'objectif spécifique de ces programmes est d'appuyer les administrations des PSEM dans l'application des accords d'association en leur fournissant l'expertise, l'assistance technique et les outils de travail nécessaires à l'atteinte des objectifs qui y sont définis. Les P3A sont des fonds opérationnels utilisables de façon flexible à la demande des PSEM. Ainsi, ils sont conçus comme des outils pour répondre aux besoins formulés de manière à s'adapter à l'évolution de la mise en œuvre de chaque accord<sup>100</sup>. Dans le but de faciliter l'application des P3A, EuropeAid a conçu des outils de travail pour guider les différents acteurs impliqués dans leur mise en œuvre<sup>101</sup>. L'exécution globale de chaque programme est assurée par les autorités de tutelle du programme qui sont la délégation de la Commission européenne dans le pays bénéficiaire et le ministère de tutelle du pays bénéficiaire.

---

<sup>99</sup> Pour les partenaires méditerranéens non membre de l'OMC, il est question de consolider les ouvertures actuelles tout en incluant la clause de la nation la plus favorisée (NPF) au profit des prestataires européens.

<sup>100</sup> En 2003, des P3A ont été établis au profit de la Jordanie, le Liban, le Maroc et la Tunisie.

<sup>101</sup> Les trois outils mis en place sont : le Vade Mecum, qui est un guide opérationnel des P3A expliquant les règles de procédures qui régissent les instruments d'exécution des programmes, un manuel coordonné de jumelage et le thésaurus qui est une base de données contenant des illustrations d'expérience déjà mises en œuvre en matière de jumelage.

### 2.2.3.2 L'action régionale

L'action régionale représente une innovation dans le cadre du PEM par l'implication de l'ensemble des partenaires en plus des institutions de l'UE. C'est un canal de dialogue régional entre l'Europe et ces partenaires qui se compose comme suit : la Conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères et les réunions ministérielles thématiques, le Forum civil euro-méditerranéen, le Comité EuroMed et le Forum parlementaire euro-méditerranéen.

La **Conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères** est une réunion diplomatique qui se tient en principe une fois par année alternativement dans un pays européen et dans un pays des PSEM<sup>102</sup> entre les ministres des affaires étrangères des vingt-sept partenaires et le vice-président de la Commission européenne<sup>103</sup>. Ces réunions ont un caractère vital pour le processus de Barcelone étant donné que c'est au cours d'elles que les grands axes du PEM sont adoptés<sup>104</sup>. Des réunions *ad hoc* peuvent également avoir lieu sur proposition d'un ou plusieurs États partenaires. Quand aux réunions ministérielles thématiques, elles sont organisées sur une base trimestrielle. Ces réunions se chargent de la mise en place du programme régional correspondant à leur champ de compétence tels que; le transport, le tourisme, l'environnement, la santé, l'énergie, le commerce, la coopération industrielle, etc.

<sup>102</sup> En raison du conflit israélo-palestinien, cette l'alternance est difficile à réaliser en raison du refus de certains pays arabes d'accueillir la présence israélienne. De plus, les conflits dans la région porte atteinte également au rythme des réunions ce qui implique que les réunions se tiennent généralement une fois tout les deux ans.

<sup>103</sup> Des invités peuvent également assister comme la Libye et le président de l'UMA qui étaient présent à la Conférence de Valence des 22 et 23 avril 2002.

<sup>104</sup> Depuis la Conférence de Barcelone de 1995, six conférences se sont tenues : la Conférence euro-méditerranéenne à Malte le 15-16 avril 1997, une Conférence à Stuttgart le 15-16 avril 1999, une Conférence à Marseille le 15-16 novembre 2000, une conférence à Valence le 22-23 avril 2002, une conférence à Naples le 2-3 décembre 2003, une conférence au Luxembourg le 30-31 mai 2005 et dernièrement celle du 5 et 6 novembre 2007 à Lisbonne.

En parallèle de chacune des conférences ministérielles euro-méditerranéennes, et depuis la conférence de Barcelone, un **Forum civil euro-méditerranéen** est organisé par des organisations non gouvernementales (ONG) euro-méditerranéennes dans le but de pouvoir contribuer directement à la construction politique de la région. Les différents Forums qui ont eu lieu depuis, ont permis la coordination et le débat entre des organisations de la société civile ce qui aide à formuler des recommandations aux gouvernements des différents pays partenaires.

Le **Comité EuroMed** se charge de la gestion directe des aspects régionaux du partenariat et associe les pays partenaires ainsi que la Troïka européenne et des représentants de la Commission européenne. Il se réunit au niveau des fonctionnaires des États membres de l'UE, de la Commission et des PSEM<sup>105</sup>. Sa présidence est assurée par le président du Conseil européen et se réunit à Bruxelles en moyenne trois fois pendant chaque présidence du Conseil. En plus de la préparation et l'organisation des réunions ministérielles, il assure généralement la gestion régionale du PEM ainsi que l'évaluation et le suivi du processus de Barcelone. Le Comité se charge également de la cohérence des programmes et des projets régionaux engagés de même qu'il peut être à l'origine des initiatives régionales.

Depuis la mise en place du PEM, les partenaires ont reconnu l'importance de développer des relations interinstitutionnelles, principalement au niveau parlementaire dans le but de favoriser plus d'échange, de partage d'information et de dialogue. C'est ainsi que les partenaires ont mis en place le Forum parlementaire euro-méditerranéen, dont la première rencontre a eu lieu à Bruxelles en octobre 1998. Cette instance, dont l'action se concrétisait à travers des séances plénières et des sessions de travail, a fondé ses actions sur

---

<sup>105</sup> La participation des observateurs est également admise.

les principes de l'égalité, le partage de responsabilité et la solidarité, ce qui lui a permis d'adopter un certain nombre de déclarations et de résolutions sur différentes questions notamment sur la question de l'immigration<sup>106</sup>.

Après les attentats du 11 septembre 2001, plusieurs rencontres ont eu lieu dans le cadre de ce Forum dans le but de discuter de l'amélioration du dialogue interculturel entre les deux rives de la Méditerranée dans ce contexte. L'idée de la conversion du Forum en une Assemblée parlementaire commence à s'enraciner à partir de la quatrième rencontre du Forum, en juin 2002, pour se concrétiser en décembre 2003 lors de la Conférence euro-méditerranéenne de Naples, donnant ainsi naissance à une Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (APEM)<sup>107</sup> qui représente l'institution parlementaire du processus de Barcelone dotée d'un rôle consultatif avec une composition paritaire<sup>108</sup>. Elle se réunit une fois par an en séance plénière et elle est dirigée par un présidium de quatre personnes dont deux sont désignées par les parlements des PSEM, un membre désigné par les parlements nationaux de l'UE et un membre désigné par le Parlement européen. La présidence est assurée par l'un des membres du bureau, renouvelable chaque année afin de respecter l'alternance Nord-Sud. Les autres membres du bureau assurent la fonction de vice-présidents. Le bureau se charge ainsi la coordination des travaux de l'Assemblée. Cette dernière s'organise au tour de trois commissions parlementaires qui assurent le suivi des trois volets du PEM : la commission politique, de sécurité et des droits de l'homme, la commission économique, financière, des affaires sociales et de l'éducation et la

---

<sup>106</sup> Pour plus de détails sur les réunions du Forum parlementaire euro-méditerranéen, voir le site officiel du Parlement européen section relations extérieures.

<sup>107</sup> La première séance inaugurale de l'APEM a eu lieu à Athènes le 22 mars 2004.

<sup>108</sup> Elle comprend 240 membres au total : 120 représentant les parlements nationaux des pays méditerranéens et l'autre moitié des partenaires européens qui comprend 75 membres des parlements nationaux et 45 du Parlement européen. La composition du côté européen s'explique par l'élargissement de l'Union à 27 États membres (la Bulgarie et la Roumanie depuis le premier janvier 2007), ainsi le PEM regroupe aujourd'hui 37 pays.

commission de la promotion de la vie, des échanges humains et de la culture<sup>109</sup>, en plus d'une commission *ad hoc* pour les droits de la femme dans les pays méditerranéens qui est composé paritairement de quarante membres.

Il y a également divers Forums thématiques qui ont été institués à l'effet de prospector plus de moyens à même de concrétiser les axes de la coopération régionale.

### 2.2.3.3 EuropeAid

La Commission européenne a mis sur pied un office de coopération appelé EuropeAid qui a commencé sa mission le 1<sup>er</sup> janvier 2001. La mise en place de ce nouvel organe s'inscrit dans le cadre de la réforme qui a touché l'ensemble des programmes d'aide extérieure dont la gestion est assurée par la Commission et qui a coïncidé avec la nouvelle organisation du programme MEDA, communément appelé MEDA II<sup>110</sup>. L'esprit qui anime ces réformes veut que « *...tous ce qui peut être mieux dirigé et décidé sur place ne sera pas dirigé ou décidé à Bruxelles* »<sup>111</sup> afin d'assurer une implication positive des PSEM bénéficiaires de l'aide. En tant que service de la Commission, il est soumis aux procédures normales de fonctionnement de l'institution. Son organigramme a été conçu de manière à assurer une organisation à la fois géographique, thématique et fonctionnelle<sup>112</sup>.

Cet office de coopération a pour mission de mettre en œuvre les instruments d'aide extérieure de la Commission européenne qui sont financés par le budget de la Communauté

---

<sup>109</sup> Pour plus de détail sur la composition des commissions au sein de l'APEM, voir le règlement de l'Assemblée : [http://www.senat.fr/europe/reglementAPEM\\_mars2004.pdf](http://www.senat.fr/europe/reglementAPEM_mars2004.pdf)

<sup>110</sup> Règlement (CE) 2698/2000 du Conseil du 27 novembre 2000 (JO L 311 du 12.12.2000), ce règlement qui met en place MEDA II pour la période 2000-2006.

<sup>111</sup> Commission européenne, *Le processus de Barcelone, le partenariat euro-méditerranéen*, synthèse 2001, 2<sup>ème</sup> éd. Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes, p. 24.

<sup>112</sup> Pour avoir une idée sur l'organigramme de l'office de coopération EuropeAid, voir la page web: [http://ec.europa.eu/europeaid/general/pdf/organigramme\\_europeaid\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/europeaid/general/pdf/organigramme_europeaid_fr.pdf)

européenne et par le Fonds européen de développement<sup>113</sup>. Il est appelé à s'occuper, dans un premier temps, de l'identification et l'instruction de projets, la préparation des décisions de financement, l'élaboration, le suivi ainsi que l'évaluation des programmes. En outre, il doit assurer aussi bien la qualité et la rapidité au niveau de la conception et de la réalisation des projets, témoin d'une utilisation efficace de l'aide communautaire. De <sup>ce</sup> fait, il est responsable de mettre en place des mécanismes qui assure une gestion financière à la fois saine, cohérente et transparente. Dans une étape ultérieure, se sont les délégations de la Commission européenne dans les PSEM qui se chargeront graduellement de la gestion des programmes avec le soutien d'EuropeAid en tant qu'organe d'appui et de conseil.

## **2.2.4 Le cadre financier du PEM**

A la différence des accords de libre-échange, le PEM s'est doté d'un cadre financier qui se focalise sur la coopération financière dans le but d'appuyer les mutations économiques, politiques et sociales au sein des PSEM. L'action du partenariat s'articule principalement autour du programme MEDA (mesures d'accompagnement). La Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) vient compléter ce cadre financier.

### **2.2.4.1 MEDA**

Décidé par le Conseil européen de Cannes en juin 1995, le programme MEDA I, modifié en 2000 (MEDA II), est l'instrument financier principal de l'UE pour la mise en œuvre du PEM. Ainsi, MEDA se substitue aux protocoles financiers bilatéraux existant

---

<sup>113</sup> Site de l'Union européenne, section office de coopération EuropeAid : [http://ec.europa.eu/europeaid/general/mission\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/general/mission_fr.htm)

avec les PSEM qui s'apparentaient à des aides budgétaires. Le programme MEDA<sup>114</sup> consiste en des subventions sur le budget communautaire, non remboursables, et des prêts substantiels de la BEI qui sont des opérations de crédit aux conditions du marché<sup>115</sup>.

Cet instrument financier apporte une aide financière et technique aux partenaires méditerranéens dans le but de faciliter l'établissement graduelle d'une zone de libre-échange aussi bien au niveau horizontal que vertical, de même qu'assurer une atteinte des autres objectifs de la déclaration de Barcelone. L'aide accordée par le programme MEDA peut être divisée en quatre types d'opérations : le renforcement de l'équilibre socio-économique qui bénéficie de 43 %, l'aide à la transition économique qui est de 38 %, 10 % pour le renforcement des projets régionaux et 9 % pour l'aide à l'ajustement structurel<sup>116</sup>. Ainsi, entre 85 et 90 % de l'aide est affectée au profit de l'action bilatérale ne laissant environ que 10% au profit des actions de coopération régionale<sup>117</sup>.

D'après l'article 11 du règlement MEDA<sup>118</sup>, c'est la Commission européenne qui assure la gestion générale du programme, tandis que sa gestion technique rentre principalement dans le champ de compétence du Comité Med. Ce comité qui se compose de représentants des États membres est présidé par le représentant de la Commission. Le rôle du Comité est incontournable dans l'atteinte des objectifs du programme MEDA puisque son champ de compétence touche aussi bien le programme indicatif national (PIN),

---

<sup>114</sup>Le montant de référence financière pour l'exécution du programme MEDA1 (1995-1999) étaient de 3 435 millions d'euros et pour MEDA2 (2000-2006) de 5 350 millions d'euros. Alors que les prêts accordaient par la BEI étaient de 4 808 millions d'euros pour la période 1995-1999 et de 6 400 millions d'euros pour la période 2000-2006.

<sup>115</sup> Bouhadjar, *Les enjeux de la coopération entre zones d'inégal développement : le cas du Partenariat euro-méditerranéen*, p. 246.

<sup>116</sup> Ibid., 247.

<sup>117</sup> EuroMeSCo, FEMISE et le programme Euromed héritage sont des réseaux qui bénéficient de l'aide financière MEDA dans le cadre de l'action régionale du PEM.

<sup>118</sup> C'est le Règlement du Conseil Européen N° 1488/96 du 23 juillet 1996 publié au JOCE N° L189/1 du 30 juillet 1996 relatif à MEDA et à la réforme des structures sociales et économiques dans le cadre du PEM. Ce règlement établit aussi les modalités de gestion de MEDA.

le programme indicatif régional (PIR) ainsi que les projets eux-mêmes<sup>119</sup>. De plus, il assure l'examen de tous les projets adoptés par le Conseil de l'Union.

MEDA est une enveloppe globale qui est soumise à une répartition indicative annuelle entre les PSEM<sup>120</sup> où les sommes sont allouées par projet, et non par pays, en fonction des plans de financement annuels. Aussi, la répartition financière des fonds dépend de quatre critères préétablis : le PNB par habitant, la population, la capacité d'utiliser les crédits, les progrès de mise en œuvre des accords d'association ainsi que l'amélioration des conditions internes et le respect des droits de l'homme. Les activités financées par MEDA doivent prendre également en considération l'égalité des sexes, la promotion du rôle de la femme dans la vie économique et sociale ainsi que le respect des aspects environnementaux. En plus des États et des régions, peuvent bénéficier des programmes de financement de MEDA les autorités locales, les organisations régionales, les organismes publics, les communautés locales, les organisations de soutien des entreprises, les opérateurs privés, les coopératives, les sociétés mutuelles, les associations, les fondations, les ONG des pays de l'UE et des PSEM.

La mise en place de la nouvelle politique européenne de voisinage (PEV)<sup>121</sup> prévoit une nouvelle organisation des instruments financiers de l'action extérieure de l'UE. Ainsi, dans le cadre des prochaines perspectives financières 2007-2013, sur proposition de la Commission, il est question de l'instauration de l'Instrument européen de voisinage et de

---

<sup>119</sup> Le PIN est un programme qui détermine les priorités pour une période de trois ans révisable tous les ans et il est élaboré par la Commission en étroite collaboration avec les autorités compétentes des États partenaires. Le PIR est un document de stratégie élaboré par la Commission et qui touche à l'ensemble des partenaires du PEM.

<sup>120</sup> À l'exception d'Israël qui ne peut bénéficier que de fonds MEDA régionaux.

<sup>121</sup> La PEV, initiée en 2003 et concrétisée en 2004, est une politique que l'Europe a mis en place pour assurer la stabilité et la prospérité de son voisinage afin de réduire les risques à ses frontières. Elle redéfinit les relations de l'Europe avec ses voisins de l'Europe orientale à la Méditerranée suite à ses deux élargissements (2004 et 2007). Cette politique repose sur une approche unifiée des relations de l'UE avec l'ensemble de ses voisins, couplée à une stratégie d'intégration sans perspective d'adhésion.

partenariat (IEVP) qui va être le successeur du programme MEDA<sup>122</sup>. Ce nouvel instrument va être doté de fonds plus importants afin de soutenir financièrement la PEV et les différents plans d'action auxquels va donner lieu.

#### **2.2.4.2 Les prêts et subventions de la BEI**

Un grand nombre de prêts et de subventions ont été accordés aux PSEM par la BEI depuis les années 1970 et de plus en plus depuis l'instauration du PEM en 1995. Ainsi, lorsque la réforme du partenariat a été décidée au début des années 2000, cette mission a été confiée à la BEI qui a mis alors sur pied un nouvel instrument financier qui se veut plus approprié aux priorités du partenariat et de ses membres (FEMIP).

La FEMIP a été inaugurée le 18 octobre 2002 lors d'une réunion de la BEI et des ministres des finances du PEM<sup>123</sup>. C'est une unité opérationnelle spéciale au sein de la BEI dont le but principal est de soutenir le développement des entreprises locales et les investissements directs dans les PSEM<sup>124</sup>. La mise en œuvre de la FEMIP par la BEI se fait en étroite collaboration avec la Commission européenne, les banques européennes et celles des PSEM ainsi que les institutions financières multilatérales et bilatérales de coopération et d'aide au développement. D'ailleurs, c'est dans cet esprit de concertation profonde que la BEI a renforcé sa présence en Méditerranée à travers l'ouverture de deux bureaux régionaux, l'un au Maghreb, et l'autre au Moyen-Orient.

---

<sup>122</sup> Règlement (CE) N° 1638/2006 du Parlement européen et du Conseil du 24 octobre 2006 arrêtant des dispositions générales instituant un instrument européen de voisinage et de partenariat [Journal officielle L 310 du 9.11.2006]

<sup>123</sup> Ce nouvel instrument d'investissement repose sur la décision du Conseil des ministres des finances du 15 et 16 mars 2002 à Barcelone.

<sup>124</sup> La FEMIP est un instrument dédié au PEM comprenant d'importantes interventions de la BEI. Il a accordé 1,65 milliard € de prêts nouveaux et d'ici à 2006, la BEI prévoit investir 8 à 10 Md €.

La FEMIP cherche essentiellement à développer l'activité économique du secteur privé dans les PSEM et à faciliter l'accès des PME aux financements<sup>125</sup>. Cet organisme soutient, financièrement et techniquement, les processus de réforme et de privatisation des économies méditerranéennes afin de faciliter la réalisation de l'union douanière entre l'UE et les PSEM prévue pour 2010. Elle accorde également un intérêt particulier aux projets de coopération horizontale et verticale ainsi que les investissements sociaux. En vu d'atteindre ces objectifs, la FEMIP met à la disposition des entreprises de l'UE et des PSEM, des produits financiers diversifiés tels que des fonds propres et quasi-fonds propres, des prêts à long terme de même que des fonds d'assistance technique non remboursable destinés à financer l'identification, la conception et la gestion des projets<sup>126</sup>.

### Résumé

Après cet exposé des objectifs, des moyens d'action ainsi que des ressources financières du PEM, on ne peut que constater qu'il s'agit d'un projet très ambitieux que l'UE a mis en place. Son objectif majeur est de créer l'intégration au sein de la région euro-méditerranéenne sur la base des intérêts et des identités régionales afin d'assurer la sécurité dans la région. Pour l'atteinte des objectifs prévus dans les trois volets, le PEM agit sur deux fronts, le niveau bilatéral et le niveau régional tout en se dotant de ressources financières très importantes.

Vu l'objectif suprême du PEM, qui est de mettre en place une zone de paix et de prospérité partagé, notre questionnement est de savoir s'il est susceptible de mener à la

<sup>125</sup> Entre 1995 et 1999, la BEI a accordé 4 808 millions d'euros sous forme de prêts et 6 500 millions d'euros pour la période 2000-2006 avec une attention particulière au développement du secteur privé, les infrastructures et aux projets à caractère régionaux.

<sup>126</sup> Site de l'Institut Européenne de Recherche sur la Coopération Méditerranéenne et Euro-Arabe : [www.medeab.be](http://www.medeab.be)

construction d'une communauté de sécurité pluraliste dans la région euro-méditerranéenne. Autrement dit, le processus de Barcelone peut-il conduire à l'approfondissement des liens entre l'UE et les PSEM, au point de permettre l'édification d'une communauté de sécurité pluraliste euro-méditerranéenne? La dynamique qui caractérise ce partenariat sera-t-elle capable de permettre le développement d'une confiance réciproque et d'un sens des valeurs partagées entre les partenaires au point d'atteindre des attentes partagées pour un changement pacifique dans la région?

Sur la base du modèle développé par Adler et Barnett, inspiré de la théorie des communautés de sécurité, nous allons essayer de répondre à ces questionnements. Le prochain chapitre va donc être consacré à la recherche des différents indicateurs qui existent au sein du PEM, pouvant nous renseigner sur les chances d'une éventuelle émergence d'une communauté de sécurité euro-méditerranéenne, et abordera le rôle de ce partenariat dans leur renforcement. Dans un premier temps, nous allons examiner les conditions qui ont poussé à l'édification de ce projet ainsi que le contexte régional et international de sa naissance. Afin de comprendre le mécanisme de développement de la confiance et de l'identité collective entre les partenaires, nous allons analyser les facteurs structurels (la puissance et les connaissances) et de processus (les transactions, les institutions et l'apprentissage social) à la lumière d'une série d'indicateurs présent dans le PEM ainsi que les actions entreprises au sein de ce dernier pour leur consolidation. Cette analyse va nous donner une idée sur le niveau de la confiance mutuelle et des valeurs partagées entre les partenaires ainsi que les lacunes du PEM dans leur renforcement.

## **CHAPITRE 3 : LE PROCESSUS DE CONSTRUCTION D'UNE COMMUNAUTÉ DE SÉCURITÉ « EURO- MÉDITERRANÉENNE »**

Dans le but d'examiner la possibilité de constitution d'une communauté de sécurité euro-méditerranéenne par l'entremise du PEM, nous allons examiner les facteurs expliquant l'émergence d'une telle communauté sur la base du modèle développé par Adler et Barnett (1998). Dans un premier temps, nous allons nous pencher sur les facteurs précipitant cette émergence, pour ensuite focaliser l'attention sur les facteurs favorables à l'instauration des bases de la confiance et des valeurs partagées qui sont des conditions incontournables pour le développement des attentes partagées pour un changement pacifique. Nous allons mettre en lumière une série d'indicateurs pour démontrer le niveau de développement de la confiance réciproque et des valeurs partagées entre les deux blocs de partenaires ainsi que le rôle du PEM dans leur renforcement afin de détecter l'émergence, ou pas, des attentes pour un changement pacifique. Toutefois, il faut préciser qu'en raison des contraintes temporelles et quantitatives que nous imposent ce travail de recherche, notre analyse va porter sur les actions majeures menées uniquement au niveau régional.

### **3.1 LES FACTEURS PRÉCIPITANT L'ÉMERGENCE D'UNE COMMUNAUTÉ DE SÉCURITÉ**

Les facteurs tels que le développement technologique, la menace extérieure, les problèmes d'immigration, les changements économiques, politiques, stratégiques, environnementaux et démographiques incitent à la formation des alliances à travers la

promotion de la coordination des actions étatiques pour maximiser les avantages mutuels des États. Selon Adler et Barnett, la simple présence des divers actes de coopération engendre les conditions nécessaires pour l'émergence de la confiance et une certaine identification mutuelle, ce qui permet l'instauration d'un climat prédisposant à l'émergence d'une communauté de sécurité. Les relations entre l'UE et les PSEM dans le cadre du PEM exhibent différentes formes de coopération entre les parties. Cependant, ce qui nous intéresse le plus dans cette section c'est de faire ressortir les divers facteurs qui ont permis à ce processus de voir le jour. Autrement dit, il s'agit de comprendre pourquoi parle-t-on d'un PEM et surtout de comprendre pourquoi intervient-il en ce moment?

La nouvelle configuration géostratégique et la redéfinition des enjeux géopolitiques dans le contexte d'une économie de marché globalisée ont complètement bouleversé le paysage international. Sur le plan géostratégique, la fin de la guerre froide a permis la formation de trois blocs économique-commerciaux qui gravitent autour des États-Unis, du Japon et de l'Europe. Pour cette dernière, la région méditerranéenne représente une zone d'influence dans ce processus de mondialisation régionalisée. La Méditerranée devient, dans ce contexte, un enjeu de taille pour l'Europe pour trois raisons majeures : d'abord, parce que la région méditerranéenne est devenue un espace qui assure l'équilibre européen face à son extension vers l'Est. Ensuite, l'immigration représente une menace à la sécurité européenne. Enfin, la volonté de l'Europe à établir une stratégie préventive à travers la mise en place d'une capacité militaire spécifique et autonome (Euroforce, force aéromaritime, etc.)<sup>127</sup>. Avec ce nouvel ordre économique mondial constitué autour des trois grands pôles (États-Unis, Japon, Europe), les PSEM semblent vouloir se positionner et fonder un avenir en commun avec l'Europe qui demeure pour eux un modèle de référence pour des raisons historiques, politiques, économiques et culturelles.

---

<sup>127</sup> Khader, *Le partenariat euro-méditerranéen après la conférence de Barcelone*, p. 7-9.

La chute du Mur de Berlin et la décomposition du Bloc soviétique<sup>128</sup> ont également redéfini le paysage géopolitique. En effet, la menace soviétique qualifiée de « rationnelle », en raison de la prévisibilité de ses actions ainsi que par son respect des règles du jeu de la dissuasion nucléaire, s'est dissipée au moment où d'autres menaces plus imprévisibles font surface. Suite à ces bouleversements, la Méditerranée avec ses contradictions, ses tensions et ses déséquilibres est devenue un enjeu, à la fois démographique, économique, écologique, socioculturel et politico-militaire, pour l'avenir de l'Europe.

Cette région, de par son histoire, a une double facette dans le sens où elle est à la fois une zone de contact et de friction. D'ailleurs, la prise de conscience de l'importance de cette région de la part de l'UE, aussi bien pour son propre développement économique, sa position au sein de la communauté internationale que pour sa sécurité, l'a poussé à revigorer ses actions de coopération et de dialogue en Méditerranée, notamment après la première guerre du Golfe, qui a pesé lourd sur ses relations avec les pays arabes de la rive sud. De plus, le creusement des écarts économiques, démographiques et sociaux entre les deux rives et la montée de l'extrémisme religieux anti-occidentale, représentent des handicaps pour l'établissement d'un plan d'action approprié répondant à la fois aux enjeux sécuritaires, économiques, politique et sociales des divers partenaires. L'objectif de l'UE est de participer, en partenariat avec les PSEM, à la création d'une grande zone économique de prospérité à l'instar des zones qui existent en Asie Pacifique et en Amérique<sup>129</sup>.

Le PEM intervient, donc, à un moment où les différentes politiques européennes en Méditerranée n'ont pas réellement répondu aux attentes de part et d'autres. Certes, l'enjeu sécuritaire pour l'Europe guide l'essentiel de ce processus étant donné que cette dernière

---

<sup>128</sup> Ibid., p. 17-19.

<sup>129</sup> Comme la Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (APEC) et l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

cherche à assurer sa propre sécurité et ce, par la promotion de la croissance dans cette région pour la résorption du chômage et des flux migratoires provenant du Sud à un moment où les sociétés européennes présentent des symptômes de rejet. Toutefois, le PEM représente un intérêt économique pour l'Europe, puisqu'il s'agit d'un marché de plus que 200 millions de consommateurs potentiels et une région qui regorge de ressources naturelles et humaines. Pour les PSEM, et abstraction faite des critiques portant sur le processus depuis son lancement, le processus de Barcelone représente une occasion qui peut contribuer à leur développement par l'amélioration de la compétitivité, l'augmentation des IDE, la qualification de la main d'œuvre, le développement des exportations ainsi que la promotion de la recherche scientifique et technologique<sup>130</sup>.

Si les différentes politiques européennes à l'égard de la Méditerranée ont permis, au niveau des discours officiels, de tisser des liens qui prônent la parenté culturelle, les legs historiques et les intérêts économiques mutuels, sur le plan populaire, les regards que portent les uns vers les autres n'ont pu être améliorés au point que la méfiance, voire même le rejet de l'autre, l'emporte sur le dialogue. Les défis ainsi que les risques dans cette zone de proximité ne laissent guère le choix à l'Europe d'intervenir avec plus d'audace à travers une politique d'ensemble, incarnée dans le PEM, afin de mener à bien un processus d'intégration euro-méditerranéen basé sur le partenariat aussi bien au niveau politique, économique que culturel.

---

<sup>130</sup> Khader, p. 22.

## **3.2 LES FACTEURS INCITANT LE DÉVELOPPEMENT DE LA CONFIANCE MUTUELLE ET DE L'IDENTITÉ COLLECTIVE**

Avec le PEM, les États partenaires ainsi que leur population sont parties prenantes dans une série d'interactions sociales qui les enracinent dans un espace en transformation constante. Sur la base de notre modèle d'analyse, ces transformations peuvent être appréhendées à travers une observation des facteurs structurels, à savoir la puissance et les connaissances, et des facteurs de processus, qui englobent les transactions, les institutions et l'apprentissage social. La relation de complémentarité et de dépendance qui existe entre ces deux processus engendre un climat propice à la formation de l'identité collective et de la confiance réciproque, deux composantes vitales à l'atteinte des attentes partagées pour un changement pacifique. De ce fait, l'essentiel de notre analyse, dans cette section, va porter sur la recherche de ces facteurs, à la lumière d'une série d'indicateurs développés par le PEM, afin de comprendre leur signification, leur poids au sein du PEM ainsi que le rôle de ce dernier dans leur développement.

### **3.2.1 Les facteurs structurels**

#### **3.2.1.1 La puissance**

Selon Adler et Barnett la naissance et le développement d'une communauté de sécurité nécessite la présence d'un État puissant, ou plusieurs, dans différents domaines<sup>131</sup>. Cet État est appelé à exercer son pouvoir au niveau du maintien d'une position commune pour le règlement de certains conflits régionaux et surtout par la promotion de ses valeurs et ses normes dans sa périphérie. Le résultat de cette action se concrétise par le rapprochement

---

<sup>131</sup> Adler et Barnett, *Security Communities*, p. 39.

des États voisins de cet acteur et finissent, selon un processus d'échange et d'apprentissage, par développer une identité commune favorable à la création et au renforcement d'une communauté de sécurité.

### 3.2.1.1 La puissance normative et le PEM

Dans le cas du PEM, l'UE représente l'«acteur» puissant qui a attiré les PSEM, des États moins puissants, dans le but de créer une région pacifique dénuée de conflits. D'après certains auteurs, tel que Richard Whitman, l'UE est souvent considérée comme une puissance réticente en raison des difficultés qu'elle éprouve dans l'exercice de sa puissance. D'ailleurs, à cause de cette ambiguïté qui caractérise la puissance européenne plusieurs qualifications lui ont été collées, telles que «... *civilian power...quiet power, middle power, emancipatory power, post-national power and now normative power*»<sup>132</sup>. Les constructivistes considèrent que l'UE exerce sa «puissance normative» dans le cadre du PEM, qui est également un élément de sa politique extérieure<sup>133</sup>.

E. Adler et Beverly Crawford soutiennent que l'histoire de l'Europe démontre que les Européens ont fait usage de leur puissance normative pour évoluer vers leur union, et présentement, ils l'utilisent afin de stabiliser leurs frontières extérieures de manière à assurer la sécurité régionale<sup>134</sup>. Les Européens sont convaincus que l'atteinte de la sécurité passe idéalement par l'expansion du modèle de communauté de sécurité démocratique libérale. Cette conception de la sécurité met l'accent sur la pratique de la sécurité coopérative qui englobe trois caractéristiques<sup>135</sup> : d'abord, elle est **complète** dans le sens où

---

<sup>132</sup> Nikolaidis K et Nikolaidis D, « The EuroMed beyond Civilisational Paradigms ». Working papers in Institute of European Studies: 2004, p. 14.

<sup>133</sup> Ibid., p. 2.

<sup>134</sup> Id.

<sup>135</sup> Emanuel Adler et Beverley Crawford, « Normative Power: The European Practice of Region Building and the Case of the Euro-Mediterranean Partnership », Working paper in *Institute of European Studies*, University of California, Berkeley 2004, p 10.

elle relie les éléments de la sécurité classique aux facteurs économiques, culturels, environnementaux et de droits humains. Aussi, elle est **indivisible** du fait que la sécurité doit être réciproque entre les États. Enfin elle est **coopérative** dans la mesure où la confiance, le règlement pacifique des conflits et le renforcement mutuel des institutions multilatérales constituent la base de cette sécurité<sup>136</sup>.

### 3.2.1.1.2 L'UE en tant que puissance normative

L'UE se sert de sa puissance normative dans le but de créer une communauté de sécurité euro-méditerranéenne et ceci en exportant la démocratie, les règles de droits, les droits de l'Homme, le maintien de la paix de même qu'un ensemble de ses valeurs et de ses normes aux PSEM. Ainsi, le PEM représente la cadre idéal au sein duquel l'UE tente de persuader ses partenaires que l'adoption collective des normes agréées et le respect des dispositions militaires communes constitue un avantage pour l'ensemble de la région. En exerçant sa puissance normative, l'UE cherche à rapprocher les PSEM aussi bien d'elle qu'entre eux afin de permettre, dans le long terme, de développer une identité partagée capable de favoriser l'émergence d'une communauté de sécurité euro-méditerranéenne.

Pour construire cette communauté, l'UE fait appel à trois moyens : la conceptualisation, les institutions et un agenda spécifique<sup>137</sup>. Le côté conceptuel du PEM s'observe au niveau de la classification des États voisins comme un ensemble régi par des stratégies régionales. Ainsi, l'UE considère la Méditerranée comme une région à part entière et ses partenaires comme un groupe de pays appartenant à cette région. Cette démarche est le résultat de l'évolution connue par les différentes politiques européennes à l'égard de la Méditerranée, depuis les premiers accords de coopération en passant par les

<sup>136</sup> Farza, *Le partenariat euro-méditerranéen : objectifs, bilan et raison d'être*, p. 78.

<sup>137</sup> Frederica Bicchi, « The European Origins of Euro-Mediterranean Practices », *Working Papers in Institute of European Studies*, 2004, pp. 2-8.

divers politiques méditerranéennes. La vision que l'UE se fait de ses voisins la pousse à élaborer une stratégie commune à tous les PSEM.

La construction d'institutions multilatérales où l'ensemble des partenaires participent, est le deuxième moyen que l'UE utilise pour l'atteinte de son objectif. Les institutions du PEM sont articulées autour de trois dimensions : la dimension multilatérale qui englobe la participation de l'ensemble des partenaires, la dimension bilatérale qui se charge de la mise en œuvre de chaque accord d'association et la dimension unilatérale qui porte sur le financement du PEM où l'UE est l'unique décideur. Au niveau des trois dimensions, l'UE occupe un rôle majeur qui lui facilite l'exercice de sa puissance normative.

Le troisième instrument de l'UE dans l'édification de la région est la mise en place d'un agenda spécifique afin d'établir un dialogue diplomatique entre l'ensemble des partenaires. Cet agenda, qui fixe les objectifs à atteindre au début de chaque semestre ainsi que les sujets phares qui vont être débattus au cours du trimestre, est censé être approuvé à l'unanimité. Toutefois, cet agenda est affecté par divers facteurs. Le contexte international ainsi que la situation au Moyen-Orient ont une influence considérable sur les sujets des débats. Cette situation est aggravée par la fragmentation de la position des États arabes qui les empêche d'avoir une influence positive sur l'agenda. La présidence de l'UE fixe, en collaboration avec la Commission européenne, les objectifs semestriels et se charge de la publication de la déclaration finale des rencontres ministérielles, ce qui démontre encore une fois le leadership du partenaire européen et le rôle marginal des autres partenaires.

Toutefois, dans l'exercice de sa puissance normative, l'UE fait face à certains obstacles qui entraînent des répercussions sur l'avancement du PEM. Un de ces obstacles est la présence des régimes autoritaires en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Le rejet de ces régimes à l'orientation libérale du partenariat se manifeste par des réticences quand à la

mise en place d'une série de réformes politiques, économiques et sociales indispensables pour l'atteinte des objectifs du PEM<sup>138</sup>. Aussi, les divergences au niveau des attentes et des intérêts entre les deux blocs de partenaires ainsi que les rivalités entre les PSEM représentent un autre obstacle devant l'UE dans l'exercice de son influence<sup>139</sup>. Les Européens cherchent la sécurité et la stabilité régionale à travers « ... *'the convergence of civilizations' toward the European mode* »<sup>140</sup>. Tandis que les Arabes veulent bénéficier de plus d'avantages financiers tout en résistant à la vision européenne, d'où la difficulté d'atteindre un consensus sur l'agenda des priorités à discuter entre les partenaires. Toutefois, le conflit israélo-arabe, et plus particulièrement le conflit israélo-palestinien, ainsi que l'hégémonie américaine dans la région demeure les obstacles les plus importants qui se dressent devant l'UE. Les tensions au Moyen-Orient jumelées à la politique exercée par les américaines dans la région, depuis les attentats du 11 septembre 2001, marquée par un leadership démesuré dans le processus de paix ne laissent pas une grande marge de manœuvre à l'UE pour mettre en application sa propre expérience de sécurité coopérative.

### Résumé

→ 问题：这些规范并不能解决切是利益冲突

En général, l'UE exerce sa puissance normative pour diffuser ses normes et ses valeurs dont le but d'assurer la construction sociale d'une identité régionale à travers le PEM. La construction de cette identité régionale passe par un processus qui tente de permettre le développement de la confiance mutuelle et des valeurs partagées. Le PEM est le cadre légal qu'elle utilise pour l'atteinte de cet objectif au sein duquel elle fait appel à trois instruments, à savoir; la conceptualisation, les institutions et l'agenda. Ces instruments, que nous aurons l'occasion d'analyser d'avantage lors des prochaines sections, cherchent à favoriser la coopération et l'intégration au sein de la région. Ils tentent

<sup>138</sup> E. Adler et B. Crawford, « Normative Power... », p. 34.

<sup>139</sup> Ibid., p. 35.

<sup>140</sup> Id.

également d'institutionnaliser un ensemble de pratiques et de normes qui sont favorables à la construction d'une région où règne paix et prospérité. Malheureusement, plusieurs obstacles se dressent devant ce projet, dont l'hégémonie américaine au Moyen-Orient et la persistance du conflit israélo-palestinien sont les entraves les plus pesantes.

### 3.2.1.2 Les connaissances

Deutsch a soutenu que le développement de la confiance et d'une identité collective est facilité par le partage d'un certain nombre d'idées et de compréhensions entre les États tels que les idées libérales et la démocratie. Toutefois, des études ultérieures ont démontré que la présence d'une idéologie de développement partagée, tel que le cas de l'ASEAN, permet aussi l'émergence de la confiance et d'une identité partagée à travers un renforcement « ... *of transnational exchanges and policy coordination, but, more fundamentally...by increasing amount of transactions and the development of common institutions* »<sup>141</sup>. Dans le cadre de notre étude, le PEM représente le projet de développement déployé dans une région qui se caractérise par des disparités économiques, politiques, sociales, démographiques, culturelles et religieuses. A ceci s'ajoute une diversité dans la culture de sécurité entre les deux blocs de partenaires qui représentent une entrave pour l'établissement des bases d'une confiance réciproque. Dans le but de favoriser l'édification d'une confiance mutuelle ainsi que des valeurs partagées entre les partenaires, le PEM a engagé une série d'actions politiques favorables au renforcement des échanges dans ce sens. Toutefois, la persistance de certains conflits régionaux qui durent depuis plusieurs années représente un obstacle de taille devant les mesures de confiance les plus cruciales pour le développement de la confiance et d'un sens commun.

---

<sup>141</sup> Adler et Barnett, p. 41.

### 3.2.1.2.1 La mosaïque méditerranéenne

Frontière entre deux cultures, berceau de l'humanité, carrefour économique, stratégique et religieux, inspiratrice de l'idéal démocratique, la mer Méditerranée occupe dans l'imaginaire collectif une place symbolique<sup>142</sup>. Toutefois, la réalité de la Méditerranée contemporaine reflète une image tragique et de plus en plus problématique. Cette zone est une mosaïque de peuples et d'institutions allant des démocraties parlementaires à des régimes autoritaires, et même dictatoriaux. Les disparités économiques, démographiques, sociales et culturelles sont grandes entre les deux rives et représentent des éléments incitateurs pour l'immigration, la criminalité et l'intolérance. Tandis que l'Europe a pu se régénérer, après la Deuxième Guerre mondiale, à travers un modèle de développement politique, économique, social et culturel qui lui a permis de se repositionner dans l'économie mondiale, les PSEM n'ont pas pu faire du Sud de la Méditerranée une zone économique émergente. L'accroissement de leur population a provoqué l'exode rural, intensifié l'urbanisation et aggravé la pollution. D'après les estimations, la population du bassin méditerranéen va atteindre les 520 millions de personnes d'ici 2030 dont 320 millions d'habitants dans le sud et l'est de la Méditerranée<sup>143</sup>. Avec la crise économique que connaissent les PAM<sup>144</sup>, cette croissance démographique constitue un handicap générateur de plus de pauvreté, de criminalité, de trafic de drogue, d'intégrisme et d'immigration. Incontestablement, les disparités économiques entre l'Europe et les PAM sont également un facteur incitatif pour l'immigration clandestine, essentiellement après l'adoption d'une stratégie de restriction à ce sujet de la part des Européens. Les rapports entre les deux rives se caractérisent par une verticalité et un déséquilibre des échanges en

---

<sup>142</sup> Paul Balta, *Méditerranée : défis et enjeux*, p. 129.

<sup>143</sup> Sébastien Abis, « Quelles dynamiques démographiques en Méditerranée? », *Notes d'analyses du Centre International des Hautes Études Agronomiques en Méditerranée*, N° 11 juin 2006, p. 7.

<sup>144</sup> On parle des PAM, et non des PSEM, du fait qu'Israël a des niveaux de revenus comparables à ceux de certains pays de l'UE.

plus d'une dépendance qui illustrent leur développement inégal<sup>145</sup>. Le manque de démocratie et les conditions économiques et sociales défavorables ont permis la montée de l'intégrisme religieux dans certains pays du sud et de l'est de la Méditerranée.

### 3.2.1.2.2 *Les cultures de sécurité*

L'appréhension des problèmes de sécurité et la gestion des relations de sécurité externes dépendent de leur perception par les leaders politiques ainsi que la culture du pays. Selon Fulvio Attinà, la culture de sécurité est le moyen qui peut nous permettre d'expliquer les politiques de sécurité et les décisions des États<sup>146</sup>. Ceci est possible étant donné que la culture de sécurité d'un État, ou d'un groupe d'États (comme c'est le cas des deux blocs de partenaires dans le PEM), est le résultat de leurs expériences sur les questions de sécurité auxquels s'ajoutent les croyances, les traditions, les attitudes et les symboles<sup>147</sup>. Cette culture explique le choix d'un gouvernement de faire usage d'instrument de sécurité à la place d'un autre. Il est également important de noter que la diffusion de nouvelles idées, pratiques et expériences ainsi que les institutions et les agents de la culture de sécurité mondiale influence la culture de sécurité des États et des régions, ce qui peut entraîner son changement. Sachant bien que le processus de Barcelone est orienté vers la prévention de nouveaux conflits et des menaces contre la sécurité, l'examen des cultures de sécurité des partenaires devient un exercice incontournable.

---

<sup>145</sup> Abdelhamid Merad-boudia, « Le Partenariat euro-méditerranéen : une espace de demande effective à promouvoir », *Mondes en Développement*, 2001, p. 115-116.

<sup>146</sup> Fulvio Attinà, « The Building of Regional Security Partnership and the Security Culture Divide in the Mediterranean Region », Working Paper *Institute of European Studies*: mai 2004, p. 17-18.

<sup>147</sup> Id.

### 3.2.1.2.2.1 La culture de sécurité européenne

Trois expériences majeures dans l'histoire expliquent l'essence de la culture de sécurité européenne. Les expériences de la stratégie de dissuasion nucléaire et les négociations du contrôle d'armement durant la guerre froide ont démontré aux Européens que les négociations en matière de sécurité sont un outil valable pour réduire le risque de violence entre des États rivaux. Les négociations du contrôle d'armement ont prouvé l'importance des espaces de discussion et négociation (réunions et conférences) dans le rapprochement des opinions, la formation d'un sens commun et dans l'atteinte des solutions coopératives qui sont vitales pour la formation d'un système de sécurité régionale. Les Européens vont reproduire la même pratique lors du processus d'Helsinki qui va mettre les bases d'une sécurité complète et coopérative, tandis que les politiques de défense nationale et multinationale contre la prolifération des armes de destruction massives, vont souligner l'importance de la transparence pour la réduction de l'incertitude à propos des actions de l'autre parti. Les différentes conférences européennes sur la sécurité et la coopération vont donner naissance à un ensemble de mesures qui prônent la confiance et le dialogue entre les partenaires, tels que les échanges d'information et de personnel militaire.

### 3.2.1.2.2.2 La culture de sécurité des PAM

Les liens qui relient les pays d'Afrique du Nord au Moyen-Orient sont très étroits et multidimensionnels dans la mesure où ils sont historiques, linguistiques et religieux. La culture de sécurité arabe a été influencée par divers composantes telles que les mouvements transnationaux, les problèmes socioéconomiques, la perception de la menace par les décideurs politiques, les conflits entre États arabes et le conflit israélo-arabe<sup>148</sup>.

---

<sup>148</sup> Esra Toplu, *The Euro-mediterranean Partnership: critical assessment of the security aspects*, Master's Thesis, Linköping (Sweden): University of Linköping. February 2004, p. 43.

L'incapacité des gouvernements en Afrique du nord à assurer les conditions socio-économiques adéquates à leur population, a permis aux mouvements et aux groupes radicaux de connaître une popularité manifeste qui menace la sécurité aussi bien au niveau interne que régional. En général, la culture de sécurité chez les partenaires arabes est orientée, principalement, vers la vision réaliste et traditionnelle de la sécurité qui est fondée sur la puissance militaire nationale. En fait, les Arabes restent suspicious à propos de toutes initiatives de sécurité coopérative, même économique, en raison de l'absence d'une expérience dans ce domaine, que ce soit entre eux ou avec leurs voisins européens. En effet, certaines actions européennes, telles que la création de la force de sécurité européenne maritime et la force européenne terrestre, n'ont fait qu'accroître les suspicions en Afrique du nord qui sont exacerbées par la position floue de l'UE à l'égard des conflits au Moyen-Orient.

Par cette comparaison des cultures de sécurité des deux blocs de partenaires, on constate qu'il existe bel et bien un écart considérable entre les deux cultures qui témoigne de la difficulté d'assurer un rapprochement à court terme. Le bassin méditerranéen est plus conflictuel, il se base sur l'équilibre des puissances ainsi que sur des politiques de sécurité unilatérales. Alors que la politique de sécurité en Europe a un caractère multilatéral et la majorité des pays membres de l'UE sont des membres de l'OTAN et de l'OSCE<sup>149</sup>. Les PAM ont une forte perception de la menace extérieure qui inclut : la domination occidentale, l'islamophobie et l'imposition des standards occidentaux. La guerre du Golfe, les sanctions contre l'Irak et la Libye, l'échec de l'UE en Bosnie, l'appui des pays occidentaux à Israël sont tous des événements qui ont renforcé cette perception<sup>150</sup>. La construction d'une région basée sur la sécurité coopérative à travers le PEM paraît, par conséquent, inhabituelle voire même soupçonneuse pour les partenaires arabes. Cependant, les Européens sont convaincus, de par leur expérience, que l'instauration d'un système de

<sup>149</sup> L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe qui a succédé à la CSCE en 1995.

<sup>150</sup> Ibid., p 44.

sécurité euro-méditerranéen est possible malgré la différence entre les cultures de sécurité qui sépare les deux rives. D'ailleurs, le PEM entend remédier à la situation par un renforcement des dialogues afin d'instaurer les bases de la confiance entre les partenaires. La prochaine section va nous révéler les actions entreprises à ce niveau ainsi que leur niveau d'avancement.

### *3.2.1.2.3 L'action politique du PEM pour le développement de la confiance et des valeurs partagées*

A fin de relever les actions concrètes du PEM pour la réduction des écarts entre les deux rives, encourager le rapprochement politique et favoriser le développement d'une confiance mutuelle et d'un certain sens commun, nous allons aborder trois réalisations significatives : d'abord, l'état du dialogue politique au niveau régional et les « mesures de partenariat », le projet de la Charte euro-méditerranéenne pour la paix et la stabilité et finalement la mise en place de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne. Ces actions représentent des occasions d'échanges et de partages qui cherchent à favoriser la confiance mutuelle et le développement d'un sens commun entre les partenaires.

#### *3.2.1.2.3.1 Un dialogue politique régional ébréché par le conflit israélo-palestinien*

Le PEM a mis en place une série d'encadrements au sein desquelles les États partenaires échanger sur les diverses questions d'intérêt commun au niveau des trois volets. Le programme de travail de Barcelone 1995, relatif au volet politique et de sécurité, indique clairement la mise en place de réunions périodiques entre les hauts fonctionnaires des pays partenaires afin de contribuer à l'instauration de la paix, la stabilité et la sécurité dans le bassin méditerranéen. Et c'est dans cet esprit que des conférences ministérielles se sont tenues d'une manière assez régulière depuis la mise en place du PEM. Malgré l'impact

négatif du conflit israélo-palestinien sur la qualité de ces conférences<sup>151</sup>, leur maintien témoigne de la volonté des partenaires à poursuivre leur chemin ensemble dans la cadre du PEM<sup>152</sup>.

Mis à part la Conférence euro-méditerranéenne de Stuttgart (novembre 1999) qui s'est distinguée par l'élaboration d'un projet de « Charte euro-méditerranéenne pour la paix et la stabilité » et la préparation du programme MEDA pour la période 2000-2006, les différentes conférences euro-méditerranéennes qui se sont succédées n'ont révélé aucun progrès significatif en matière de dialogue politique et de sécurité qu'on pourrait qualifier d'un pas géant vers plus de confiance et de valeurs partagées. L'essentiel de ces conférences se limitent à réitérer l'attachement des partenaires au processus de Barcelone et aux objectifs de la déclaration, à discuter de l'importance des mesures de partenariat mis en place<sup>153</sup> et des futurs programmes pour redonner vie au PEM et à se féliciter du maintien du dialogue entre les différents partenaires malgré la situation au Moyen-Orient.

Le conflit israélo-arabe, qui s'est déclenché suite à la création d'un État Juif en Palestine<sup>154</sup>, représente la menace la plus pesante sur la stabilité dans la région Méditerranéenne. Les négociations de paix israélo-palestiniennes, entamées lors du

---

<sup>151</sup> L'échec de la Conférence de Malte d'avril 1997 est un exemple sur l'incidence du conflit israélo-palestinien sur le processus de Barcelone. Cet échec est dû au refus des Européens de répondre favorablement à la demande des pays arabes de condamner la politique israélienne à l'égard des Palestiniens.

<sup>152</sup> La réunion *ad hoc* à Palerme, des 3 et 4 juin 1998, qui s'est tenue suite à l'atténuation du climat politique dans la région, témoigne de cette volonté.

<sup>153</sup> Des mesures de confiance telles que les réunions euro-méditerranéennes *ad hoc* sur le terrorisme qui ont été orientées vers l'exécution sur le plan pratique d'un code de conduite et les séminaires euro-méditerranéens sur le terrorisme ainsi que le renforcement de la coopération internationale sur la criminalité.

<sup>154</sup> Le conflit israélo-arabe remonte à la Déclaration de Balfour en 1917 qui préconise l'établissement d'un foyer national juif en Palestine. Le 22 novembre 1947, l'Assemblée générale de l'ONU a voté, malgré le refus des Palestiniens et des pays arabes, le partage de ce territoire entre Arabes et Juifs ce qui va entraîner cinq guerres (1948, 1956, 1967, 1973, 1982). Ce n'est qu'après la guerre le Kippour (1973) que des discussions pour la paix en étaient possibles. La réconciliation israélo-égyptienne en 1979 va transformer l'étendu du conflit. Avec la reconnaissance de l'OLP par la communauté internationale, le conflit israélo-palestinien va connaître des hauts et des bas où la guerre entre les deux peuples masque tout état de trêve.

Sommet de Madrid en 1991 ainsi que la signature des accords d'Oslo en 1993, sous le leadership américain<sup>155</sup>, ont permis à l'UE de lancer le PEM. Malheureusement, la situation a connu un revirement de bord avec l'assassinat d'Itzhak Rabin et l'arrivée au pouvoir du président du Likoud, Benjamine Netanyahu, qui va bloquer le processus<sup>156</sup>.

En raison de l'importance du Moyen-Orient et de la sensibilité des relations israélo-arabes en général, le PEM a toujours été retardé par la situation conflictuelle de cette région, principalement son volet politique et de sécurité. Ainsi plusieurs actions de rapprochement entre les partenaires se sont soldées par des échecs, telles que certaines conférences euro-méditerranéennes et principalement le projet de la Charte euro-méditerranéenne pour la paix et la stabilité qui est passé aux oubliettes.

Le conflit au Moyen-Orient est un facteur déterminant dans le développement de relations de confiance et de partage entre les PSEM et par conséquent la réussite du partenariat. Toutefois, ce dernier n'a pas eu une influence significative sur l'avancement du Processus de Paix au Moyen-Orient (PPMO). Le fait que les protagonistes sont tous des partenaires dans le PEM, rend la mise en place de toutes mesures de sécurité coopérative impossible puisque ceci revient pour certains États partenaires à accepter le statu quo. Malgré la reconnaissance par les partenaires de la règle de non interférence du processus de paix au niveau des négociations et de sa complémentarité au PEM, les États arabes n'arrivent pas à normaliser leurs relations avec l'État hébreu avant la mise en place d'un accord de paix équitable pour l'ensemble de la région. D'un autre côté, l'implication de l'UE dans le PPMO est partielle. Cette situation s'explique par la domination américaine de ce processus, mais aussi par l'absence d'une position commune dans les rangs européens sur la question. Ainsi, même si l'UE encourage, moralement, économiquement et

<sup>155</sup> Les accords d'Oslo annonce la reconnaissance mutuelle des deux parties au conflit et définissent les étapes vers l'instauration de la paix.

<sup>156</sup> Ce n'est qu'en 1999 que les négociations de paix ont été reprises suite à l'élection d'Ehoud Barak.

financièrement, la création d'un État palestinien démocratique, en cédant le rôle politique aux États-Unis elle met en jeu la crédibilité du rôle qu'elle cherche à jouer dans le PPMO<sup>157</sup>.

3.2.1.2.3.2 Les mesures de partenariat : Des actions concrètes favorisant l'échange et le partage de valeurs communes

Parmi les « mesures de partenariat » consacrées à la coopération politique et de sécurité ainsi qu'au respect des droits de l'homme, à la démocratie et aux valeurs fondamentales partagées par les partenaires, comme définies par la Déclaration de Barcelone, et pouvant avoir une certaine influence sur le développement de la confiance réciproque, nous avons retenu le réseau euro-méditerranéen d'instituts de recherche en politique étrangère (EuroMeSCo) et les séminaires de formation et d'information.

EuroMeSCo, créée en 1996 à l'initiative de l'UE, a pour but de renforcer les relations entre les partenaires méditerranéens aussi bien horizontalement que verticalement<sup>158</sup>. C'est à la fois un instrument de confiance officiel au sein du PEM et un centre d'analyse dans le champ politique et de sécurité. En tant que mesure de confiance, ce réseau cherche à établir des relations professionnelles de coopération durable avec des organisations non gouvernementales et indépendantes. A travers la plate-forme de dialogue, portant sur des sujets divers d'intérêt commun qu'il a pu développer et élargir avec le temps, ce réseau aborde des thèmes importants<sup>159</sup> liés à la région euro-méditerranéenne

---

<sup>157</sup> Toplu, p. 55.

<sup>158</sup> Ce réseau compte environ 47 instituts membres, 24 instituts observateurs et deux membres internationaux associés.

<sup>159</sup> Exemple sur les thèmes débattus : l'impact de l'élargissement de l'UE sur le PEM, les répercussions du conflit du Moyen-Orient sur le PEM, la lutte contre le terrorisme après le 11 septembre 2001, la protection des droits fondamentaux et de la démocratie, la migration, la xénophobie, la coopération sous-régionale au sein du partenariat, le rôle de la femme dans un État démocratique, la société civile, la crise des caricatures de Mohammed, les conflits régionaux, etc.

dont la discussion est parfois difficile à l'échelle intergouvernementale<sup>160</sup>. D'ailleurs, un de ces grands défis est celui de débattre de la possibilité de développer un concept plus large de la sécurité qui incorpore les diverses cultures de la région<sup>161</sup>. Pour réaliser sa mission, le réseau se base sur les séminaires de recherche, de gestion des crises et de formation, les ateliers, les conférences annuelles ainsi que les réunions EuroMeSCo des hauts fonctionnaires. Or, toutes ces actions cherchent essentiellement à proposer des réflexions et des pistes de solution à certaines problématiques et à sensibiliser les diplomates méditerranéens sur la portée du partenariat et sur la nécessité de leur implication pour le renforcement de la compréhension et des échanges entre les participants.

Les séminaires d'information et de formation des diplomates, qui existent depuis 1997, cherchent à former les diplomates euro-méditerranéens, à leur fournir des informations régulières et actualisées de même qu'à les sensibiliser aux relations entre l'ensemble des partenaires tout en visant l'amélioration des flux d'informations, de faciliter les échanges d'idées et surtout de promouvoir le dialogue entre les diplomates des deux rives. Le dernier séminaire a eu lieu à Malte du 26 au 29 octobre 2007 avec comme ordre du jour les thèmes suivant : le partenariat culturel euro-méditerranéen ; un point de vue arabe ; la sécurité énergétique dans la région euro-méditerranéenne ; le partenariat euro-méditerranéen et les médias ; la protection du climat global, l'approche globale européenne de la migration ; les perspectives pour un Conseil de la Méditerranée.

Ces mesures de partenariat tentent de favoriser le dialogue et l'échange entre deux blocs de partenaires qui se caractérise par des cultures de sécurité différentes. Cependant, l'appréciation de leurs résultats ne peut se faire que sur le long terme en raison de la nature du processus en place. Toutefois, la réflexion sur l'édification d'une Charte pour la paix et

<sup>160</sup> Site officiel EuroMeSCo: [www.euromesco.net](http://www.euromesco.net)

<sup>161</sup> Commission européenne, *L'Europe et la Méditerranée: vers le renforcement du partenariat*, p. 26.

la stabilité dans le cadre du PEM doit être considérée comme une mesure de confiance significative dans le chemin de l'édification des bases de la confiance et des valeurs partagées.

### 3.2.1.2.3.3 La Charte euro-méditerranéenne pour la paix et la stabilité : un projet en panne de concrétisation

C'est à partir du deuxième semestre de 1996, que les négociations vont porter sur un pacte de stabilité sous la dénomination de « Charte euro-méditerranéenne pour la paix et la stabilité »<sup>162</sup>. L'avancement de ce projet a été entravé par la dégradation de la situation au Moyen-Orient et la réticence de certains pays arabes<sup>163</sup>. C'est dans ce climat crispé que mandat a été donné aux hauts fonctionnaires<sup>164</sup>, lors de la Conférence de Malte, de poursuivre les travaux préparatoires en vue de soumettre un texte qui va être soumis à l'approbation lorsque les circonstances politiques le permettront<sup>165</sup>. Une redéfinition des méthodes de travail, et principalement la nécessité de concilier entre l'évocation du processus de paix en tant que question primordiale pour la stabilité de la région et la règle posée par la Déclaration de Barcelone de la non interférence au niveau des négociations, allait permettre une reprise réelle des discussions sur la Charte<sup>166</sup>. Ainsi, les partenaires ont pu se mettre d'accord sur la reconnaissance de la spécificité de la stabilité en Méditerranée en tant que notion multidimensionnelle exigeant une vision « globale et intégrée » prenant

<sup>162</sup> Meniaoui, *La dimension sécuritaire du Partenariat Euro-méditerranéen*, p. 52.

<sup>163</sup> Les PAM ont d'ailleurs soumis un contre projet qui propose l'instauration d'un lien direct entre l'établissement d'une zone de stabilité en Méditerranée et l'aboutissement du conflit israélo-palestinien.

<sup>164</sup> Sachant bien que les pourparlers des hauts fonctionnaires avaient commencé au début de 1996 et qui accordaient la priorité aux aspects de coopération militaire. Cette priorité allait être renversée quelques mois après le début des travaux au profit d'un pacte de stabilité.

<sup>165</sup> Les Conclusions de la présidence lors de la deuxième Conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères de Malte des 15 et 16 avril 1997 sur le site de l'UE :

[http://ec.europa.eu/external\\_relations/euromed/conf/malta/conc\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/external_relations/euromed/conf/malta/conc_fr.htm)

<sup>166</sup> Cette reprise du dialogue est le fruit du compromis établi, lors de la cinquième réunion du Forum méditerranéen des ministres des Affaires Étrangères à Palme de Majorque, des 20 et 21 avril 1998, au niveau des priorités de la Charte à travers une approche commune de stabilité globale et une harmonisation de la perception des facteurs qui y contribuent

en considération des facteurs internes tels que le terrorisme, le crime organisé, les déséquilibres socio-économiques, l'immigration et le racisme, en plus des éléments de sécurité externes susceptibles d'affecter la sécurité en Méditerranée<sup>167</sup>.

Grâce à ces orientations, des lignes directrices ont été fixées, lors de la Conférence euro-méditerranéenne de Stuttgart, afin de préciser le cadre général de la futur Charte. Dans lesquelles il a été souligné que la future Charte va porter essentiellement sur les questions de sécurité et n'abordera les aspects économiques, sociaux, culturels et humains que dans la mesure où ils affectent et déterminent la paix et la stabilité. La Charte allait représenter le moyen d'institutionnaliser les mécanismes de dialogue politique pour promouvoir et préserver la stabilité de la région. C'est un instrument politique de mise en œuvre des principes de la Déclaration de Barcelone sur les questions de paix et de stabilité, non contraignant juridiquement. Les objectifs de la Charte vont être réalisés à travers un :

*[...]dialogue politique renforcé ainsi que la mise en place, dans le cadre d'un processus évolutif et progressif, de mesures de partenariat[...]visant à améliorer les relations de bon voisinage et la coopération régionale et des mesures de diplomatie préventive[...]ainsi que des mesures de gestion des crises et de relèvement après conflit<sup>168</sup>.*

La Charte va assurer la promotion des exigences du partenariat en matière de sécurité telles que les mesures de confiance et de sécurité, les zones exemptes d'armes de destruction massive, le désarmement, les engagements en matière de non-prolifération, etc. Elle va contribuer à assurer les moyens pour une meilleure compréhension et une acceptation réciproque des cultures et des religions, des droits de l'homme et des libertés fondamentales de même qu'elle va se charger d'encourager la promotion de la transparence, de la démocratie et de la tolérance. L'application de certaines clauses de la

---

<sup>167</sup> Meniaoui, p58.

<sup>168</sup> Les Conclusions formelles du président lors de la troisième Conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères de Stuttgart du 15 et 16 avril 1998 sur le site de l'UE à la page : [http://ec.europa.eu/external\\_relations/euromed/conf/stutg/conc\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/external_relations/euromed/conf/stutg/conc_fr.htm)

Charte peut se faire graduellement à travers la conclusion d'accords, et la règle du consensus va s'appliquer à toutes les décisions, actions communes, mesures et mécanismes contenus dans la charte. Le cadre institutionnel qui lui sera dédié va se baser essentiellement sur des réunions périodiques et *ad hoc* des ministres et des hauts fonctionnaires<sup>169</sup>.

Avec la reprise des violences au Moyen-Orient, le malaise exprimé par les PAM face à ce qu'ils considèrent comme une « neutralité » de l'UE devant les actions israéliennes et l'absence de la Syrie et du Liban, ont endigué l'adoption de ce projet<sup>170</sup>. Devant ce constat, on va noter un revirement vers le domaine de la justice et des affaires internes qui a commencé à se dessiner depuis la conférence de Valence, lors de laquelle un document-cadre a été approuvé visant la mise en œuvre :

*[...]d'un programme régional de coopération dans le domaine de la justice et en matière de lutte contre la drogue, la criminalité organisée et le terrorisme et l'instauration d'une coopération sur les questions liées à l'intégration sociale des immigrés, à la migration et à la circulation des personnes*<sup>171</sup>.

Cette mutation s'est imposée devant l'échec du projet de la Charte et surtout comme réponse politique et normative aux événements du 11 septembre. Même si des progrès en ces domaines ont été accomplis, principalement au niveau déclaratoire, des divergences constantes entre les partenaires, dont la plus importante est l'absence de définition commune du terrorisme, ont entravé l'édification d'action concrète dans le domaine<sup>172</sup>.

---

<sup>169</sup> Il est important de souligner que le texte final de la futur Charte devait contenir d'autres éléments en fonction des suggestions effectuées ainsi que la situation politique à venir en Méditerranée.

<sup>170</sup> L'adoption du projet a été reportée au moment où des progrès suffisants auront été accomplis dans le processus de paix au Proche-Orient.

<sup>171</sup> Conclusions de la présidence, Vème Conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères (Valence des 22 et 23 avril 2002), *Euromed Repport*, N° 42FR, 13 mai 2002, p. 1.

<sup>172</sup> Rapport EuroMeSCo, *Barcelona Plus 2005...*, p. 28.

#### 3.2.1.2.3.4 L'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne

L'Assemblée, qui est l'institution parlementaire du partenariat, se charge de donner des recommandations, dépourvue de tout caractère juridique contraignant, sur l'ensemble des sujets du PEM, et assure le suivi de l'application des accords d'association. Elle est également compétente pour adopter des résolutions et adresser des recommandations à la conférence ministérielle. Aussi, elle peut être saisie par cette dernière pour avis ou bien propose l'adoption de mesures adéquates pour chacun des trois volets du PEM. Depuis sa mise en place, l'APEM a tenu quatre sessions plénières<sup>173</sup>, au cours desquelles les débats ont porté sur divers questions qui touchent au PEM ainsi qu'aux moyens qui contribuent à la consolidation, à la concrétisation et surtout à l'avancement du PEM<sup>174</sup>.

L'établissement d'une telle instance représente une réponse directe au souhait des partenaires d'institutionnaliser et de renforcer la dimension parlementaire du processus de Barcelone dans le but d'introduire une nouvelle énergie dans le PEM. En lui accordant un champ d'intervention aussi large, les partenaires ont voulu mettre en place un organe qui confère plus de rigueur à l'ensemble des actions du partenariat. C'est pourquoi l'Assemblée devait initialement augmenter la visibilité du processus et assurer une fonction de conseil et de contrôle. D'ailleurs, la dernière Conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères a souligné le rôle à jouer par cette assemblée dans le renforcement du dialogue et la compréhension entre les peuples de la région euro-méditerranéenne<sup>175</sup>.

---

<sup>173</sup> La première session était au Caire en mars 2005, la deuxième à Bruxelles du 26 au 28 mars 2006, la troisième à Tunis en mars 2007 tandis que la quatrième est prévue pour mars 2008. La session de novembre 2005 qui a eu lieu à Rabat est une séance extraordinaire en l'occasion du dixième anniversaire du PEM

<sup>174</sup> Lors de la troisième session de l'APEM, plusieurs résolutions ont été adoptées concernant notamment le processus de paix et la lutte contre le terrorisme, l'échange entre les sociétés civiles et la culture, les conditions des femmes et le développement économique de la région euro-méditerranéenne.

<sup>175</sup> Les Conclusions de la présidence de la Conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères à Lisbonne les 5 et 6 novembre 2007 sur le site de l'UE à la page : [http://ec.europa.eu/external\\_relations/euromed/conf/lisbon/index.htm](http://ec.europa.eu/external_relations/euromed/conf/lisbon/index.htm)

L'existence de cette instance, les buts de sa mise en place et sa composition paritaire dénotent d'un dynamisme des échanges entre les deux rives et les prémices de la confiance et du consensus construit autour de certaines questions importantes pour le développement, par à coup, des facteurs entourant l'émergence d'une communauté de sécurité. Toutefois, les commentaires émis à son encontre font état d'une évaluation négative dans l'atteinte des objectifs auxquels elle devait répondre<sup>176</sup>. Ainsi, le caractère non contraignant des résolutions de cette instance a jeté le doute sur l'efficacité, voire même le sérieux, de ses actions. Aussi, en l'absence d'un organe permanent avec plus de poids qui saura assurer les fonctions d'assistance et d'expertise nécessaires au bon déroulement de sa mission initiale, l'Assemblée s'est révélée incapable d'assurer la visibilité escomptée et l'avancement du PEM.

### Résumé

Le maintien du dialogue entre les partenaires euro-méditerranéens peut être considéré parmi les réalisations positives du volet politique et de sécurité du PEM grâce aux conférences euro-méditerranéennes. Il est important de souligner que le PEM demeure l'unique enceinte politique multilatérale dans laquelle des représentants de la Syrie et du Liban participent régulièrement à des discussions avec leurs homologues israéliens<sup>177</sup>. Toutefois, ces conférences ne révèlent aucune réalisation significative d'une confiance accrue entre les partenaires. Bien au contraire, le conflit israélo-palestinien été souvent une entrave insurmontable devant toutes mesures de confiance. La volonté des partenaires de créer un outil établissant un climat de confiance réciproque et de valeurs partagées s'est effondrée devant l'impasse de la situation au Moyen-Orient. Les divers conférences euro-méditerranéennes se sont contentées de souligner l'importance particulière que les

<sup>176</sup> Rapport EuroMeSCo, *Barcelona Plus 2005...*, p. 52.

<sup>177</sup> Commission européenne, *Le processus de Barcelone cinq ans après, 1995-2000*, Luxembourg : Office des publications officielles des Communauté européennes 2000, p. 8.

partenaires attachent à ce projet et le rôle ultime qu'il est appelé à jouer dans l'avenir pour le développement de la confiance et le renforcement de la stabilité dans la région, particulièrement dans la perspective de l'après processus de paix, mais sans arriver au stade de l'adoption. Il est clair que la future Charte est restée prisonnière du conflit israélo-palestinien ainsi que des divergences d'intérêts et de positions entre les partenaires arabes et européens. Si ces divergences peuvent être surpassées par des compromis, la situation au Moyen-Orient demeure l'obstacle majeur devant tout avancement concret vers une coopération multilatérale, complète et coopérative entre les partenaires. D'un autre côté, la mise en place d'une institution parlementaire dont la compétence s'étend à l'ensemble des domaines d'intervention du PEM, constitue un point positif sur le chemin du partage et de l'édification de valeurs communes entre les partenaires. Toutefois, les moyens, aussi bien juridiques, matériels que logistiques mit à sa disposition ne lui permettent pas de jouer adéquatement son rôle dans le renforcement des échanges et dans la consolidation de la confiance entre les deux rives. Quant au réseau EuroMeSCo ainsi que les séminaires d'information et de formation des diplomates sont des mesures de partenariats essentiels pour la promotion des échanges et le partage de valeurs communes dont l'impact réel ne peut s'apprécier que sur le long terme.

### 3.2.2 Les facteurs de processus

Adler et Barnett confirme que : « ...a qualitative and quantitative growth of transactions reshapes collective experience and alters social facts »<sup>178</sup>. Dans le but de démontrer le rôle des transactions dans le développement d'une communauté de sécurité, et après avoir abordé la question des échanges politiques lors de la section précédente, nous allons présentement étudier les transactions au niveau des échanges économiques, aussi bien au niveau quantitatif que qualitatif, tandis que les échanges culturels vont être abordés

---

<sup>178</sup> Adler et Barnett, p. 41.

au niveau de l'apprentissage social. Le but de cet exercice est de déterminer leur niveau d'évolution entre les partenaires méditerranéens, le rôle du PEM dans leur consolidation ainsi que les faiblesses qui les caractérisent.

### **3.2.2.1 Les transactions au sein du PEM**

En vu de faire ressortir le rôle du PEM dans le développement des transactions, qui sont un facteur favorable à l'instauration de la confiance et d'un sens commun entre les partenaires, nous allons examiner l'impact de ce partenariat sur les relations économiques des partenaires tout en donnant un bref aperçu des principaux projets économiques mis en place dans le cadre des programmes régionaux<sup>179</sup>.

#### *3.2.2.1.1 L'impact économique du PEM sur les relations économiques entre les partenaires*

L'analyse des relations économiques entre les partenaires euro-méditerranéens va être abordée dans un premier temps au niveau des échanges commerciaux et qui portent sur la qualité et la quantité des échanges ainsi que les barrières douanières, ensuite au niveau de la coopération sud-sud et finalement au niveau des IDE dans la région.

##### 3.2.2.1.1.1 Les échanges commerciaux

Le volet économique et financier du PEM devait se concrétiser par l'émergence d'une zone de libre échange (ZLE) entre les PSEM et l'UE à l'horizon 2010 grâce à la

---

<sup>179</sup> Devant la diversité des secteurs et projets se rattachant au PEM, il est important de souligner que nous avons ciblé notre analyse sur l'évolution des relations économiques en général ainsi que sur les projets les plus importants mis en place par le partenariat.

conclusion des accords d'association. Toutefois, cette libéralisation présente dès le départ une asymétrie aussi bien qualitative que quantitative des échanges commerciaux, au détriment des PSEM.

➤ *La qualité des échanges*

En fait, le régime de libéralisation concerne uniquement les produits industriels pour lesquelles les PSEM devront démanteler leurs barrières commerciales alors que ce secteur d'activité souffre d'une grande fragilité devant la concurrence européenne<sup>180</sup>. Les produits agricoles n'entrent pas dans cette libéralisation, ce qui représente un des déséquilibres majeurs devant la constitution d'un espace économique euro-méditerranéen cohérent. En fait, les avancées sur la question agricole devaient se faire dans le respect des dispositions de la PAC en raison de la concurrence que représentent les produits agricoles des PSEM pour certains pays de l'UE. Ainsi, des négociations en la matière ont été abordées au niveau des négociations de certains accords d'association qui ont abouti à des concessions réciproques<sup>181</sup>.

Quant aux échanges des services, les partenaires ont convenu que leur libéralisation va s'effectuer en fonction des résultats obtenus par l'OMC, alors que le développement des échanges dans ce secteur d'activité dans la région euro-méditerranéenne représente un élément clé de renforcement d'une stratégie de libéralisation cohérente dans la région. En attendant, les barrières douanières sont maintenues pour les produits agricoles et les services ainsi que la fermeture des frontières pour les travailleurs, ce qui représente des limites importantes dans ce projet de développement.

<sup>180</sup> Sachant bien que les PSEM bénéficiaient, bien avant le PEM, d'un accès préférentiel sur le marché européen pour ses produits.

<sup>181</sup> Radwan Samir et Reiffers Jean-Louis, dir., « Le Partenariat Euro-méditerranéen, 10 ans après Barcelone : Acquis et Perspectives », Paris : FEMISE network, *Institut de la Méditerranée* : 2005, p. 27.

➤ *Les barrières douanières*

Le projet de libéralisation du processus de Barcelone prévoit un démantèlement tarifaire au profit des produits industriels chez les PSEM, principalement chez les pays du Maghreb qui ont un taux de protection le plus élevé de la région<sup>182</sup>. Entre 1992-2003 on note une baisse de 11 % dans la moyenne simple des tarifs de douanes en industrie pour l'ensemble des pays méditerranéens. Toutefois, cette moyenne reste élevée, 17 % pour l'ensemble des pays méditerranéens, en comparaison avec les pays d'Amérique Latine où elle est de 9,5 % et de 10,8 % à la zone Asie en 2003<sup>183</sup>. Cependant, il faut noter qu'une analyse des droits de douanes par pays révèle une hétérogénéité au sein des PSEM avec l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie comme étant les pays qui ont des droits de douanes les plus élevés<sup>184</sup>. De plus, ces pays ont opté pour un démantèlement à des rythmes différenciés, soit une baisse de 57 et 67 % en dix ans pour le Maroc, moins de 20 et de 30 % pour l'Algérie, la Tunisie et l'Égypte et moins de 43 % pour la Jordanie au cours de la période 2000-2003. En raison de la persistance des taux élevés de ces droits, les Européens ont décidé de faire bénéficier, depuis 2003, les pays méditerranéens de l'extension du « système paneuropéen de cumul de l'origine »<sup>185</sup>. L'avantage de ce système c'est qu'il permet aux marchandises transformées d'accéder aux tarifs douaniers préférentiels en vigueur dans toute la zone méditerranéenne, dans le but de faire augmenter les échanges euro-méditerranéens dans les années à venir.

---

<sup>182</sup> Il reste peu de barrières tarifaires à démanteler à l'encontre des produits méditerranéens sur les marchés européens.

<sup>183</sup> Ibid., p. 16.

<sup>184</sup> Ibid., p 17.

<sup>185</sup> Sébastien Dulpuch, ElMouhoub Mouhoud et Fatiha Taahite, « L'Union européenne et ses voisins méditerranéens : les perspectives d'intégration », Paris : *Économie internationale*, Centre d'études prospectives et d'informations internationales. 1<sup>er</sup> trimestre 2004, p. 112.

➤ L'évolution quantitative des échanges

Une année avant le lancement du processus de Barcelone, les échanges euro-méditerranéens ont été évalués à 80 Milliards de dollars américains (Md USD), ce qui représentait plus que 50 % du commerce extérieur des PSEM et moins de 7 % des échanges extracommunautaires des pays européens<sup>186</sup>. Cinq ans après le lancement du PEM, la part de l'UE dans les échanges des PSEM atteint 36 à 75 % pour les importations et se situe entre 13 à 84 % pour les exportations, avec une grande concentration chez les pays du Maghreb où elle est de 58 à 84%<sup>187</sup>. Alors que du côté européen, les PSEM n'ont absorbé que 7 % des exportations extra-UE en 2001 et 6 % du total des importations extra-UE. De ces chiffres on fait deux constatations. D'abord, ils confirment le fait que l'UE reste le principal partenaire commercial des PSEM. Ensuite, ils dénotent une forte asymétrie qui caractérise les échanges entre ces deux partenaires, puisque les deux tiers du commerce des PSEM se font avec l'Europe des quinze, tandis que les PSEM ne représentent que 5 à 7 % des échanges extra-UE, ce qui représente une part très faible du commerce extérieur communautaire, sachant bien que ce commerce représente moins de 40 % du commerce total de l'UE<sup>188</sup>.

D'un autre côté, les PSEM ont une structure des exportations moins diversifiée. Plusieurs de ces pays dépendent trop d'une ressource naturelle ou d'une activité traditionnelle qui relève de l'agroalimentaire ou de l'industrie qui repose sur l'utilisation du travail non qualifié. À titre d'exemple, l'Algérie est toujours dépendante de ses exportations

---

<sup>186</sup> Isabelle Ben Sidoun et Agnès Chevalier, « La diversité du développement économique et des échanges dans le bassin méditerranéen », Dans: Conférence de l'OCDE, *Migrations, libre-échange, intégration régionale dans le bassin méditerranéen*, Paris: OCDE, 1998, p. 28.

<sup>187</sup> Ramon Verrier, « L'impact de l'élargissement de l'Union européenne sur les échanges commerciaux des pays partenaires méditerranéens ». Dans : *Le partenariat euro-méditerranéen à l'heure de l'élargissement de l'Union européenne*, Abdelkhaleq Berramdane, Dir. 2005, Paris : Karthala, p. 206.

<sup>188</sup> Id.

d'hydrocarbures, même scénario pour la Syrie au niveau du pétrole. Le Maroc et la Jordanie sont aussi dépendants des phosphates, de la chimie organique et du textile alors que les économies tunisiennes, égyptiennes et turques sont dépendantes du textile et de l'habillement<sup>189</sup>.

D'une manière générale, les exportations des PSEM sont de plus en plus orientées vers les produits à forte intensité de main-d'œuvre et à intensité en technologie moyenne, surtout, avec leur premier partenaire commercial. Selon Ramon Verrier :

*[...] une simple libéralisation des échanges dans le cadre de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne pourrait nuire au développement industriel des PSEM, et donc à leurs échanges, si elle conduisait simplement à renforcer les avantages comparatifs existants de part et d'autre*<sup>190</sup>.

La spécialisation dans des secteurs à faible croissance témoigne de la nature du marché qui se met en place dans la grande région euro-méditerranéenne. Il s'agit d'une structure de marché incapable de permettre des rendements croissants élevés avec « ...un cadre de spécialisation (classique) Nord-Sud où les pays du Sud se spécialisent dans des activités faiblement technologiques, à fort contenu en main d'œuvre non-qualifiés et ont du mal à remonter les chaînes de valeur »<sup>191</sup>.

---

<sup>189</sup> Pour le textile marocain et tunisien, un problème majeur se pose en raison de la concurrence grandissante qu'exerce la Chine dans ce domaine sur le marché européen, ce qui nécessite une amélioration de leur stratégie commerciale et industrielle dans le domaine. En général, une restructuration des économies du Maghreb dans des secteurs clés s'imposent.

<sup>190</sup> Verrier, p. 206.

<sup>191</sup> Samir et Reiffers, dir, p. 38.

### 3.2.2.1.1.2 La coopération sud-sud

Depuis longtemps, les PSEM ont tissé des liens économiques entre eux à travers la conclusion de plusieurs accords bilatéraux de libre-échange durant la période 1998-2002 entre le Maroc, l'Égypte, la Jordanie et la Tunisie, d'une part, et entre l'Égypte, la Jordanie, la Syrie et le Liban, d'autre part. Ces accords, qui excluent l'essentiel des produits agricoles, prévoient un démantèlement tarifaire industriel immédiat ou progressif ainsi que des listes négatives selon des listes de produits. Bien que ces accords représentent une avancée pour la coopération sud-sud, il reste que leur impact réel sur le commerce intra-régional est trop faible. Ainsi, de 1995 à 2003, la part des échanges sud-sud dans le commerce extérieur est passée de 4,4 % à 5 %, ce qui témoigne de la marginalité de l'intégration sud-sud principalement en comparaison avec le commerce intra-zone qui est de 60 % des échanges en Europe, 30 % en Asie et 20 % en Amérique<sup>192</sup>. Parmi les facteurs explicatifs de ces résultats négatifs on peut citer la présence de barrières non tarifaires et de listes dérogatoires de produits dans le cadre de l'accord de libre échange de la Ligue Arabe (ALELA). Il faut également souligner le blocage de l'UMA en raison de l'impact du contexte politique sur cette organisation ainsi qu'une faible baisse des barrières tarifaires entre les PSEM qui n'a atteint que 9,7% entre 1992 et 2003<sup>193</sup>.

Dans le but d'améliorer l'intégration intra-régionale, l'UE a soutenu l'idée d'une ZLE entre le Maroc, la Tunisie, la Jordanie et l'Égypte. La signature de l'accord d'Agadir établissant une ZLE entre ces quatre pays, a eu lieu en février 2004 mais n'est entrée en vigueur que le 27 mars 2007. Ce projet bénéficie d'un soutien financier de l'UE à travers le programme MEDA estimé à quatre millions d'euros<sup>194</sup>. L'accord stipule deux conditions :

---

<sup>192</sup> Ibid., p. 59.

<sup>193</sup> Ibid., p. 26.

<sup>194</sup> Verrier, p. 224.

d'abord l'établissement du libre-échange entre les quatre pays et l'adoption par ces mêmes pays d'un système normalisé de règles d'origine. Or, sur ce dernier point le Maroc et de la Tunisie étaient réticents à ajuster leur règles d'origine à un nouveau système, ce qui a provoqué un retard significatif pour la signature de l'accord. Cependant, ce n'est qu'après une longue période de négociations sur la question, et sur des problèmes liés à la couverture agricole et sur le site qui abritera le secrétariat, que les quatre pays ont fini par signer l'accord en 2004. Toutefois, ce n'est qu'en 2006 que l'accord a fait l'objet d'une harmonisation au niveau de l'interprétation des ces clauses entre les quatre pays<sup>195</sup>.

La présence de dispositions plus claires portant sur la résolution des différends et l'attribution d'accord de reconnaissance mutuelle est un des points forts de l'accord d'Agadir ce qui peut conduire à une forte intégration régionale des quatre pays. Également, la similitude des politiques au niveau de la diversification des exportations et de la base industrielle ainsi que le lancement de ces quatre pays dans des réformes avec une grande orientation vers des politiques d'exportation peuvent aussi jouer en faveur d'un renforcement des échanges intra-régionaux<sup>196</sup>. Toutefois, l'accord présente plusieurs lacunes qui risquent d'entraver son parcours. L'absence d'une position claire à l'égard de l'ALELA et des accords commerciaux bilatéraux conclus par ces pays risque de diluer l'effet positif de l'accord d'Agadir sur l'amélioration de l'intégration régionale. D'un autre côté, la circulation de la main d'œuvre et la libéralisation des services n'ont pas bénéficié d'avancés particulières<sup>197</sup>. Puis il est clair que la déviation du commerce extérieur marocain et tunisien de son débouché historique, l'UE, vers l'Égypte et la Jordanie, et vice versa, est peu probable, notamment avec la signature du Maroc et de la Jordanie d'un accord de libre-échange avec les États-Unis.

---

<sup>195</sup> Étant donné que le Maroc était le dernier à ratifier l'accord à cette date.

<sup>196</sup> Samir et Reiffers, p. 60.

<sup>197</sup> Ibid., p. 61.

Selon les analystes, la faiblesse de l'intégration des pays du sud est due à plusieurs raisons qu'on peut regrouper en trois catégories: les raisons économiques, les raisons institutionnelles et les raisons politiques<sup>198</sup>. Parmi les raisons économiques, on peut citer la grande similitude des structures de protection et d'exportation des PSEM, le manque de complémentarité entre les importations et les exportations ainsi que la prédominance du secteur public. Les raisons politiques de cette faiblesse s'expliquent, quant à elles, par le climat de méfiance qui règne entre certains pays des PSEM en raison de la persistance de conflits régionaux, tels que le conflit israélo-palestinien, celui du Sahara occidental et des relations tendues qu'ils entretiennent ce qui se traduit par un manque de volonté d'intégration<sup>199</sup>. Pour ce qui est des raisons institutionnelles, on peut noter l'imprécision des règlements du commerce frontalier, le cloisonnement des règles d'origine, l'inadaptation et l'insuffisance des infrastructures régionales. A ceci il faut ajouter l'adoption par ces pays d'une stratégie d'intégration inappropriée qui repose sur un cumul d'accords bilatéraux engendrant une superposition des régimes douaniers à géométrie variable qui provoque l'inaccessibilité de l'information, l'augmentation de ses coûts ainsi que le dysfonctionnement administratif<sup>200</sup>.

### 3.2.2.1.1.3 Les IDE dans la région

Même avant la signature du PEM, l'attractivité des PSEM pour les IDE était toujours faible puisqu'elle n'a jamais dépassé 2 Md USD par ans entre 1980 et le milieu des années 1990. Aussi, ces pays n'ont pas pu profiter du mouvement de mondialisation des

---

<sup>198</sup> Id.

<sup>199</sup> En principe, l'ensemble des pays arabes riverains de la Méditerranée et liés à l'UE par un accord de libre-échange sont éligibles à adhérer à l'accord d'Agadir. D'ailleurs, le Liban a entamé les négociations en vue de son adhésion alors que l'Algérie refuse toute idée d'adhésion à cet accord et préfère une intégration sous l'égide de l'UMA.

<sup>200</sup> Farza, p. 67.

années 1990 pour attirer plus d'IDE dans la région. C'est pour ceci que le PEM, à travers l'aide et les réformes qu'il proposait, se présentait comme une occasion intéressante pour la promotion des investissements dans la région.

En comparaison avec d'autres régions, les cinq premières années du PEM témoignent d'une augmentation légère du stock des IDE dans la région<sup>201</sup>. En 2002, les flux des IDE vers les PSEM ont chuté à 6,2 Md USD, alors qu'ils avaient franchi les 12 Md USD en 2001, pour remonter à 9 Md USD en 2003. Toutefois, cette augmentation est essentiellement due à l'accroissement des IDE vers Israël<sup>202</sup>. Pour ce qui est de la source de ces investissements, les PSEM n'ont pas pu attirer les IDE européens malgré leur proximité et la mise en place, dans un futur proche, d'une ZLE<sup>203</sup>.

Sur la base de ces chiffres, ainsi que des analyses effectuées sur le sujet<sup>204</sup>, on peut constater que le PEM n'a pas répondu aux espoirs des PSEM qui se sont investis dans ce processus en espérant voir leurs économies évoluer grâce aux retombées des investissements (transfert de technologies, développement des compétences, transfert du savoir-faire, pénétration de nouveaux marchés, etc). Plusieurs raisons expliquent ce manque d'attractivité : la déficience de l'intégration sud-sud qui témoigne de l'étroitesse de ce marché, la concurrence du marché des PECO qui est devenu plus attractive pour les investisseurs européens suite à leur processus d'adhésion qui joue en faveur de la diminution de la prime de risque, la faiblesse des réformes entreprises pour l'augmentation

---

<sup>201</sup> Les PECO, par exemple, avaient accumulé un stock des IDE de 120 Md USD en 2000 contre 80 Md USD pour les PSEM.

<sup>202</sup> Radwan et Reiffers, p. 50.

<sup>203</sup> Les PSEM n'attirent que 4 % des investissements européens destinés aux pays en développement, alors que les PECO représentent une zone de plus en plus attractive pour les investissements européens.

<sup>204</sup> Pour plus de détails sur l'évolution des flux et des stocks des IDE chez les PSEM, voir : le rapport du FEMISE 2005, Nila Ceci, « Les investissements directs étrangers dans les pays méditerranéens : État des lieux et enjeux », *DREE*, (2005).

du potentiel des agents économiques, l'inadéquation des infrastructures, le climat d'insécurité qui règne dans certains pays des PSEM, etc<sup>205</sup>.

### 3.2.2.1.2 Les actions économiques dans le cadre des programmes régionaux pour le développement de la coopération et des échanges économiques

Afin de préparer les économies des PSEM à faire face à la concurrence des produits étrangers, principalement européens, résultant de l'ouverture économique prévue pour 2010, le PEM a prévu plusieurs programmes régionaux tels que Euro-Med Marché, ANIMA, FEMISE et MED-ADR. Le premier est un programme pour la promotion des instruments et mécanismes du marché euro-méditerranéen afin d'améliorer une compréhension partagée du cadre réglementaire et des mécanismes de mise en œuvre dans des domaines ciblés<sup>206</sup>. La réalisation de ces buts passe par trois moyens : l'information et l'échange à travers les conférences, les ateliers, les études et les publications, la formation et l'assistance technique par des séminaires de formation; la formation des formateurs; les missions d'experts et les visites d'études; en plus de la mise en réseau à travers le site internet du programme<sup>207</sup>. Les participants sont des experts, des administrations et des secteurs privés des pays partenaires<sup>208</sup>.

② Le deuxième, c'est un réseau euro-méditerranéen des agences de promotion de l'investissement qui cherche l'amélioration des compétences et de l'efficacité des agences de promotion des investissements des PSEM afin d'accroître le flux des IDE dans le bassin

<sup>205</sup> Site gouvernemental du commerce-extérieur français : [www.commerce-exterieur.gouv.fr](http://www.commerce-exterieur.gouv.fr)

<sup>206</sup> Ces domaines sont; la libre circulation des marchandises, les douanes, la fiscalité et les règles d'origines, les marchés publics, les droits de la propriété intellectuelle, la comptabilité et les audits financiers, la protection des données et les aspects réglementaires du commerce électronique et les services financiers.

<sup>207</sup> Site officiel du programme : [www.euromedmarket.org](http://www.euromedmarket.org)

<sup>208</sup> Ce programme a été lancé en mai 2002, pour une période de trois ans, et en raison de son action ciblée et ses résultats prometteurs sur le long terme, il a connu une prolongation jusqu'à 2007. Lors de ces prolongations plusieurs ateliers de formation et de séminaires sur mesure ainsi que des visites d'études ont été réalisés.

méditerranéen en provenance de l'UE, des autres partenaires méditerranéens ou de pays tiers à travers une coopération accrue entre ces agences et/ou avec d'autres acteurs euro-méditerranéens concernés par la promotion des investissements<sup>209</sup>. Le réseau travaille sur l'image globale de la région, les conditions d'accueil des IDE dans les pays MEDA de même que sur les pratiques qui s'écartent par moment des intentions affichées.

③ Le troisième programme, c'est le Forum euro-méditerranéen des instituts économiques qui se charge d'effectuer des analyses indépendantes sur les enjeux économiques liés au PEM<sup>210</sup>. Ses objectifs sont le renforcement du dialogue sur le volet économique et commercial du partenariat entre les instituts membres de ce Forum, les fonctionnaires des ministères compétents des partenaires et les représentants de la Commission, l'identification et le suivi du cheminement des PSEM dans la voie de la transition et de l'ouverture économique et d'accroître la recherche économique sur les sujets prioritaires pour le PEM<sup>211</sup>.

Le programme MED-ADR pour la promotion de l'arbitrage commercial international et d'autres techniques de règlement des litiges, a été mis en place afin de faciliter les échanges internationaux et les investissements étrangers dans les PSEM par l'entremise d'un regain de confiance suite au renforcement des méthodes alternatives de résolution des litiges commerciaux. Ce programme tente de représenter une solution tangible devant l'ignorance des investisseurs étrangers des systèmes juridiques et judiciaires de la région méditerranéenne ainsi que l'insuffisance des connaissances sur les

---

<sup>209</sup> Depuis avril 2006, ANIMA s'est constitué en une entité légale et juridique pour devenir l'Agence ANIMA Investissement Network dans le but de s'affirmer en tant que plateforme multi-pays de développement économique pour la Méditerranée.

<sup>210</sup> Le FEMISE est financé par MEDA et il regroupe plus de 60 instituts de recherche en économie de l'UE et des PSEM.

<sup>211</sup> Tels que la coopération sud-sud et l'évolution des IDE dans la région à travers le financement des recherches socio-économiques, l'organisation de conférences internationales ainsi que la production et la publication de rapports annuels sur l'ensemble des thèmes de recherche du FEMISE.

mécanismes de résolution des règlements des conflits destinés à prévenir et à gérer les différents concernant les transactions et les investissements, et qui sont des facteurs dissuasifs devant le renforcement des relations commerciales et d'investissements entre les partenaires méditerranéens<sup>212</sup>.

Il existe également plusieurs programmes régionaux aussi significatifs pour le développement de la coopération économique entre les partenaires euro-méditerranéens<sup>213</sup>. L'effort entrepris pour la mise en place de ces projets reflète la conscience des partenaires des lacunes qui persistent et qui minent leurs relations et entravent, par conséquent, l'instauration des bases d'une confiance accrue et des valeurs partagées à même de les mener vers des attentes partagées pour un changement pacifique. Il est important d'attirer l'attention sur le fait que la nature et l'action de ces projets rendent l'appréciation de leur impact sur l'évolution des relations euro-méditerranéennes difficile à réaliser. Toutefois, certaines évaluations ont démontré l'existence d'un manque d'informations, et parfois d'intérêt, sur les conséquences du processus d'ouverture économique établis par le PEM de la part des acteurs locaux au sein des PSEM<sup>214</sup>. Ainsi, si le mérite de ces programmes est de participer à la connaissance réciproque des professionnels des deux rives, en leur qualité d'occasions multiples et variées d'échanges, de partages et d'harmonisation au niveau des réalités économiques, des méthodes et des moyens d'action dans l'ensemble des domaines économiques, ils n'ont pas d'effet direct sur le développement des échanges économiques attendus.

---

<sup>212</sup> Son action passe par la diffusion d'informations sur les techniques de règlement des litiges, des formations, l'assistance technique, etc. Pour plus d'information sur les activités de ce programme, voir son site internet : [www.adrmeda.org](http://www.adrmeda.org)

<sup>213</sup> Comme Medibtikar, Euro-Med Qualité, UNIMED Business Network, EUMEDIS, MEDSTAT, etc.

<sup>214</sup> Commission Européenne, *Évaluation de la stratégie pays de la commission européenne pour le Maroc*, Rapport final, EuropeAid, juillet 2003, p. 27.

## Résumé

Les réformes économiques et institutionnelles entreprises dans les PSEM ainsi que les réductions tarifaires n'ont pas pu engendrer une évolution notable dans les relations économiques des partenaires. Vu les résultats obtenus, et qui sont en deçà des promesses affichées, le processus de libéralisation engagé par le PEM ne fait que renforcer, jusqu'à maintenant, le statu quo. Les PSEM s'enfoncent dans leur spécialisation dans une industrie intensive en main-d'œuvre et en ressources naturelles, incapable de générer la croissance. Les échanges restent asymétriques tandis que les actions menées pour le développement de la coopération sud-sud n'ont produit aucun effet notable. Sur ce dernier point, on ne peut que surveiller l'état d'avancement de l'accord d'Agadir après sa récente entrée en vigueur. Le PEM n'a pas entraîné ni une augmentation importante des échanges ni leur diversification. Quand aux IDE européens, une série d'obstacles les dissuadent de prendre le chemin vers le marché des PSEM, ce qui démontre le rôle indirect que des projets tels qu'ANIMA et MED-ADR peuvent jouer sur l'attractivité de la région.

### 3.2.2.2 Les institutions

Selon notre modèle d'analyse les organisations et les institutions occupent une place remarquable dans l'instauration des bases de la confiance et le partage des valeurs, due au fait que c'est un lieu où sont véhiculées, transmises, échangées et partagées des règles qui régissent les relations entre les entités. Lorsque l'organisation établit des normes de comportements qui sont soutenues par des mécanismes de préventions et de sanctions, elle instaure les balises pour l'encouragement de la confiance et le partage d'un sens commun. Sachant bien que les identités:

*[...] are created and reproduced on the basis of knowledge that people have of themselves and others, learning process the occur within and are promoted by institutions can lead actors to develop positive reciprocal expectations and thus identify with each other<sup>215</sup>.*

Les institutions incarnent ainsi, un lieu de socialisation entre les participants vers une plus grande prévisibilité dans leurs actions et une harmonisation des valeurs. Par conséquent, l'organisation institutionnelle du PEM ne peut que revêtir une importance particulière en raison de l'ampleur des défis à relever, la nature du projet et surtout la qualité et la diversité aussi bien des partenaires que des institutions intervenantes.

Sur la base de notre description d'un certains nombres d'institutions qui se chargent de la mise en œuvre du partenariat lors du chapitre précédent, nous allons dans cette section examiner les différentes formes de défaillances dont souffre ce cadre institutionnel. Ces défaillances ont un impact négatif sur le processus de Barcelone en général, et par conséquent sur le rôle à jouer par ces institutions dans le développement de la confiance et des valeurs partagées. Les critiques à l'égard du cadre institutionnel du PEM peuvent se résumer en trois points, à savoir, l'asymétrie entre les partenaires, la complexité des intervenants et les interférences dans le PEM.

#### *3.2.2.2.1 L'asymétrie entre les partenaires*

Depuis le lancement du PEM, la structure de ce dernier paraît asymétrique dans le sens où elle rassemble vingt-cinq pays, portés à vingt-sept avec les nouvelles adhésions au sein de l'UE, dotée d'une seule voix d'un côté, et de l'autre un groupe d'États qui n'arrivent pas à atteindre l'unification de leurs positions et actions. Ce manque d'intégration entre les PSEM, et surtout les PAM, fragilise leur position face à un partenaire développé et homogène. De plus, le fait que le partenariat lui-même soit une initiative

---

<sup>215</sup> Adler et Barnett, p. 43.

européenne, aussi bien au niveau de sa conception que de son financement, confère à cette dernière une place centrale dans la gestion, le suivi et même dans la formulation éventuelle de réformes du PEM. Le rôle réel des PSEM se manifeste essentiellement en matière de coopération bilatérale et ses orientations au niveau de la préparation des PIN. Cette asymétrie prend de l'ampleur on sachant que l'essentiel des réunions du PEM se tiennent dans des États européens devant le refus des partenaires arabes d'organiser des réunions dans leur propre pays tant que le conflit israélo-palestinien reste insoluble. Malgré quelques initiatives « d'appropriation » du PEM de la part des PSEM<sup>216</sup>, le processus de Barcelone est perçu comme un processus où la participation des partenaires du Sud se limite à l'acceptation ou le refus des initiatives mises au point par les Européens.

#### 3.2.2.2 La complexité des intervenants

En plus des États partenaires des deux rives, le PEM inclus la participation des institutions européennes et des acteurs non institutionnels. Dans les faits, la Commission européenne occupe un rôle primordial de par son intervention accrue dans le PEM et ce à deux titres<sup>217</sup>. D'abord, au niveau des négociations des accords d'association puisqu'elles entrent dans le champ des coopérations économiques extérieures. Ensuite, l'inexistence d'un secrétariat pour le PEM permet à la Commission d'assurer, au niveau pratique, la préparation et le suivi des réunions et conférences qui jalonnent le processus de Barcelone ainsi que la rédaction des conclusions, ce qui représente une limite devant la capacité d'influence des partenaires<sup>218</sup>. Toutefois, il est à noter que malgré les réformes connues dernièrement avec la mise en place de l'office EuropeAid et l'instrument européen de voisinage et de partenariat, le rôle de la Commission dans le cadre financier du PEM reste

<sup>216</sup> Depuis la présidence néerlandaise, la préparation des déclarations des Hauts Fonctionnaires est faite en étroite collaboration avec les partenaires du Sud.

<sup>217</sup> Dorothee Schmidt, « Les institutions européennes dans le fonctionnement du PEM : de la répartition des compétences à la gestion dynamique du quotidien », *EuroMeSCo papers* N°36 (octobre 2004), p. 8.

<sup>218</sup> Id.

suffisamment important pour exercer une influence sur la répartition des fonds tant sectorielle que géographique.

Ce rôle prédominant de la Commission dans le processus de Barcelone engendre une controverse à l'égard du rôle exact et la portée réelle des travaux du Comité euro-méditerranéen. D'ailleurs, la maîtrise de la commission des techniques de gestion des dossiers euro-méditerranéens ôte à ce comité les chances de jouer un jour un rôle diplomatique majeur ou même au niveau de la programmation. Aussi, l'insuffisance de la formation de ses membres aux problématiques euro-méditerranéennes empêche ce comité d'intervenir substantiellement dans l'orientation du partenariat<sup>219</sup>. L'intervention de la Commission se fait à travers différentes directions, auxquelles s'ajoutent les directions du Conseil, des comités, des sous-comités et des délégations du Parlement européen en plus des institutions communes au niveau de l'action bilatérale, ce qui reflète la confusion à laquelle est affrontée toute tentative de démystification du fonctionnement réel du PEM.

Ces différentes institutions intervenantes qui se superposent, sans obéir pour autant à une hiérarchie, entraîne une certaine confusion et affecte ainsi la visibilité et la flexibilité des procédures. Selon Schmid «...cartographier la gestion euro-méditerranéenne à Bruxelles est donc un exercice complexe, et d'autant plus difficile à réaliser que les processus ne sont pas toujours parfaitement transparents »<sup>220</sup>.

### 3.2.2.2.3 Les interférences dans le PEM

Le processus de Barcelone met en place trois champs d'action (les trois volets du PEM) munis de deux niveaux de modalités relationnelles (l'action bilatérale et l'action

---

<sup>219</sup> Ibid., p. 9.

<sup>220</sup> Ibid., p. 13.

régionale). De ceci résulte une multitude de processus de changement qui est censée engendrer des dynamiques de réformes euro-méditerranéennes, mais qui est également source d'interférences entre les différents champs et les différents niveaux d'action du partenariat. Ces interférences, qui n'ont pas forcément un effet négatif, reflète une image complexe du partenariat avec le risque de porter atteinte à ses objectifs. Ainsi, trois catégories d'interférences sont à signaler.

D'abord, les <sup>1</sup>interférences thématiques qui résultent de la dynamique entre les trois volets du partenariat. Ces interférences s'expliquent par le fait qu'ils mobilisent les mêmes acteurs, ont des contenus qui se chevauchent par moment et les trois tentent de réaliser les mêmes objectifs globaux. Cependant, l'interaction thématique entre les volets du partenariat est voulue puisqu'elle fait parti de la méthodologie globale de Barcelone. D'ailleurs, le processus de Barcelone est animé par la logique libérale qui compte sur l'effet domino entre ouverture économique, interdépendance, démocratisation et diminution de la conflictualité<sup>221</sup>. Néanmoins, pour que ces interactions aient un effet positif sur le partenariat il faut que les trois volets progressent simultanément afin que chaque volet ait des retombées positives sur les deux autres. Or, une comparaison entre les trois volets démontre que le volet économique et financier progresse plus rapidement que le volet politique et de sécurité qui est souvent bloqué par les conflits régionaux, tandis que le volet social, culturel et humain souffre du désintérêt des PSEM. A ceci s'ajoute le déséquilibre qui existe entre les voix d'action du partenariat qui renforce la polarisation du deuxième volet, à travers l'action bilatérale qui dispose de plus de fonds et qui bénéficie d'une attention particulière de la part des intervenants au sein du PEM. Cette situation altère le fonctionnement du partenariat et devient de plus en plus difficile à maîtriser.

---

<sup>221</sup> Dorothee Schmidt, « Les interactions dans le Partenariat Euro-méditerranéen », *EuroMeSCO* : Groupe de travail N°2 (2001-2004), septembre 2004, p. 5.

Les interactions thématiques engendrent des interférences de compétences. Ces dernières ne touchent pas les PSEM, puisque ces derniers sont des États souverains à part entière, le problème se pose uniquement entre les institutions de l'UE. En théorie la répartition du travail se fait comme suit. Le volet politique et sécurité tombe sous la responsabilité des États membres. Le volet économique et financier rentre dans les compétences de la Commission, tandis que le volet social, culturel et humain a été réinvesti graduellement par les États membres suite aux modestes interventions de la société civile. Toutefois, dans la pratique une confusion dans la répartition des compétences se révèle par moment et dévoile la concurrence existant entre les acteurs du triangle institutionnel européen (Conseil, Commission et Parlement)<sup>222</sup> ainsi que la complexité de leur système de fonctionnement dont le PEM a hérité<sup>223</sup>.

La troisième catégorie d'interférences est de nature extérieure et se manifeste à travers l'impact de certaines crises régionales sur le partenariat. La plus déterminante de ces crises est le conflit israélo-palestinien qui représente le grand obstacle devant l'avancement du PEM. La persistance de ce conflit, suite à l'échec du processus de paix, entrave le bon fonctionnement du partenariat et bloque les activités des trois volets, principalement le volet politique et de sécurité. Par conséquent, les PAM ont du mal à apprécier le PEM et considère l'UE comme un acteur passif devant ce conflit. La crise irakienne est venue soutenir cette vision d'impuissance, même si elle a permis de réactiver la coopération dans le domaine sécuritaire et d'envisager de nouvelles alliances pour le renforcement de la sécurité euro-méditerranéenne<sup>224</sup>. Également, les tensions entre l'Algérie et le Maroc en raison du conflit du Sahara occidental représentent une entrave de

<sup>222</sup> Chacune des institutions tente soit d'accroître soit de préserver ses prérogatives face aux deux autres.

<sup>223</sup> Olivier Morin, « Le Partenariat euro-méditerranéen à la recherche d'un nouveau souffle », *Études*, Février 2005, p. 5.

<sup>224</sup> C'est dans ce climat que la procédure d'admission de la Libye à se joindre au PEM a été accélérée par Bruxelles.

taille devant l'intégration maghrébine qui est une dimension essentielle pour la réussite de la ZLE euro-méditerranéenne. En général, la dynamique engendrée par ces interférences, rend l'appréhension du système de gestion du PEM un exercice difficile à démystifier.

En résumé, les critiques dont le processus de Barcelone est affligé sont de deux ordres. Dans un premier temps, on a les critiques qui touchent à la faiblesse intrinsèque du partenariat, ses insuffisances chroniques ainsi que le penchant bureaucratique du Partenariat<sup>225</sup>. Dans un deuxième ordre, on a les critiques qui portent sur la complexité du dispositif de fonctionnement dont les procédures sont devenues indescriptibles et immaîtrisables principalement pour les PSEM. Aussi, l'émergence de nouveaux besoins a entraîné des ajouts et des modifications qui ont rendu le fonctionnement du Partenariat plus complexe. Dorothee Schmid souligne que le partenariat a hérité de la non-transparence des institutions de l'UE<sup>226</sup>. Ainsi, « *le Partenariat s'est doté d'une architecture institutionnelle compliquée, difficilement déchiffrable et pas forcément très fonctionnelle* »<sup>227</sup>. D'après D. Schmid et Béatrice Hibou, le système institutionnel du PEM souffre de défaillances et de dysfonctionnements qui ont des conséquences négatives qui ne se limitent pas uniquement aux résultats du partenariat. La bureaucratie, l'asymétrie des partenaires, la complexité des intervenants et la diversité des interférences réduisent le PEM à une structure institutionnelle euro-méditerranéenne complexe qui manque de transparence et qui se limite à un dialogue entre institutions européennes rendant l'ensemble «...assez peu « partenarial » »<sup>228</sup>.

<sup>225</sup> Béatrice Hibou, « Le Partenariat en réanimation bureaucratique », *Critique Internationale* N°18, janvier 2003, p.117-128.

<sup>226</sup> Schmidt, « Les interactions dans le Partenariat Euro-méditerranéen », p. 23.

<sup>227</sup> Ibid., p. 6.

<sup>228</sup> Ibid., p. 19.

### 3.2.2.3 L'apprentissage social

Adler et Barnett soutiennent que le rôle de l'apprentissage social dans le développement de la confiance mutuelle et de l'identité collective se concrétise à travers l'action institutionnelle et les transactions aussi bien quantitativement que qualitativement. Ils expliquent ainsi:

*[...] why norms and other cognitive and cultural categories that are tied to a collective identity, interests, and practices, are transmitted from individual to individual and nation to nation, are internalized by individuals and are institutionalized in the halls of government and in society*<sup>229</sup>.

Lors des sections précédentes, nous avons démontré les transactions qui animent les actions politiques et économiques du PEM. Dans cette section nous avons jugé pertinent d'examiner les actions les plus importantes entreprises au niveau du volet social, culturel et humain du PEM étant donné qu'ils représentent une autre forme d'apprentissage social favorable à l'évolution de la confiance réciproque et de valeurs partagées entre les partenaires. La Fondation Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures (FAL) et le Forum civil euro-méditerranéen sont les projets que nous avons choisis pour illustrer ces actions, sachant bien que ce volet suscite un faible intérêt de la part des pays partenaires.

#### 3.2.2.3.1 La Fondation Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures

Le but principal de cette fondation est le rapprochement entre les habitants de la région à travers des opportunités de travail collectif sur des projets concrets dans les domaines de la culture, l'éducation, la science, les arts, les droits de l'homme, le

---

<sup>229</sup> Adler et Barnett, p. 44.

développement durable ainsi que l'égalité des sexes<sup>230</sup>. Elle est la première institution créée et co-financée par l'ensemble des partenaires<sup>231</sup>.

La FAL agit en tant que réseau des réseaux puisqu'elle lie et coordonne les activités de réseaux nationaux en provenance des pays partenaires. D'une manière plus précise, la fondation œuvre pour la promotion de la connaissance et du respect des cultures, traditions et coutumes, l'encouragement de la tolérance et de la compréhension des autres cultures afin d'éviter les stéréotypes, le racisme et la xénophobie, et d'encourager le dialogue entre les religions dans la région<sup>232</sup>. Le secrétariat de la fondation, en coopération étroite avec les réseaux nationaux, établit un programme triennal où sont identifiées les activités en fonction des priorités thématiques annuelles. Plusieurs programmes sont lancés depuis 2005 qui visent essentiellement le rapprochement des jeunes euro-méditerranéens par une éducation culturelle concentrée sur la tolérance, l'acceptation et l'ouverture<sup>233</sup>.

Le rôle de la Fondation semble très prometteur pour le développement de valeurs partagées entre les citoyens euro-méditerranéens, surtout que l'essentiel de son activité est orienté vers les jeunes et touche à des sujets substantiels pour une meilleure compréhension et une cohabitation harmonieuse. En addition aux autres programmes régionaux, mis en place dans le cadre du troisième volet du PEM, tels qu'EURO-MED audiovisuel, EURO-MED Héritage, EURO-MED Jeunesse ainsi que le programme MEDA-Démocratie<sup>234</sup>, l'action de la fondation représente un exemple concret d'apprentissage social qui se base sur l'échange et le partage.

---

<sup>230</sup> La FAL, dont le siège est en Alexandrie, a été lancée en 2003 et inaugurée officiellement le 20 avril 2005.

<sup>231</sup> Les partenaires se sont engagés à contribuer à son financement par un montant total supérieur à celui de 5 Millions d'Euros déboursé par la Commission européenne au titre du programme MEDA pour une durée de 3 ans.

<sup>232</sup> Le programme annuel courant, 2005-2008 est sous le thème unificateur « Apprendre la Diversité Culturelle ».

<sup>233</sup> Pour plus de détails sur ces programmes voir le lien suivant : <http://www.euromedalex.org/fr/Program.htm>

<sup>234</sup> Pour des informations sur ces programmes voir le site : [www.euromedinfo.net](http://www.euromedinfo.net)

### 3.2.2.3.2 *Le Forum civil euro-méditerranéen*

Depuis le lancement du PEM, les discours officiels n'ont pas arrêté de souligner le rôle primordial de la coopération entre les sociétés civiles pour l'avancement du processus de Barcelone. A cet effet, et en concomitance avec la Conférence de Barcelone de 1995 il a été institué le Forum civil euro-méditerranéen qui est une initiative non institutionnelle de coordination et de discussion qui regroupe des agents sociaux, économique et culturelles du bassin méditerranéen<sup>235</sup>. L'objectif de ce forum est de « *définir un processus susceptible de consolider la coopération de la société civile dans la zone euro-méditerranéenne, de réviser, d'évaluer et de relancer les projets de travail en commun et de renforcer les réseaux euromed* »<sup>236</sup>.

Ce Forum permet à la société civile euro-méditerranéenne de se rencontrer dans le but de traiter de la place et de son rôle dans la dynamisation du PEM et surtout de formuler des recommandations aux gouvernements. Malheureusement, les divers rencontres du Forum n'ont pas répondu aux espoirs attendus. Toutefois, les rencontres qui se sont déroulées en 2003 en Grèce et à Naples ont permis de lancer une Plate-forme non gouvernementale euro-méditerranéenne, en marge du Forum, et qui regroupe plus de 140 réseaux et organisations euro-méditerranéennes indépendantes des autorités publiques. Son rôle principal est de réformer le forum civil et de doter la société civile en Méditerranée d'une interface plus permanente avec les pouvoirs publics à travers la mise en place d'un mécanisme de consultation permanent de la société civile dans le processus de Barcelone<sup>237</sup>. Selon les recommandations du Conseil économique et social, les

---

<sup>235</sup> Il y a eu dix forums civils : Barcelone 1995, Malte et Naples 1997, Stuttgart 1999, Marseille 2000, Valencia 2002, Chania (Grèce) et Naples 2003, Luxembourg 2005 et Maroc 2006.

<sup>236</sup> Site de l'EuroMed Info Centre : [www.euromedinfocentre.eu](http://www.euromedinfocentre.eu)

<sup>237</sup> Ce projet a été discuté pour la première fois lors de l'assemblée constitutive de la plate-forme en avril 2005 au Luxembourg.

recommandations faites par cette plate-forme participent à la vie active du PEM et doivent être prises en compte par ses instances<sup>238</sup>.

### Résumé

En résumé, un ensemble de conditions aussi bien politiques, stratégiques, économiques que sociales ont poussé l'Europe, en collaboration avec les PSEM à s'associer dans un partenariat qui cherche à assurer bien-être et prospérité dans la région méditerranéenne. L'UE agit en tant que puissance normative à travers le PEM, dans le but de créer un espace d'échange et de dialogue pour garantir la paix, la sécurité, la prospérité de même que le respect de la démocratie et des droits de l'homme. Les voies d'action du PEM permettent la diversification et la régularité d'une multitude de rencontres à différents niveaux portant sur les trois volets du partenariat, ce qui offre un environnement propice pour tisser de nouveaux liens, non seulement entre les gouvernements mais également entre les sociétés civiles. Toutefois, les différentes conférences ministérielles n'ont pas permis au processus de Barcelone d'avancer au rythme prédit par ses concepteurs. Les développements que le projet de la Charte a connus, à travers un glissement des objectifs initiaux du projet vers sa stagnation complète, reflètent l'impact négatif du conflit israélo-palestinien sur toute tentative d'avancement du Partenariat et interpelle la prise d'un engagement plus fort de la part des partenaires, notamment européens, dans le processus de paix. Quant à l'instauration d'une ZLE à l'horizon 2010, celle-ci risque de ne pas respecter ce délai en raison des retards affichés au niveau de l'entrée en vigueur des accords d'association. D'une manière générale, les relations économiques entre les partenaires se limitent au secteur industriel et maintiennent la spécialisation des PAM. La baisse des droits de douane et les réformes entreprises dans les PSEM n'ont pas permis une augmentation des échanges commerciaux et des investissements. L'organisation

---

<sup>238</sup> Lebatard Chantal, « Redynamiser le Partenariat euro-méditerranéen; quel rôle pour la société civile? », Rapport conseil économique et social, séance des 11 et 12 octobre 2005, p. 33.

institutionnelle du PEM vient renforcer la médiocrité de ses résultats par l'absence d'institutions propres au partenariat, la diversité des partenaires et les effets négatifs des interactions au sein de ce processus. Ainsi, même si les conditions étaient propices au lancement du processus de Barcelone, le manque de confiance et de valeurs communes entre les partenaires ont entravé son avancement.

## CONCLUSION

Une série de facteurs à permis aux Européens, en collaboration avec les PSEM, de mettre sur pied le PEM, un projet de développement qui se veut une solution pour guérir la Méditerranée de tous ses maux. L'examen des résultats de ce processus, aussi bien au niveau politique, économique que social, a démontré qu'il n'a pas pu répondre aux espoirs qui ont été affichés lors de son lancement. En poussant l'analyse sur la base du modèle développé par Adler et Barnett, dans le but de voir si ce partenariat pourrait permettre l'émergence d'une communauté de sécurité euro-méditerranéenne, on a pu constater que même si les conditions précipitant cette émergence sont présentes, les facteurs suscitant son développement ne sont pas assez matures pour permettre une telle édification. Ceci nous a permis de dégager les conclusions suivantes ;

### L'UE en tant que puissance normative

Dans le but de traiter les origines et les causes de l'insécurité dans la région euro-méditerranéenne, l'UE exerce sa puissance normative à travers le PEM. A cet effet, elle a formulé ce partenariat sur la base des processus, des institutions et des pratiques d'une communauté de sécurité pluraliste. Ce partenariat se veut un lieu d'échange et de partage qui cherche à créer une identité régionale basée sur un projet de développement capable, dans le long terme, d'assurer une paix réelle dans la région. Cette identité régionale que le partenariat cherche à promouvoir va être basée non pas sur le sang ou la religion mais plutôt sur des réseaux volontaires de la société civile et sur des croyances civiques<sup>239</sup>. Ce processus de construction est bâti sur des principes, des valeurs occidentales et des normes partagées qui tentent de créer une culture civique et tolérante à travers des institutions

<sup>239</sup> Adler et Crawford, « Normative Power.... », pp. 24-25.

pourvues d'un soutien matériel de l'UE. En sa qualité du principal architecte du PEM, l'UE tente de projeter son influence, d'exporter ses valeurs économiques et politiques et de converger les normes dans les PSEM. Les voies d'actions du PEM rendent cette tâche encore plus souple étant donné que l'action bilatérale détient plus d'importance, ce qui permet une influence directe aussi bien au niveau économique que politique. Malheureusement, l'UE fait face à plusieurs obstacles dans l'exercice de sa puissance normative dont le conflit au Moyen-Orient et l'hégémonie américaine dans la région sont les plus problématiques. D'ailleurs, les PAM reprochent souvent à l'UE sa faible implication devant l'hégémonie américaine aussi bien dans le PPMO que dans la région en général. Les événements du 11 septembre 2001, et leur impact sur la politique américaine au Moyen-Orient, ont accentué ce sentiment et surtout ils ont bloqué l'avancement du partenariat.

### **La confiance et l'identité partagée dans l'espace euro-méditerranéen**

La culture de sécurité qui règne dans le bassin méditerranéen, en comparaison avec celle de l'Europe, est basée essentiellement sur le système de l'équilibre des puissances qui est renforcé par la conflictualité de la région, tandis que la culture de sécurité européenne est basée principalement sur une sécurité coopérative et compréhensive. Cette conception explique d'un côté la croyance des Européens en la possibilité de surpasser les différences politiques, économiques, politiques et culturelles, qui peuvent exister entre les États, pour établir des projets de développement régionaux, tel que le PEM. Et d'un autre côté explique la méfiance et le scepticisme des Arabes devant ce genre de coopération.

En se basant sur des mécanismes de sécurité coopérative, le PEM met ainsi l'accent sur les aspects non-militaires de la sécurité, afin d'établir des mesures de construction de la confiance qui visent l'élimination des perceptions erronées et qui fournissent la transparence militaire ainsi que la compréhension réciproque. Douze ans après son

lancement, le PEM n'a pas pu réduire l'écart qui existe entre les cultures de sécurité des deux blocs de partenaires, qui est alimenté par la culture, la religion et la situation économique. Les mesures de partenariat établies jusqu'à maintenant n'ont pas permis des avancées réelles dans le renforcement des échanges et de la confiance réciproque entre les partenaires. Aussi, la situation conflictuelle de la région entrave toute tentative qui cherche à mettre en place des mesures de confiance effective. Le conflit israélo-palestinien a fait échouer la majorité des conférences euro-méditerranéennes, bloquant ainsi l'une des principales enceintes du dialogue entre les partenaires. De plus, il était l'une des principales raisons qui ont fait avorter le projet de la Charte euro-méditerranéenne pour la paix et la stabilité. L'adoption et l'entrée en vigueur de ce projet aurait été une contribution majeure et effective dans le renforcement de la confiance mutuelle entre les partenaires à travers l'établissement de buts communs, une harmonisation des actions et des attentes ainsi que l'établissement de valeurs partagées capables de contribuer à la formation d'une identité euro-méditerranéenne favorable au développement des attentes partagées pour un changement pacifique.

### **Les transactions dans le PEM**

En matière de transactions, les résultats sont moins décevants au niveau économique en comparaison avec la dimension politique et culturel du PEM. Comme nous l'avons constaté, les tensions qui caractérisent la région tourmentent les avancées du PEM essentiellement au niveau du volet politique et de sécurité. La détérioration des rapports entre Israéliens et Palestiniens ne cesse d'envenimer les relations entre les deux blocs de partenaires et bloquent les tentatives de mise en place d'un mécanisme de résolution des conflits qui établirait les base de la confiance et des valeurs partagées. Cependant, la mise en place de certains programmes et outils, tels que EuroMeSCo, les programmes de formation et d'information des diplomates, l'APEM et bien d'autres tentent d'être à la hauteur des défis à relever et deviennent de plus en plus des moyens non négligeables qui

favorisent le rapprochement entre les partenaires, aussi bien au niveau des gouvernements qu'entre les sociétés civiles, dont les résultats ne peuvent s'apprécier que sur le long terme.

En ce qui concerne les transactions économiques, leur bilan reste très mitigé, et ce malgré les moyens mis en place et les efforts affichés en vue de la consolidation de la coopération entre les partenaires. Des retards ont été affichés au niveau de la ratification et de l'entrée en vigueur des accords d'association, ce qui risque d'avoir des répercussions sur la mise en place de la ZLE prévu pour 2010. Aussi, la situation économique des PSEM n'affiche pas de grand progrès puisque ces derniers demeurent toujours des pays spécialisés avec une industrie basée essentiellement sur la main d'œuvre et les ressources naturelles. Également, la qualité et la quantité des échanges aussi bien avec l'UE qu'entre les PSEM n'a pas connu une augmentation significative. Sur ce dernier point, les tensions entre l'Algérie et le Maroc, qui n'arrivent toujours pas à résoudre leur différend en relation avec la situation au Sahara occidental, constituent une entrave supplémentaire pour la coopération sud-sud. Encore plus, la faiblesse des infrastructures, les lourdeurs administratives, l'étroitesse des marchés, les tensions politiques dans la région sont autant d'obstacles à la promotion des IDE. A ceci, il faut ajouter que l'obsession sécuritaire chez les Européens a soumis la liberté de circulation des personnes à des restrictions alors que c'est un élément fondamental dans une relation partenariale basée sur la confiance.

Au niveau culturel, le bilan est difficile à apprécier en raison de la nature de ce volet dans la mesure où il englobe l'une des dimensions les plus importantes pour la promotion des échanges, des compréhensions, du partage et du rapprochement entre les populations de l'espace euro-méditerranéen, alors qu'il ne bénéficie que de ressources moins importantes par rapport au deux autres volets, et souffre de la négligence des partenaires. Toutefois, le lancement de la FAL, en plus d'autres programmes en vigueur, reflète une prise de conscience de l'importance du rapprochement entre les peuples pour encourager la confiance et les compréhensions partagées à travers les contacts et les échanges qui aident à

détruire les images stéréotypes de part et d'autre. Également, la société civile est devenue de plus en plus active aussi bien au Nord que dans les PSEM. Sa participation grandissante aux différentes initiatives du partenariat témoigne de son processus de maturation ce qui, nous souhaitons, lui permettra de remplir graduellement la mission qu'elle est appelée à jouer dans le PEM.

### **Les institutions « euro-méditerranéennes »**

Le système institutionnel du PEM souffre d'un certains nombre de défaillances qui portent atteinte à la fois à son fonctionnement, à ses performances ainsi qu'à sa crédibilité. L'asymétrie des partenaires, la complexité des intervenants et la diversité des interférences ainsi que la complexité des procédures sont également des facteurs qui expliquent la médiocrité des résultats obtenus par le PEM douze ans après son lancement. D'un autre côté, ces défaillances institutionnelles entravent la mission que les institutions « euro-méditerranéennes » sont censées jouer dans le développement de la confiance mutuelle et des valeurs communes. Actuellement, ces institutions perpétuent des rapports de méfiance voire même de désengagement dans certains cas.

### **Des attentes partagées pour un changement pacifique**

Après l'exposition des résultats de notre étude, nous nous demandons si on peut parler des attentes partagées pour un changement pacifique dans le cas euro-méditerranéen. Malheureusement, la réponse ne peut qu'être négative. Les attentes partagées pour un changement pacifique sont le résultat d'un processus d'interaction entre les facteurs structurels et les facteurs de processus qui reflète un développement profond et positif au niveau de la confiance mutuelle et la constitution d'une identité partagée entre les partenaires. Ces deux caractéristiques doivent atteindre un niveau de maturité assez avancé

qui permettrait le renforcement d'un sentiment de sécurité réciproque où l'éventualité d'une guerre n'est pas envisageable.

Or, ce qu'on peut dire de l'espace « euro-méditerranéen », c'est que c'est un cas assez compliqué de sécurité coopérative. La méfiance qui existe entre certains partenaires, les différences au niveau des cultures de sécurité entre les deux blocs de partenaires, le déficit démocratique et libéral en Afrique du Nord, les tensions qui persistent dans la région, principalement au Moyen-Orient, sont toutes des entraves au développement des bases essentielles pour l'émergence d'une communauté de sécurité dans la région. Comme nous l'avons démontré le PEM, malgré la multiplicité des dialogues, leurs régularités et leurs diversités, n'a pas porté des changements drastiques à la situation régionale aussi bien au niveau politique, économique que sociale. Jusqu'à ce jour, aucun arrangement opérationnel en matière de sécurité régionale n'a été mis en place au point où les tentatives les plus significatives en la matière ont été entravées par les tensions régionales. Les partenaires n'ont pas pu mettre en place un mécanisme pour la prévention des violences ni pour la résolution pacifique des conflits. Les différentes formes d'échanges entre les deux rives n'ont pas encore produit les résultats escomptés qui pourraient, à travers la relation dynamique qui doit se réaliser entre les deux catégories de facteurs, participer à la transformation des identités et des intérêts des États et de leurs populations.

Dans ces conditions, et comme le constatent Adler et Crawford, le PEM peut être considéré comme un laboratoire où se déroule une tentative d'invention d'une identité régionale qui est appelée à compléter les identités nationales afin de permettre la réalisation, dans le long terme, d'une communauté de sécurité pluraliste capable de garantir la paix et la sécurité dans la région<sup>240</sup>. En prenant en considération les résultats obtenus par le PEM, il est clair que l'émergence d'une telle communauté de sécurité risque de tarder, ce

---

<sup>240</sup> Adler et Crawford, « Normative Power.... », p. 24.

qui ne nie en aucun cas le fait que le PEM matérialise l'usage du concept de communauté de sécurité dans la région. La principale puissance projetée est normative, et non matérielle, de même que le mécanisme en construction se base sur les principes de la sécurité coopérative qui tente de réduire le penchant vers un équilibre des puissances. ✓

### **Les limites et apports de notre étude**

Notre étude aborde le PEM, qui est une nouvelle forme de coopération entre l'UE et les PSEM, sur la base d'un nouvel angle. Le choix de la théorie de la communauté de sécurité pour approcher le PEM se classe parmi les récentes analyses portant sur des projets de développement pouvant mener à la constitution d'une telle communauté. Le modèle développé par Adler et Barnett nous a permis de partir à la recherche d'une série d'indicateurs au sein du PEM afin d'évaluer le niveau de développement des facteurs incitant l'émergence d'une communauté de sécurité pluraliste. Cette démarche nous a permis de trouver, relativement, des explications aux résultats affichés par le PEM. Ces explications ont dévoilé les lacunes substantielles de ce partenariat qui expliquent à leur tour la non-émergence, dans le court terme, d'une communauté de sécurité euro-méditerranéenne pluraliste et qui pousse vers une réflexion sur l'avenir du PEM.

La nature de notre objet de recherche, le cadre théorique adopté, les limites temporelles, bibliographiques et financières sont des facteurs qui nous ont obligé à donner, dans le cadre de ce mémoire, une vision d'ensemble sur la question de recherche. La diversité des domaines d'intervention du partenariat nous a imposé de concentrer notre analyse des facteurs expliquant l'émergence d'une communauté de sécurité dans la région, sur l'action régionale, laissant ainsi de côté l'action bilatérale du PEM. Cependant, nous jugeons que le choix effectué nous a permis de cerner le mieux possible un sujet d'une telle ampleur. Cependant, il est important de noter que de plus en plus de chercheurs s'intéressent aux relations euro-méditerranéennes dans le cadre du PEM à la lumière de la

théorie des communautés de sécurité pour témoigner du potentiel brut dans cette région et des performances à réaliser pour l'établissement de la sécurité dans la région. On a recensé également, une nouvelle littérature qui soutient l'idée selon laquelle le PEM serait capable, à moyen terme, de mener à la mise en place d'un Partenariat de Sécurité Régionale<sup>241</sup> assez avancé qui sera capable d'apporter une réduction de la violence et une grande amélioration au niveau de la stabilité et de la paix dans la région. D'ailleurs, Attinà soutient cette possibilité sur la base d'un modèle d'analyse où il explique le potentiel de ce cas et les insuffisances dont il souffre en comparaison avec d'autres projets tels que le système européen de sécurité, le Forum régional asiatique et l'organisation de sécurité de Shanghai<sup>242</sup>.

### **Quelques pistes de réformes**

Si les partenaires désirent réellement atteindre la mise en place d'une zone de paix et de prospérité partagée, ils ne peuvent se contenter des grands discours prononcés mais doivent plutôt mettre en place des actions concrètes et cibler le foyer effectif des problèmes de la région. Tant que perdure le conflit israélo-palestinien, la Méditerranée ne connaîtra ni le répit ni la richesse souhaités par le PEM. Ceci souligne l'urgence de la prise de responsabilité des concepteurs initiaux du partenariat dans la résolution de ce conflit qui ne cesse de renforcer la méfiance réciproque entre les partenaires et porte ainsi atteinte à la crédibilité du partenariat. A cet effet, un bras-de-fer entre Européens et Américains risque d'avoir des conséquences néfastes sur la paix dans la région et par conséquent être un coup fatal à toutes les initiatives de dialogue engagées en Méditerranée, y compris le PEM. Dans

---

<sup>241</sup> Dans un PSR, les États de la région sont partenaires dans un accord de sécurité qui se base sur des mesures de sécurité coopératives et compréhensives. À la différence d'une communauté de sécurité, le PSR peut être réalisé entre des États qui ont des cultures de sécurité différentes voire même animés par des divisions conflictuelles, des flux de transactions et de communications irréguliers et un partage inférieur des institutions.

<sup>242</sup> Fulvio Attinà, « The Euro-Mediterranean project of security partnership in comparative perspective », *Jean Monnet Working papers in Comparative and International Politics*, N° 52 (septembre 2004): 1-28.

l'état actuel, la stabilité de la région euro-méditerranéenne passe indéniablement par une coopération accrue entre l'UE et les États-Unis, qui doit se baser sur une initiation de ces derniers au pouvoir de la puissance normative et aux pratiques de la sécurité coopérative. Une coopération réelle entre ces deux puissances permettra non seulement l'atteinte d'une solution équitable et juste pour le conflit israélo-palestinien, mais préparera le terrain pour l'adoption d'un mécanisme de prévention et de résolution des conflits pour la région.

Du côté des PSEM, voir le PEM uniquement comme une source financière supplémentaire ou une tentative qui déguise un projet néo-colonialiste, serait une fuite de leurs responsabilités et une déception de plus pour leur population. Les partenaires du Sud doivent relever les défis qui découlent de leur engagement partenarial. Plusieurs réformes politiques, économiques et sociales vitales pour la réussite de la transition des PSEM tardent à venir, ce qui entrave l'atteinte de certains objectifs tracés par le processus de Barcelone. Aussi, l'intégration régionale de l'Afrique du Nord est considérée par de nombreux experts comme une des solutions aux problèmes de la région. La méfiance mutuelle qui caractérise leurs relations gouvernementales se manifeste par la faiblesse de leurs échanges économiques. Le déficit démocratique dans laquelle souffre la région explique également la manque d'intégration régionale. Les PAM sont appelés à mettre de côté leur rancunes historiques et de s'armer de plus de volonté politique pour répondre au souhait de leur population qui est la réalisation d'une intégration régionale, une des réponses aux problèmes de la région.

Au niveau des institutions, des réformes s'imposent, telles que la création d'un secrétariat du PEM qui soit indépendant de la Commission européenne, le désengagement de cette dernière au profit du Comité euro-méditerranéen, la souplesse des procédures, une implication plus adéquate et élargie des PSEM, et ce pour que les institutions euro-méditerranéennes puissent véhiculer des valeurs communes et surtout imprégner ses intervenants d'un climat de confiance. Aussi, la méconnaissance du partenariat, aussi bien

des populations que d'une grande partie des fonctionnaires gouvernementaux des deux rives, est alarmante quand à leur conscience de l'imbrication de l'avenir commun qui les relie ainsi que du rôle de chacun dans le développement à construire. Par conséquent, une réforme adéquate des institutions euro-méditerranéennes doit s'accompagner d'une publicité renforcée du PEM sur les deux rives.

Dans l'attente de ces réformes, le nouveau président Français, Nicolas Sarkozy, a soumis un nouveau projet qui met les balises d'une « Union méditerranéenne », dont le premier sommet est prévu pour juin 2008. Cette union, qui ne constitue pas un substitut au PEM, est appelée à lui donner un nouvel élan à travers le développement des relations économiques et commerciales sud-sud ainsi que la centralité de la société civile dans son action. En attendant la concrétisation de ce projet, des complémentarités sont à établir et des synergies à lancer pour réaliser des avancées réelles et tangibles qui participeront dans le renforcement et le développement positif du processus de Barcelone.

## BIBLIOGRAPHIE

### OUVRAGES

- Adler, Emanuel, and Michael N. Barnett. 1998. *Security communities*. Cambridge, UK; New York: Cambridge University Press.
- Balta, Paul. 2000. *Méditerranée : défis et enjeux*. Collection Les Cahiers de Confluence, Paris : L'Harmattan.
- Balta, Paul, and Fondation René Seydoux. 1992. *La Méditerranée réinventée : réalités et espoirs de la coopération*. Paris: La Découverte : Fondation René Seydoux.
- Berramdane, Abdelkhaleq. 2005. *Le partenariat euro-méditerranéen à l'heure du cinquième élargissement de l'Union européenne*. Paris: Karthala.
- Buzan, Barry. 1991. *People, states and fear: an agenda for international security studies in the post-cold war era*. 2nd ed. Boulder, Co.: Lynne Rienner.
- Chagnollaud, Jean-Paul, and Bernard Ravenel, dir. 2000. *Euro-Méditerranée : un projet à réinventer*. Paris: L'Harmattan.
- Deutsch, Karl Wolfgang. 1968. *The Analysis of International Relations; international organization in the light of historical experience*. New Jersey: Prentice-Hall ed.

- Deutsch, Karl et al. 1957. *Political Community and the North Atlantic area; international organization in the light of historical experience*. Princeton: Princeton University Press.
- Kerdoun, Azzouz. 1995. *La sécurité en Méditerranée : défis et stratégies*. Paris: Publisud.
- Khader, Bichara. 1992. *L'Europe et le monde arabe : cousins, voisins*. Paris: Publisud.
- Khader, Bichara. 1994. *L'Europe et la Méditerranée : géopolitique de la proximité*. Paris: L'Harmattan.
- Khader, Bichara. 1997. *Le partenariat euro-méditerranéen après la conférence de Barcelone*. Collection Les Cahiers de Confluence, Paris: L'Harmattan.
- Khader, Bichara, dir. 2001. *Le Partenariat euro-méditerranéen vu du Sud*. Louvain-la-Neuve : L'Harmattan.
- Ravenel, Bernard, and le Centre de documentation et de recherche sur la paix et les conflits (Lyon France). 2000. *Vers une sécurité commune en Méditerranée? : démilitariser le concept de sécurité*. Lyon: Damoclès/CDRPC.
- Smouts, Marie-Claude, Dario Battistella, and Pascal Vennesson. 2003. *Dictionnaire des relations internationales : approches, concepts, doctrines*. Paris: Dalloz.
- Terriff, Terry. 1999. *Security studies today*. Malden, MA: Polity Press.

## THÈSES ET MÉMOIRES

- Bouhadjar, Hadjir. 2004. *Les enjeux de la coopération entre zone d'inégal développement : le cas du Partenariat euro-méditerranéen*. Thèse de Doctorat d'Économie Internationale, Université Pierre Mendès (France).
- Douakh, Leïla. 2003. *Les questions de sécurité en méditerranée occidentale*. Mémoire de maîtrise: Université de Montréal (Montréal).
- Farza, Élias. 2006. *Le partenariat euro-méditerranéen : objectifs, bilan et raison d'être*. Mémoire de maîtrise : Université de Montréal (Montréal).
- Lannon, Erwan. 2002. *La politique méditerranéenne de l'Union Européenne : pour une politique euro-méditerranéenne commune fondée sur une géopolitique de proximité Pan-Euro-Méditerranéenne*. Thèse de doctorat de l'Université de Rennes I (France).
- Meniaoui, Nora. 2002-2003. *La dimension sécuritaire du partenariat euro-méditerranéen*. Mémoire de DEA Défense Nationale et Sécurité Européenne, Université Lille 2 Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales (France).
- Toplu, Esra. 2004. *The Euro-mediterranean Partnership: critical assessment of the security aspects*, Master's Thesis, Linköping (Sweden): University of Linköping. February.

## PUBLICATIONS OFFICIELLES

Commission européenne. 2000. *Le processus de Barcelone cinq ans après, 1995-2000*. Luxembourg : office des publications officielles des Communautés européennes.

Commission européenne. 2002. *Le processus de Barcelone, Le partenariat euro-méditerranéen, synthèse 2001*. Seconde édition. Luxembourg : office des publications officielles des Communautés européennes.

Commission européenne. 2003. *L'Europe et la méditerranée : vers le renforcement du partenariat*. Luxembourg : office des publications officielles des Communautés européennes.

Commission Européenne. 2003. *Évaluation de la stratégie pays de la commission européenne pour le Maroc*. Rapport final, EuropeAid, juillet.

Institut de la Méditerranée. 2000. *MEDA et le fonctionnement du partenariat euro-méditerranéen*. Marseille : Ateliers Méditerranéens interrégionaux (juin).

Lebatard, Chantal, *Redynamiser le Partenariat euro-méditerranéen; quel rôle pour la société civile?*, Rapport Conseil Économique et Social, séance des 11 et 12 octobre 2005.

Radwan, Samir et Reiffers, Jean-Louis, dir. 2005, *Le Partenariat Euro-méditerranéen, 10 ans après Barcelone : Acquis et Perspectives*. Paris : FEMISE network, Institut de la Méditerranée.

EuroMeSCo. 2002. *Interlinking within the EMP*, Le Caire, Avril.

Rapport EuroMeSCo. *Barcelona Plus 2005 : vers une Communauté euro-méditerranéenne d'États démocratiques*. (Avril).

Rapport annuel EuroMeSCo. 2006. *Prendre de l'élan*. N°01 (Novembre):1-73.

Règlement (CE) N° 1638/2006 du Parlement européen et du Conseil du 24 octobre 2006 arrêtant des dispositions générales instituant un Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat [Journal officiel L 310 du 9.11.2006].

Règlement (CE) 2698/2000 du Conseil du 27 novembre 2000 (JO L 311 du 12.12.2000), ce règlement met en place MEDA II pour la période 2000-2006.

## ARTICLES

Abis, Sébastien. 2006. «Quelles dynamiques démographiques en Méditerranée?», *Notes d'analyses du Centre International des Hautes Études Agronomiques en Méditerranée*, N°11 (Juin): 1-27.

Adler Emmanuel. 1997. «Imagined (Security) Communities: Cognitive Regions in International Relations». *Millenium*, 26: 249-277.

Adler, Emmanuel et Crawford, Beverly. 2002. *Constructing a Mediterranean region: a cultural approach*. To be presented at the Conference on «The Convergence of

Civilizations? Constructing a Mediterranean Region», Arrábida Monastery, Fundação Oriente, Lisboa, Portugal, Juin.

Adler, Emmanuel et Crawford, Beverly. 2004. «Normative Power: The European Practice of Region Building and the Case of the Euro-Mediterranean Partnership», *Working papers in Institute of European Studies*, University of California, Berkeley: 1-61.

Attinà, Fulvio. 2004. «The Euro-Mediterranean project of security partnership in comparative perspective». *Jean Monnet Working papers in Comparative and International Politics* N° 52 (September): 1-28.

Attinà, Fulvio. 2004. «The Building of Regional Security Partnership and the Security Culture Divide in the Mediterranean Region». *Working papers in Institute of European Studies*, (May8).

Attinà, Fulvio. 2000. «Partnership and Security: Somme theoretical and empirical reasons for positive developments in the Euro-Mediterranean area». *Jean Monnet Working papers in Comparative and International Politics* N° 27: 17-49.

Ayoob, Mohammed. 1997. «Defining Security: A Subaltern Realist Perspective», In *Critical Security Studies*, edited by Keith Krause, and Michael C. William, Minneapolis: University of Minnesota Press: 126-146.

Battistella, Dario. 2003. «L'apport de Karl Deutsch à la théorie des relations internationales», *Revue Internationale de Politique Comparée*, Vol. 10, N°4 : 571-572.

- Ben Sidoun, Isabelle et Chevalier, Agnès. 1998. «La diversité du développement économique et des échanges dans le bassin méditerranéen», *Conférence de l'OCDE, Migrations, libre-échange, intégration régionale dans le bassin méditerranéen*, Paris: OCDE.
- Bicchi, Frederica. 2004. «The European Origins of Euro-Mediterranean Practices». *Working papers in Institute of European Studies*: 1-21.
- Ceci, Nila. 2005. «Les investissements directs étrangers dans les pays méditerranéens : État des lieux et enjeux», *Dossiers DREE* : 1-5.
- Crawford, Beverly. 2003, «Why the EuroMed Partnership? Explaining the EU's Strategies in the Mediterranean Region». *Working papers in Institute of European Studies*: 1-27.
- Darbot-Trupiano, Stéphanie. 2007. «Le Partenariat euro-méditerranéen : une tentative d'intégration régionale maladroite ». *L'espace politique* N°2, février : 121-149.
- Dulpuch, Sébastien, El Mouhoub, Mouhoud et Taahite, Fatiha. 2004. «L'Union européenne et ses voisins méditerranéens : les perspectives d'intégration». Paris : *Économie internationale*, Centre d'études prospectives et d'informations internationales. 1<sup>er</sup> trimestre : 105-127.
- Hibou, Béatrice. 2003. «Le Partenariat en réanimation bureaucratique». *Critique Internationale* N°18, janvier : 117-128.

- Hibou, Béatrice. 2003. «Les faces cachées du Partenariat euro-méditerranéen». *Critique Internationale* N°18, janvier : 114-119.
- Le Pensec, Louis. 2001. «L'État d'avancement du partenariat euro-méditerranéen ». Rapport d'information N° 121 : 1-82.
- Merad-boudia, Abdelhami. 2001. «Le Partenariat euro-méditerranéen : une espace de demande effective à promouvoir». *Mondes en Développement* : 115-116.
- Morin, Olivier. 2005. « Le Partenariat euro-méditerranéen à la recherche d'un nouveau souffle», *Études*, Février 2005: 1-13.
- Nikolaidis, K et Nikolaidis, D.2004. «The EuroMed beyond Civilisational Paradigms ». *Working papers in Institute of European Studies*: 1-57.
- Pouliot, Vincent. 2006. « The Alive and Well Transatlantic Security Community : a Theoretical Reply to Michael Cox », *European Journal of International Relations*, Vol. 12 (1): 119-127.
- Schmidt, Dorothée. 2002. «Optimiser le processus de Barcelone», *Occasional Papers N°36*, *European Union Institute for Strategic studies*, (juillet): 1-50.
- Schmidt, Dorothée. 2004. «Les institutions européennes dans le fonctionnement du PEM : de la répartition des compétences à la gestion dynamique du quotidien», *EuroMeSCo papers N°36* (octobre) :1-25.

Schmidt, Dorothee. 2004. «Les interactions dans le Partenariat Euro-méditerranéen », EuroMeSCo : Groupe de travail N°2 (2001-2004), Septembre: 1-31.

Väyrynen, Raimo. 2000. *Stable peace through security communities? : Steps towards theory-building*. Notre Dame, IN: University of Notre Dame, The Joan B. Kroc Institute for International Peace Studies.

## **SITES INTERNET**

Site de l'Institut Européen de Recherche sur la coopération Méditerranéenne et Euro-Arabe : [www.medeas.be](http://www.medeas.be)

Site de la documentation française : [www.ladocumentationfrancaise.gouv.fr](http://www.ladocumentationfrancaise.gouv.fr)

Site du FMO : [www.5plus5.tn](http://www.5plus5.tn).

Le portail de l'Union européenne : [www.europa.eu.int](http://www.europa.eu.int)

Site du ministère des Affaires étrangères Français : [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr).

Site gouvernemental du commerce- extérieur français : [www.commerce-exterieur.gouv.fr](http://www.commerce-exterieur.gouv.fr)

Site du Sénat français : [www.senat.fr](http://www.senat.fr)

Site de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord : [www.nato.int](http://www.nato.int)

Site de la Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh :

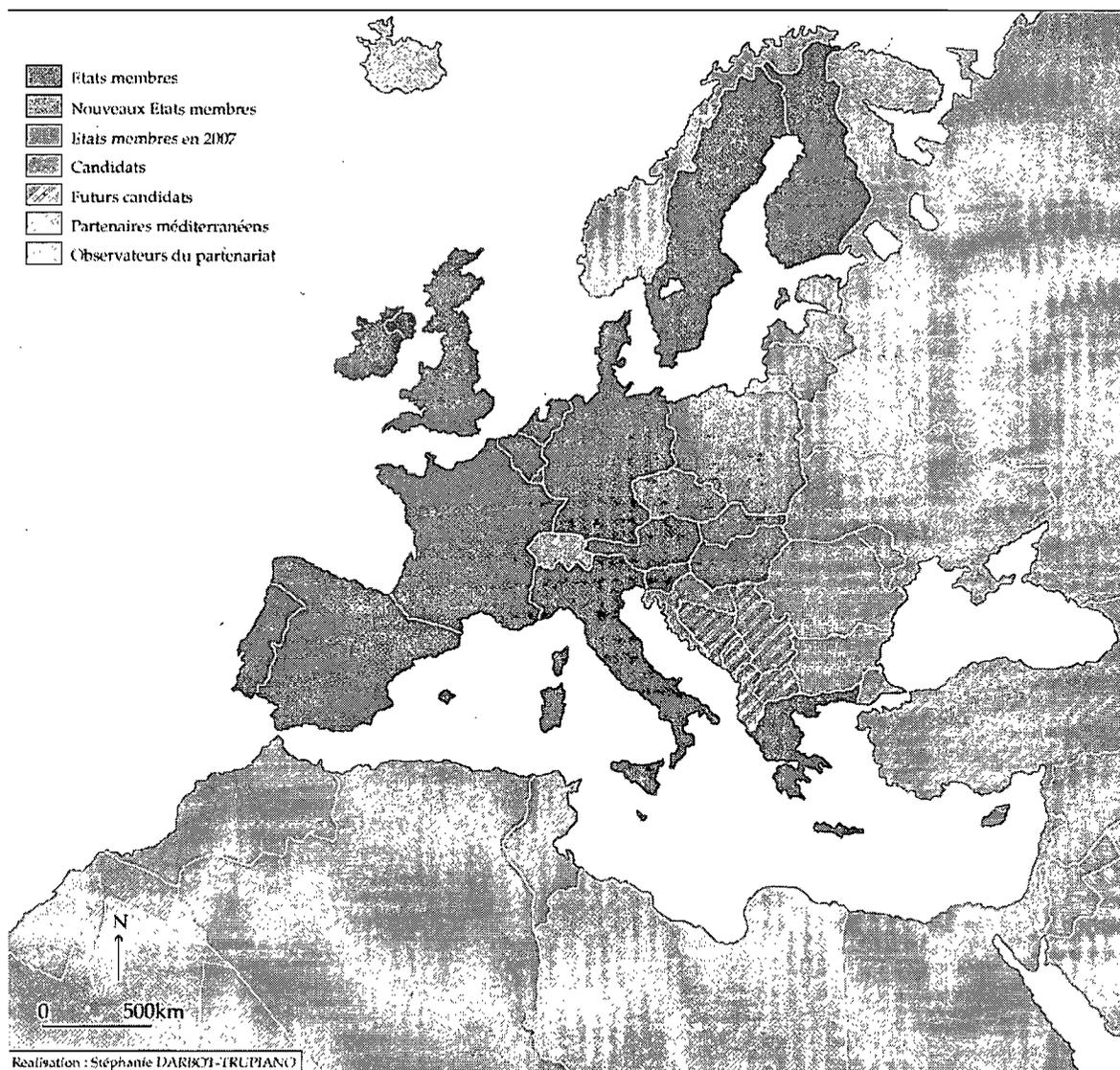
<http://www.euromedalex.org/fr/MissionObj.htm>

Site d'EuroMeSCo: [www.euromesco.net](http://www.euromesco.net)

Site des nouvelles sur le PEM: [www.euromedinfo.net](http://www.euromedinfo.net)

Site du journal Maroc Hebdo International : [www.maroc-hebdo.press.ma](http://www.maroc-hebdo.press.ma)

## Annexe 1 : Carte géographique des pays participants au PEM



Source : Le Partenariat euro-méditerranéen : une tentative d'intégration régionale maladroite. Par Stéphanie Darbot-Trupiano. *L'espace politique* N°2, février 2007, Université Arras. P.123